

RAPPORT FINAL

EVALUATION SOCIALE DU PROGRAMME D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST - GUINEE



Consultant : Monsieur Fofana Soriba
Sociologue, Spécialiste des questions sociales et de genre
Adresse mail : fsoriba85@gmail.com
Téléphone : 622 30 20 45/ 669 30 74 74

Programme WURI – GUINEE

Immeuble Yansané, Rue du musée national de Sandervalia, commune de Kaloum, Conakry,
Republique de Guinée

Période : Juin 2020

Sommaire

Sigles et abréviations	i
Résumé exécutif.....	iii
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	2
2. OBJECTIFS DE L’EVALUATION SOCIALE	3
2.1 Objectif général.....	3
2.2 Objectifs spécifiques	3
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L’EVALUATION SOCIALE.....	4
4. BREVE DESCRIPTION DU PROJET WURI	9
5. CADRE LEGAL ET INSITUTIONNEL	12
6. BREVE DESCRIPTION DU CADRE SOCIOECONOMIQUE DE LA GUINEE	19
6.1 Situation géographique.....	19
6.2 Situation démographique	22
6.3 Pauvreté.....	23
6.4 Alphabétisation	24
6.5 État de santé de la population	25
6.6 Accès à l’eau potable et à l’assainissement.....	26
6.7 Accès à l’électricité.....	26
6.8 Inclusion financière	27
7. LE CONTEXTE ACTUELLE CONCERNANT L’IDENTIFICATION	28
7.1 Une diversité de documents utilisés pour l’identification	28
7.2 L’utilité des documents d’identification	29
7.3 Lieux d’obtention des pièces d’identification	30
7.4 Coûts des documents d’identification	30
7.5 Contraintes liées à l’obtention d’un document d’identification.....	32
7.5 Perceptions/incitatifs.....	33
8. LES GROUPES VULNERABLES ET PRINCIPAUX RISQUES SOCIAUX	37
8.1 Les éleveurs/nomades ou semi-nomades	38
8.2 Les forestiers	39
8.3 Les personnes éloignées/enclavées.....	40
8.4 Les réfugiés/apatrides.....	42

8.5	Les populations étrangères (CEDEAO).....	44
8.6	Les personnes analphabètes.....	45
8.7	Les femmes	46
8.8	Les jeunes.....	48
8.9	Les enfants/mineurs	49
8.10	Les personnes vivants avec handicap	52
8.11	Les albinos.....	54
8.12	Les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI).....	55
9.	RECOMMANDATIONS	58
9.1	Intégrer l’aspect sociale dans la Composante 1 – Cadre juridique et institutionnel.....	58
9.2	Assurer l’inclusion sociale dans la Composante 2 - Création de systèmes d'identification fondamentale.....	59
9.3	Collaborer avec toutes les parties prenantes pour s’assurer qu’il n’y aura pas des personnes exclues aux services sociaux - Composante 3 – Accès aux services	65
9.4	Renforcer les dimensions sociales dans la gestion du projet	65
9.5	Intégrer les dimensions sociales dans la phase pilote	66
9.6	Envisager la durabilité du projet avec une perspective sociale.....	67
10.	CONCLUSIONS.....	69
	Annexe 1. Aide-mémoire questionnaire.....	71
	Annexe 2. Bibliographie	76
	Annexe 3. Cartographie des sites d’étude	79
	Annexe 4. Vue d’ensemble du public cible rencontré /région et à l’étranger	80
	Annexe 5. Personnes consultées	81
	Annexe 6. Synthèse du public cible, risques et mesures d’atténuation	83
	Annexe 7. Analyse des atouts et contraintes des institutions clés.....	92
	Annexe 8. Population par préfecture (effectif et pourcentage ; 2014).....	96
	Annexe 9. Ménages et populations des régions guinéennes	98
	Annexe 10. Types de documents d’identité et procédures pour les obtenir	100
	Annexe 11. Synthèse de la consultation avec les organismes de personnes vivants avec handicaps en Guinée et Côte d’Ivoire	101
	Annexe 12. Synthèse des recommandations et délais et priorités proposés.....	103
	Annexe 13. Aide-Mémoire de l’intégration de l’enregistrement de naissances à la vaccination en RDC	106

Sigles et abréviations

AAEC	Afrique Arc-en-Ciel Conakry
ABLOGUI	Association des Blogueurs Guinéens
ANIES	Agence nationale d'inclusion économique et sociale
ANVJ	Agence nationale de volontariat jeunesse en Guinée
BICIGUI	Banque internationale pour le commerce et l'industrie de la Guinée
BM	Banque mondiale
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CIRMEC	Coordination intersectorielle de réforme et de modernisation de l'état-civil
CNAG	Confédération nationale des albinos de Guinée
CNISR	Commission nationale pour l'intégration et le suivi des réfugiés
COC	Chargé de l'organisation des collectivités décentralisées
CPINEC	Comité de pilotage de l'identification numérique des personnes et de la modernisation de l'état civil
CR	Commune rurale
CU	Commune urbaine
DCP	Données à caractère personnel
DNEC	Direction nationale de l'état civil
EC	Etat civil
ELEP	Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté
FEGUIPAH	Fédération Guinéenne pour la Promotion des Associations de et pour Personnes Handicapées
FGD	Focus Group Discussion
FID	Système fondationnel d'identification de base
FIDA	Fonds international de développement agricole
FONDASIA	Fondation pour le secours et l'insertion sociale des albinos
GNF	Guinée nouveau franc
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ID4D	Identification pour le Développement
INS	Institut national de la statistique
LCPD	Loi sur la cybersécurité et la protection des données
LGBTI	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels
MATD	Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation
MICS	Méthodologie d'enquête à indicateurs multiples
MIDI	Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion
OAP	Opération d'appui programmatique
ODD	Objectifs de développement durable
ODP	Objectif de développement du projet
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
OSC	Organisation de la société civile

PAM	Programme alimentaire mondial
PAPN	Projet d'appui au programme NAFA
PDI	Personnes déplacées internes
PMO	Bureau du Premier ministre
PNAFAFA	Programme national d'appui aux acteurs de la filière agricole
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNG	Politique nationale de genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PREMA	Programme de réformes de l'état et de modernisation de l'administration
PRG	Président de République de Guinée
PTS	Police technique et scientifique
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SENAH	Service national de l'action humanitaire
SERACCO	Service régional d'appui aux collectivités et de coordination des coopératives et des organisations non-gouvernementales
SERPROMA	Service national de promotion et de règlementation des ONG
SGG	Secrétariat général du gouvernement
STINEC	Secrétariat technique de l'identification numérique des personnes et de la réforme et modernisation de l'état civil
TIC	Trusted Internet Connection
UA	Union Africaine
UGP	Unité de gestion du programme
UNI	Numéro national d'identification unique
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
WURI	Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest

Résumé exécutif

La Banque Mondiale finance un projet multi-phase axé sur l'Identification pour le Développement (ID4D) dans la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cet engagement débutera avec une opération d'investissement régional dirigée sur les normes d'identification pour la sous-région et le pilotage de systèmes d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI¹). Le programme WURI est présentement conçu en deux Phases : la Phase 1 comprend la Côte d'Ivoire, la Guinée et la CEDEAO ; et la Phase 2 inclut le Togo, le Bénin, le Burkina Faso, et le Niger.

En Guinée, l'objectif de développement du projet (ODP) est d'« augmenter le nombre de personnes en Guinée qui ont une preuve d'identité unique reconnue par le Gouvernement et qui facilite l'accès aux services ». L'objectif est de couvrir 80% de la cohorte de la population - 12,5 millions de personnes. Le projet vise à établir un système d'identification fondamentale solide et inclusif. Ce système intégré, global, fiable et sécurisé, associera à chaque citoyen guinéen et à tout étranger résidant ou de passage en Guinée, un numéro national d'identification unique (UNI).

Objectifs

L'évaluation sociale, qui repose sur la communication et la participation des populations cibles ainsi que de leurs représentants, a pour but d'aider le Gouvernement à déterminer : (i) les principaux enjeux et risques sociaux, (ii) les impacts sociaux sur les différents groupes et Parties Prenantes concernés et particulièrement les groupes vulnérables, (iii) les besoins et priorités des principales Parties Prenantes, (iv) le point de vue des Parties Prenantes sur la conception et les mécanismes de mise en œuvre du projet, (v) le renforcement des capacités des acteurs concernés et leur participation au projet.

Méthodologie

Une note méthodologique - contenant des critères de choix des sites d'étude, le profil et les compétences de l'équipe d'évaluation sociale, des guides d'interview semi-structurée - a été élaborée par groupe public par le consultant, partagée et approuvée avec l'Unité de gestion du

¹ WURI, du nom d'un jeu ouest-africain qui a pour but de "faire compter tout le monde".

programme (UGP) WURI avant le démarrage des activités de consultation sur le terrain. L'évaluation fut centrée sur quatre étapes : la revue documentaire, la collecte des données (observations, témoignages et animation des focus groups (FGD), et réalisation des interviews semi-structurées auprès des groupes d'acteurs ciblés), analyse des données, et rédaction du rapport.

Groupes vulnérables

L'évaluation sociale a porté sur les principaux groupes vulnérables suivants : les éleveurs/nomades, les forestiers, les personnes enclavées, les réfugiés/apatrides, les populations étrangères, les personnes analphabètes, les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les albinos et les LGBTI.

Résultats

A ce jour, en Guinée, une variété de documents peut être utilisée pour prouver son identité. Outre la carte d'identité et le passeport, l'on peut prouver son identité grâce à l'acte de naissance, la carte d'électeur, le certificat de résidence ou encore, parfois, certaines cartes professionnelles. Or ces documents ne sont exigés que dans un nombre de situations extrêmement limitées. De même, selon les FGDs, il existe plusieurs endroits où l'on peut se rendre pour obtenir un document d'identité. Même si les textes ne précisent pas clairement les coûts des actes, la délivrance des actes n'est pas gratuite en Guinée. Les coûts varient selon le type d'acte sollicité et d'une commune à l'autre.

Risques sociaux

En Guinée, plusieurs obstacles à établir les documents d'identification découragent les individus à le faire. On peut classer les contraintes liées à l'obtention d'un document d'identification en catégories d'offre et de demande. Pour l'offre, ils sont centrés sur les mesures et actions du gouvernement et de ses prestataires chargés de l'enrôlement et leurs faibles capacités financières, humaines et matérielles au niveau central et au niveau des collectivités locales. En ce qui concerne la demande, les obstacles concernent directement la communauté: des questions individuelles / communautaires (analphabétisme, enclavement, pauvreté, stigmatisation de certains groupes, méconnaissance de l'importance des documents d'identification, etc.). Les principaux freins à l'obtention de documents d'identité ou à l'enregistrement ne résident pas

uniquement dans les conditions d'obtention de ces documents, ni l'éloignement géographique, ou encore dans le coût de ces démarches, mais plus simplement dans le fait qu'une partie de la population ne perçoit pas l'intérêt de se lancer dans de telles démarches.

Recommandations

1. **Intégrer l'aspect sociale dans la Composante 1 – Cadre juridique et institutionnel**, notamment en s'assurant que (i) l'agence d'identité nationale concernée (quand elle sera établie) ; (ii) les textes juridiques qui seraient élaborés ; ainsi que (iii) les procédures qui seront mis en place garantissent l'inclusion sociale et la protection des données.
2. **Assurer l'inclusion sociale dans la Composante 2** - Création de systèmes d'identification fondateurs en menant deux activités principales : (1) une stratégie de communication et (2) des partenariats avec des organisations auxquelles les populations font confiance (chefs coutumiers et religieux, ONG, associations communautaires). Enfin, le processus lui-même doit être conçu de telle manière à ce qu'il soit commode pour les personnes de s'inscrire (en termes de localisation, de périodicité et des coûts associés).
3. **Collaborer avec toutes les parties prenantes pour s'assurer qu'il n'y aura pas des personnes exclues aux services sociaux.** Étant donné que le projet WURI ne fournira pas lui-même de services sociaux, et afin de garantir que des bonnes incitatifs captivant l'attention des personnes soient mis en place et afin d'éviter toute confusion concernant les différents types de pièces d'identité, le projet WURI devrait cartographier tous les programmes sociaux qui sont en cours en Guinée et établir une collaboration avec eux.
4. **Renforcer les dimensions sociales dans la gestion du projet.** L'Unité de gestion du programme (UGP) devrait accélérer le recrutement de l'expert(e) en développement sociale. L'Unité devrait aussi être renforcée en termes de ressources humaines qui se concentreraient sur la communication du projet. En outre, l'UGP devrait veiller à ce qu'il y ait suffisamment de femmes agents dans son effectif pour garantir que celles-ci ne soient pas exclues du processus d'enrôlement.
5. **Intégrer les dimensions sociales dans la phase pilote.** A la fin de la phase pilote, le projet pourrait évaluer les dimensions sociales pour mieux comprendre comment les bénéficiaires ont reçu l'information au sujet du projet (communication), les informations démographiques (sexe, âge, lieu de résidence), pourquoi sont-ils venus s'inscrire

(incitatifs), leur expérience du processus d'enregistrement (distance parcourue, temps d'attente, problèmes technologiques, attitude de l'agent ayant effectué l'enrôlement) et leurs recommandations pour améliorer la mise en œuvre.

6. **Envisager la durabilité du projet avec une perspective sociale.** Des mesures doivent être mises en place pour garantir la continuité de l'enregistrement et de l'émission d'un UNI une fois le projet terminé (la date de clôture est prévue pour juillet 2024) et pour assurer l'inclusion sociale. A cette fin, le projet devrait commencer à explorer dès maintenant un partenariat avec l'UNICEF pour lier la délivrance de l'UNI à l'enregistrement des naissances.



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Banque Mondiale finance un projet multi-phase axé sur l'Identification pour le Développement (ID4D) dans la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cet engagement débutera avec une opération d'investissement régional dirigée sur les normes d'identification pour la sous-région et le pilotage de systèmes d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI²). A ce jour, le programme WURI est conçu en deux Phases : la Phase 1 comprend la Côte d'Ivoire, la Guinée et la CEDEAO ; et la Phase 2 inclut le Togo, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

En Guinée, l'enregistrement des faits d'état civil est désormais une question prioritaire du Gouvernement et de ses partenaires. Avec la restructuration du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD) (par le Décret n°038/PRG/SGG portant organisation dudit ministère), la Direction nationale de l'état civil (DNEC) a été créée avec pour mission de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'état civil. Par ailleurs, la mise en place de la Coordination intersectorielle de réforme et de modernisation de l'état-civil (CIRMEC) en 2017 a permis d'avoir un cadre de concertation entre les différents acteurs du secteur de l'état civil dans le pays, de faire le suivi et la coordination des interventions dans le secteur ainsi que le suivi de la Stratégie nationale de la réforme et de la modernisation de l'état civil en Guinée (2018-2022).

En Guinée, l'objectif de développement du projet (ODP) est d'« augmenter le nombre de personnes en Guinée qui ont une preuve d'identité unique reconnue par le Gouvernement et qui facilite l'accès aux services ». L'objectif est de couvrir 80% de la cohorte de la population 12,5 millions de personnes. Le projet vise à établir un système d'identification fondamentale solide et inclusif. Ce système intégré, global, fiable et sécurisé, associera à chaque citoyen guinéen et à tout étranger résidant ou de passage en Guinée, un numéro national d'identification unique (UNI).

L'évaluation sociale du WURI en Guinée, vise à évaluer les impacts du projet sur les principales parties prenantes y compris les bénéficiaires. Par ailleurs, l'évaluation sociale permet d'évaluer les risques sociaux et de proposer des mesures d'atténuation. En outre, l'évaluation sociale permettra au Gouvernement de s'assurer que les objectifs du projet conviennent bien aux

² WURI, du nom d'un jeu ouest-africain qui a pour but de "faire compter tout le monde".

bénéficiaires visés. Les conclusions et les recommandations issues de l'évaluation sociale serviront d'appui et d'orientation lors de l'exécution du projet.

Le processus d'évaluation sociale va aider le Gouvernement à formuler des résultats explicites en matière de développement social, à concevoir la collaboration entre les institutions impliquées, et à suivre et à évaluer la réalisation de ces résultats. En s'appuyant sur les résultats des consultations, l'évaluation sociale va également identifier les moyens et les avantages pour les groupes vulnérables, comme l'importance d'un identifiant unique attribué à chaque personne et son utilisation pour faciliter l'accès aux programmes sociaux (par exemple : la santé, l'éducation, la sécurité sociale, etc.). Aussi, en tenant compte des enjeux et contraintes, l'évaluation des effets et impacts potentiels du projet sera effectuée sur la base de croisements entre certaines activités du projet (sources d'impacts), aux réalités sociales des parties prenantes et des populations bénéficiaires.

2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION SOCIALE

2.1 Objectif général

L'évaluation sociale a pour objectif d'évaluer les problèmes potentiels et les risques sociaux auxquels seront confrontés le projet et certaines catégories de bénéficiaires, en particulier les groupes vulnérables pour s'assurer qu'ils sont pris en compte par le projet tout au long de sa mise en œuvre.

2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, l'évaluation sociale permettra d'aider le Gouvernement à déterminer :

- Les principaux enjeux et risques sociaux ;
- Les impacts sociaux sur les différents groupes et parties prenantes concernés et les groupes particulièrement vulnérables ;
- Les besoins et priorités des principales parties prenantes ;

- Le point de vue des parties prenantes sur la conception et les mécanismes de mise en œuvre du projet ; et
- Le renforcement des capacités des acteurs concernés et leur participation au projet.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION SOCIALE

Une note méthodologique - contenant des critères de choix des sites d'étude, le profil et les compétences de l'équipe d'évaluation sociale, des guides d'interview semi-structurée (voir Annexe 1) - a été élaborée par groupe public par le consultant, partagée et approuvée avec l'Unité de gestion du programme (UGP) WURI avant le démarrage des activités de consultation sur le terrain. L'évaluation fut centrée sur quatre étapes : la revue documentaire ; la collecte des données observations, témoignages et animation des focus groups (FGD) et réalisation des interviews semi-structurées auprès des groupes d'acteurs ciblés ; analyse des données ; et rédaction du rapport.

(i) Revue documentaire

La revue de la documentation a permis de collecter des informations utiles pour mieux cerner la problématique globale de l'identification en Guinée et d'élaborer les outils de collecte des données (voir l'Annexe 2 pour la liste complète des documents). Les principaux documents consultés sont notamment : le document du projet WURI, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, l'Agenda 2030 de l'ONU, la Stratégie nationale de la réforme et de la modernisation de l'état civil (2018-2022) et le Recensement général de la population et de l'habitation (2014).

(ii) Collecte de données

La collecte des données a été réalisée par une équipe de trois personnes y compris le consultant. Les deux assistants ont été orientés et outillés par le consultant sur l'administration du questionnaire et la prise de note. **Le choix des 10 communes et préfectures ciblées** est basé sur la répartition du pays en quatre régions naturelles marqué par les spécificités d'ordre géographique, social et économique d'où le choix des régions (voir Annexe 3). Chacune de ces régions constitue une mosaïque de peuples et culture caractérisée par l'usage d'une langue nationale principale à savoir : le soussou en Basse

Guinée, le Poular en Moyenne Guinée, le Mininka en Haute Guinée et le Kpèlè en Guinée Forestière. Les critères de choix des communautés fut basé sur le respect du découpage administratif, de la dimension genre, de l'enclavement /difficulté d'accès, l'existence des poches de pauvreté, de la position transfrontalière, de la circulation des personnes et de leurs biens, de la pratique des activités génératrices de revenu et le flux migratoire en interne et externe.

Le choix des entités locales s'explique par leur demande presque quotidienne liée à la mobilisation des ressources financières et humaines pour obtenir et utiliser les documents d'identité indispensables à l'accès aux services sociaux de base (scolarisation des enfants, soins de santé primaire, documents de voyage, titre foncier, mariage, décès, permis de chasse, de conduire, cartes professionnelles, accès aux crédits agricoles, etc.). Ces différentes couches sociales regorgent des personnes vulnérables sur le plan social et économique (les veufs, les veuves, les aveugles, les malentendants, les diplômés sans emploi, les handicapés physique, les personnes âgées, les minorités ethniques, les retournés/migrants et les orphelins). Finalement, l'évaluation sociale a touché les **guinéens à l'étranger**. La Sierra Leone a été choisie parce que c'est un pays traditionnel de migration des guinéens et elle est le pays limitrophe le plus proche de la Guinée avec un fort brassage ethnique entre ethnies Soussou, Peuls et Kissi de Guinée.

Les participants ont été choisis par quartier et district sous le leadership des sous-préfets, des maires, présidents de district /quartier et les leaders de l'amicale des guinéens vivant en Sierra Leone de chaque localité concernée en rapport avec les personnes ressources, des représentants des différents groupes socio-professionnels concernés (jeunes, femmes, corps de métiers, groupements féminins et agriculteurs, artisans, commerçants et personnes handicapées, amicale des ressortissants guinéens vivant en Sierra Leone).

Au total, environ 700 personnes ont été touchées, soit lors des FGD ou lors de réunions individuelles (voir Annexe 4 pour l'ensemble du public cible rencontré en Guinée et en Sierra Leone). Le Tableau 1 ci-dessous présente la répartition des personnes touchées lors de l'évaluation sociale et l'Annexe 5 présente la liste des personnes rencontrées au niveau

institutionnel et l'Annexe 6 comprend une synthèse des différents groupes cibles, les risques sociaux et des mesures d'atténuation proposées.

Tableau 1. Couverture du public cible

Parties prenantes de l'évaluation sociale	Prévu	Réalisé	Nombre de personnes à toucher	Nombre de personnes touchées
Rencontres institutionnelles	6	4	12	12
Services techniques régionaux	8	8	64	71
Services techniques préfectoraux	8	8	112	121
Communes /Sous-préfecture	10	10	500	442
Mission à l'étranger	3	1	100	53
Total	34	32	788	699

(iii) Saisie, traitement et analyse des données

Après la saisie, le traitement et analyse des données contenues dans les 45/50 guides d'interview au niveau communautaire, 8/8 au niveau préfectoral, 8/8 au niveau régional et 8/8 au niveau national soit un total de 69/74 dont 45 focus group et 24 interviews semi structurées.

(iv) Elaboration et dépôt du rapport final

L'élaboration du rapport est bâtie sur les informations recueillies sur le terrain en Guinée et l'ambassade de Guinée en Sierra Leone. La disponibilité de ces informations a permis au consultant et à ses deux assistants de faire l'analyse et la compilation des données.

Contraintes et difficultés liées à la mission : La réalisation de l'étude d'impact social dudit projet a été confrontée aux réalités ci-après : (i) travaux champêtres dans les communes rurales ; (ii) remous socio-politiques fortement appesantis sur le projet de réforme constitutionnelle en Guinée du 11 au 16 Octobre 2019 et du 26 au 27 Novembre 2019 ; (iii) mauvais état des pistes rurales et routes nationales aggravé par la saison des pluies ; (iv) insuffisance des archives ; et (v) refus subtil de certains cadres de l'administration publique à fournir les informations

administratives, absence de certains chefs de services limitant par endroit tout accès à l'information demandée. L'écart entre le nombre de personnes qui ont participé aux FGD et le nombre ciblé est dû à différentes raisons à savoir un faible accompagnement des initiatives locales /promesse non tenue d'où le désintérêt de certaines personnes pour les rencontres communautaires. Pour certaines d'entre elles c'est une perte de temps.

Il faut cependant noter la disponibilité des cadres des ministères de l'administration du territoire et de la décentralisation de l'action sociale, de la sécurité et de la protection civile, de l'agriculture, de la défense nationale et de l'éducation nationale, de l'unité de gestion du programme WURI et la flexibilité des autorités locales et leurs communautés respectives qui - nonobstant leurs occupations actuelles - ont pu respecter les différents rendez-vous librement acceptés par elles-mêmes. En outre, elles ont activement participé dans les différents focus group. Les présents résultats constituent l'expression éloquent de leur disponibilité et engagement dans les actions éducatives et civiques de leurs localités respectives.



4. BREVE DESCRIPTION DU PROJET WURI³

L'objectif de développement du projet (ODP) pour la phase 1 consiste à « *augmenter le nombre de personnes en Guinée qui ont une preuve d'identité unique reconnue par le Gouvernement et qui facilite l'accès aux services* ». L'objectif est de couvrir 80% de la cohorte de la population guinéenne. Le projet propose de délivrer un justificatif d'identité de base (FID⁴) sans frais et qui contiendra un code et un numéro d'identification unique. Le justificatif d'identité sera disponible pour tout individu physiquement présent sur le territoire, qu'il s'agisse de nationaux ou de non-nationaux. Le FID sera utilisé en liaison avec un système de "Registre social" pour déterminer les potentiels bénéficiaires aux services sociaux.

L'opération d'appui programmatique (OAP) proposée, structure chaque opération autour de trois composantes principales : (i) renforcement du cadre juridique et institutionnel ; (ii) mise en place de systèmes d'identification de base fiables et inclusifs ; et (iii) promotion de l'accès aux services au travers des justificatifs d'identité.

Composante 1 - Renforcement du cadre juridique et institutionnel. Dans le cadre de cette composante, l'OAP financera la préparation, le développement et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel nécessaire pour structurer des systèmes d'identification de base fiables. Fondamentalement, cette composante financera l'élaboration d'une loi créant un système d'identification de base. Dans le cadre de son architecture juridique, le système d'identification de base aura les barrières légales appropriées protégeant contre les abus potentiels, et la sécurisation des données acquises par les agences offrant des services supplémentaires en s'appuyant sur le système d'identification de base. La couverture devrait être universelle, toutes les personnes sur le territoire de l'État étant identifiées de manière unique et inintelligible (c.-à-d., que l'UNI est unique et aléatoire). Au niveau institutionnel, le projet renforcera les capacités des agences d'exécution, notamment en investissant dans la formation continue des utilisateurs et des administrateurs, aux niveaux central et décentralisé.

³ World Bank. 2018. *Côte d'Ivoire, Guinea and ECOWAS Commission - West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion Project (English)*. Washington, D.C.: World Bank Group

⁴ Système fondationnel d'identification de base

Composante 2 - Mise en place de systèmes d'identification de base fiables et inclusifs.

Cette composante soutiendra la création de systèmes d'identification de base axés sur l'émission d'un numéro national d'identification unique (UNI) liés à des données biométriques, qui seront collectées conformément aux normes de qualité internationales. Le système d'identification de base sera intégré au système d'état civil (EC) pour lier les certificats de naissance aux numéros UNI. Plus précisément, la Composante 2, va soutenir la création du système d'identification, de l'infrastructure et des sous-systèmes, incluant (i) l'interopérabilité entre l'EC et les systèmes d'identification de base ; et (ii) un système d'identification de base pour l'enregistrement massif ; permettant la preuve de l'identité, la déduplication, la génération des UNI, et l'authentification des personnes. Les éléments de prise en compte de cet identifiant unique seront le nom et le prénom, la date de naissance et des données biométriques.

Composante 3 - Promotion de l'accès aux services au travers des documents d'identité. Cette composante mettra l'accent sur la prestation de services aux niveaux national et régional. Plus précisément, elle soutiendra l'intégration entre le système d'identification de base et les programmes de protection sociale pour faciliter l'accès aux services. D'autres secteurs de services potentiels comprennent la santé publique (suivi des patients), l'éducation (par exemple, les identifiants des étudiants), les communications mobiles (par exemple, l'enregistrement des cartes SIM) et l'inclusion financière.



Entretien avec l'Unité de gestion du programme WURI

5. CADRE LEGAL ET INSITUATIONNEL

La Guinée a des cadres institutionnels et juridiques faibles pour le système d'identification fondamental. En ce qui concerne le **cadre légal**, il n'y a pas de loi, de règlements ou d'institutions permettant la construction d'un système d'identification de base. En outre, en Guinée il y a une loi sur la confidentialité des données personnalité et sur la cybercriminalité.⁵ Selon Internet Sans Frontières, cette loi - adoptée en 2016 - est une avancée notable dans la prise en compte des enjeux posés par la nouvelle société de l'information et la pénétration des Trusted Internet Connection (TIC) dans le quotidien de millions de citoyens guinéens.⁶

Une analyse approfondie de cette loi a conclu que le texte souffre de nombreuses insuffisances dans la prise en compte des exigences institutionnelles et techniques en ce qui concerne la lutte contre la cybercriminalité, et dans la capacité d'anticipation des enjeux et défis, actuels et futurs, posés par la collecte, le traitement, et l'exploitation des données à caractère personnel à l'ère du numérique.⁷ Ces risques ont également été soulignés dans le cadre stratégique de l'ID4D de la Banque mondiale (voir Encadré 1).

Encadré 1. Risques pour la vie privée et l'identité liés à l'utilisation abusive de données

Le cadre stratégique ID4D de la Banque mondiale énumère diverses manières dont les risques peuvent survenir :

- absence de sécurisation des données
- partage/utilisation inappropriée des données
- utilisation discriminatoire des données
- incapacité à garantir leur intégrité dans le temps/leur durabilité

Source : World Bank Group. 2016. ID4D Strategic Framework

Enfin, toujours en fonction du contexte juridique lié au projet, un arrêté conjoint entre le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD) et le Ministère de

⁵ <https://apip.gov.gn/doclegislation/Codes/LOI%20SUR%20LA%20CYBERCRIMINALITE.pdf>

⁶ <https://internetwithoutborders.org/guinee-analyse-par-internet-sans-frontieres-de-la-future-loi-cybercriminalite-et-donnees-personnelles/>

⁷ Ibid

la santé publique a été signée en 2019. Ce qui devrait avoir un effet sur le renforcement de l'interopérabilité entre l'état civil et la santé et par conséquent sur le niveau d'enrôlement de l'ensemble des faits survenus dans les centres de santé au niveau de l'état civil. Néanmoins, plusieurs faiblesses importantes subsistent en ce qui concerne les lois qui réglementent et/ou ont un impact sur le système de l'état civil en Guinée (voir Encadré 2).

Encadré 2. Aperçu des faiblesses du système de l'état civil en Guinée

Selon une étude diagnostic sur le système d'état civil mené par l'UNICEF, les principales faiblesses du système de l'état civil en Guinée sont les suivantes :

- La loi n'est pas assez précise sur les normes de qualité pour la confection des supports d'enregistrement ;
- Certaines des dispositions qui devraient être réglées par les textes sont plutôt consignées dans le Guide des officiers de l'état civil et agents auxiliaires élaboré en 2011 ;
- La loi n'exige pas que les documents d'état civil soient conservés dans des endroits appropriés ;
- La loi n'énonce pas clairement le principe de confidentialité de toutes les informations relatives aux actes d'état civil, y compris pour l'archivage ;
- La loi ne prend pas en compte l'évolution technologique et la possibilité de la numérisation aujourd'hui dont les conséquences sont importante sur les normes d'archivage et de conservation des données d'état civil ;
- Les liaisons fonctionnelles, formelles entre les services de l'état civil et les autres acteurs (comme l'Institut National de la Statistique (INS), les Chargés de l'Organisation des Collectivités décentralisée, la Justice) ne sont pas clairement établies par la loi ;
- Dans le souci de rapprocher les populations des services d'état civil, la loi prévoit la création des centres secondaires, notamment dans les quartiers/villages/districts, mais leur création reste timide au regard de la couverture de certaines zones ;
- En termes d'interopérabilité, la législation nationale ne prévoit aucune disposition relative à la connexion du fichier d'état civil ou du registre d'état civil avec les autres systèmes semblables comme les données de l'identité nationale, du fichier électoral ou même le fichier du casier judiciaire national largement dépendant de ce dernier pour sa fiabilité et sa validité ;
- L'absence de textes d'application accompagnant les lois existantes : Code civil et Code des collectivités ;
- Les dispositions des lois sur l'état civil ne prévoient pas de système de connexion par interface aux autres systèmes comme celui de la santé et de la protection sociale, de la sécurité, de l'identité nationale, etc. ;
- La loi ne prévoit pas les caractéristiques d'espace, ou de type de mobilier devant abriter les différents centres d'état civil (centre principal, secondaire d'état civil et de déclaration) ;
- La loi n'institue pas un mécanisme de coordination entre les institutions parties prenantes de l'état civil ; et
- La loi n'a pas pris en compte le processus d'enregistrement, de certification et de partage de l'information des faits d'état civil via les TIC alors que certains centres sont déjà informatisés comme c'est le cas à Conakry.

Source : Mimche, H, Diallo, A, Tiembou, M Bangoura, M, et Lansana M. 2017. Etude diagnostic sur le système d'état civil au niveau central et dans la région de N'zerekore, République de Guinée, avril 2017

Enfin, la République de Guinée Convention a ratifié la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (DCP) qui a été signée le 27 juin 2014 (la « Convention de Malabo »). La Convention de Malabo impose aux États signataires de prendre des mesures nationales pour la lutte contre la cybercriminalité, pour la régulation des transactions électroniques et la protection des DCP. Les mesures nationales doivent respecter les principes énoncés dans la Convention de Malabo notamment le principe de consentement préalable de la personne concernée et les obligations de déclaration ou d'autorisation par une autorité administrative indépendante pour certains types de traitement de DCP (numéro d'identification national, données de santé, etc.). Le principe cardinal dans le cadre de la protection des DCP est que le traitement des DCP doit être précédé par le consentement libre et manifeste de la personne physique concernée par les opérations de traitement. De plus, le traitement doit être « loyal, licite, exact, transparent, confidentiel et visé une finalité déterminée ». ⁸ Egalement, la Loi sur la Cybersécurité et la Protection des Données (LCPD) prévoit qu'il sera créé par voie réglementaire une autorité administrative indépendante en charge de la protection des DCP. ⁹

En ce qui concerne le **cadre institutionnel**, en dépit de ses efforts passés pour déployer plusieurs programmes d'identification nationaux, ¹⁰ la Guinée actuellement n'as pas une agence désignée pour l'identification, ni des stratégies nécessaires à soutien de son système d'identification de base. Le projet WURI supportera un processus consultatif et transparent pour l'élaboration de ces stratégies et mandatera un organisme pour diriger la gestion et la mise en œuvre du nouveau système d'identification de base. Entretemps, le gouvernement de la Guinée a choisi d'ancrer le projet au sein du Bureau du Premier Ministre (PMO) jusqu'à ce qu'un arrangement institutionnel plus permanent en mesure de superviser les systèmes d'identification de base et de registres EC puisse être établi. Le PMO est un choix approprié en raison de sa position non-sectorielle qui dépend de la Primature et qui le rend bien placé pour mener une telle réforme transversale.

Les questions liées à l'identification des personnes physiques et l'état civil en République de Guinée sont gérées principalement par (i) le Ministère de l'administration du territoire et de la

⁸ Drame, M. Mamadou Alioune et Drame, Me Hamidou Diogo. 2020. Rapport sur la revue du cadre juridique et institutionnel existant pour l'identification, préparé pour WURI-GUINEE, mai 2020

⁹ La loi prévoit que l'Autorité de Protection sera l'instance de régulation de toutes les activités qui concernent les DCP. Elle recevra les déclarations et traitera des demandes d'autorisations liées aux traitements des DCP. Elle gèrera également les contentieux entre les personnes physiques et les responsables de traitement. Parmi ses missions, elle pourra émettre des avis et devra aussi procéder à une sensibilisation de tous les acteurs sociaux et économiques sur les sujets de protection des DCP.

¹⁰ Par exemple, la carte d'identité nationale et la carte d'électeur

décentralisation, (ii) le Ministère de la justice et garde des sceaux, (iii) le Ministère du plan et de la coopération internationale, (iv) le Ministère de la santé et (v) le Ministère des affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger (voir Tableau 2). En outre, Annexe 7 présente une analyse des atouts et contraintes des institutions clés en ce qui concerne l'identification en Guinée.

Tableau 2. Principaux ministères responsables de la gestion de l'état civil

Ministère	Responsabilités
Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation	A travers la DNEC, il assure la tutelle des communes et est à ce titre chargé entre autre de la gestion matérielle, du recrutement et de la formation du personnel de l'état civil, du contrôle technique et administratif du système d'état civil, de la création des centres secondaires d'état civil, de la sensibilisation des populations sur l'importance de l'état civil, de la transmission des documents d'état civil vers les destinations.
Ministère de la justice et garde des sceaux	A travers les tribunaux, il confère l'authenticité aux actes d'état civil. Les tribunaux jouent un rôle important dans l'enregistrement tardif des faits d'état civil à travers la délivrance de jugements qui servent à la transcription et à la délivrance des actes d'état civil.
Ministère du plan et de la coopération internationale	A travers ses services de statistique, il exploite et diffuse les données d'état civil.
Ministère de la santé	Les formations sanitaires constituent un maillon essentiel dans le cadre de la déclaration des naissances grâce à la délivrance d'une déclaration de naissance ou d'un certificat médical.
Ministère des affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger	Il intervient dans le cadre de l'état civil pour les Guinéens de l'étranger en participant à l'enregistrement des événements par l'entremise des missions diplomatiques ou consulaires de la Guinée à l'étranger.

Source : Mimche, H, Diallo, A, Tiembou, M Bangoura, M, et Lansana M. 2017. Etude diagnostic sur le système d'état civil au niveau central et dans la région de N'zérékoré, République de Guinée, avril 2017

En plus de ces Ministères, il existe une Agence nationale de l'inclusion économique et sociale (ANIES) (voir Encadré 3). Elle a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté en Guinée et de partager la prospérité économique.

Encadré 3. A propos d'ANIES

L'Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES) a été créée en janvier 2019. L'ANIES a pour mission la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale en matière d'inclusion

économique, financière et sociale. Les programmes suivants : cellule de filets sociaux, le projet filets sociaux productifs et le programme NAFA sont placés sous l'autorité de l'ANIES.

La phase pilote (novembre 2019-février 2020) de la mise en œuvre des programmes de l'ANIES, concerne neuf préfectures (Gaoual, Forécariah, Beyla, Dabola, Kérouané, Mamou, Tougué, Kouroussa, Kindia et la zone spéciale de Conakry). Elle devrait aboutir à l'inclusion de 400.000 Guinéens vivant en situation d'extrême pauvreté.

La deuxième phase va concerner les populations des préfectures non prises en compte dans la première phase. A terme, d'ici à 2025, environ six (6) millions de Guinéens devraient être concernés par les programmes de l'ANIES.

Les programmes de l'ANIES sont de deux ordres : il y a, d'une part, les politiques «classiques» d'inclusion économique et sociale (transferts monétaires, travaux à haute intensité de main d'œuvre, inclusion financière) et, d'autre part, les politiques dites d'inclusion productive (énergie, agriculture et entrepreneuriat).

Source : <https://www.africaguinee.com/articles/2020/01/28/inauguration-de-l-agence-nationale-d-inclusion-economique-et-sociale-anies>

Enfin, **un Comité de pilotage de l'identification numérique des personnes et de la modernisation de l'état civil (CPINEC)** a été mis en place en février 2020.¹¹ Ce comité de pilotage est présidé par le Premier Ministre et composé de huit Ministres dont ceux de la Sécurité et de l'Administration du territoire et de la décentralisation. Le CPINEC est en charge de définir les orientations stratégiques de la politique et des programmes d'identification numérique des personnes et de réforme et modernisation de l'état civil en République de Guinée et d'en assurer le suivi de leur mise en œuvre. Il remplace la Coordination intersectorielle de la réforme et de la modernisation de l'état civil (CIRMEC)¹² et le comité de pilotage de la stratégie nationale pour l'identification numérique.¹³

Un Secrétariat technique de l'identification numérique des personnes et de la réforme et modernisation de l'état civil (STINEC) a également été mis en place. Le STINEC est présidé

¹¹ République de Guinée. 2020. Arrêté A/2020/482/PM/CAB/SGG portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité de pilotage de l'identification numérique des personnes et de la modernisation de l'état civil du 18 février 2020

¹² La CIRMEC a été créée par arrêté de la Primature du 11 avril 2017, en tant que cadre d'une collaboration entre tous les départements ministériels et les partenaires concernés par la problématique de l'état civil. La création et la mise en place de la CIRMEC sont le fruit des efforts de plaidoyer intenses et continus, initiés par l'UNICEF et l'Union Européenne

¹³ Drame, M. Mamadou Alioune et Drame, Me Hamidou Diogo. 2020. Rapport sur la revue du cadre juridique et institutionnel existant pour l'identification, préparé pour WURI-GUINEE, mai 2020

par le Conseiller à la Primature en charge du suivi des programmes et projets de coopération. Le rapporteur du STINEC est le Conseiller à la Primature en charge du numérique. Le STINEC est composé de membres venant de la Primature, des Ministères et autres organismes publics comme la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).



6. BREVE DESCRIPTION DU CADRE SOCIOECONOMIQUE DE LA GUINEE

Cette section consiste en une description sommaire du milieu social guinéen en faisant ressortir les conditions socioéconomiques des populations et leur accès aux différents services sociaux.

6.1 Situation géographique¹⁴

La République de Guinée est située au sud-ouest de l'Afrique Occidentale avec une superficie de 245.857 km². Elle est bordée par six pays : Guinée Bissau à l'Ouest, le Sénégal et le Mali au Nord, la Côte d'Ivoire à l'Est, le Libéria et la Sierra Léone au Sud. C'est un pays côtier avec 300 km de littoral maritime sur l'atlantique.

La Guinée dispose de richesses hydrographiques importantes, d'un riche potentiel minier (deux tiers des réserves mondiales de bauxite soit 75% des réserves mondiales, or, diamant, fer de riche qualité, manganèse, zinc, cobalt, nickel, uranium) encore sous exploité. L'économie nationale, tiraillée entre développement économique et préservation environnementale, est essentiellement portée par les secteurs agricole (qui emploie 80% de la population) et minier (bauxite, diamant, or, fer).

La Guinée comprend huit (8) régions administratives et quatre (4) régions naturelles, auxquelles correspondent quatre types de relief, de climat, de faune, de flore, de traditions historiques et culturelles distinctes. Le découpage administratif inclue 33 préfectures et 5 communes urbaines dans la capitale Conakry; ainsi que 307 sous-préfectures.

La Basse Guinée. La Basse Guinée est une zone d'intenses activités agricoles (le potentiel des terres agricoles est de 1,3 million d'hectares, dont 0,38 million de cultivés chaque année). Elle est arrosée par des précipitations notables, pouvant atteindre 5.000 millimètres de pluie par an. Cette région regorge aussi des potentialités minières (bauxite, fer, calcaire, etc.) et halieutiques. Elle couvre 15% de la surface du pays soit 36.200 km² avec une population de 4.254.434 habitants. Elle comprend une zone côtière marécageuse. Sa végétation est constituée de mangroves, palmiers et cocotiers.

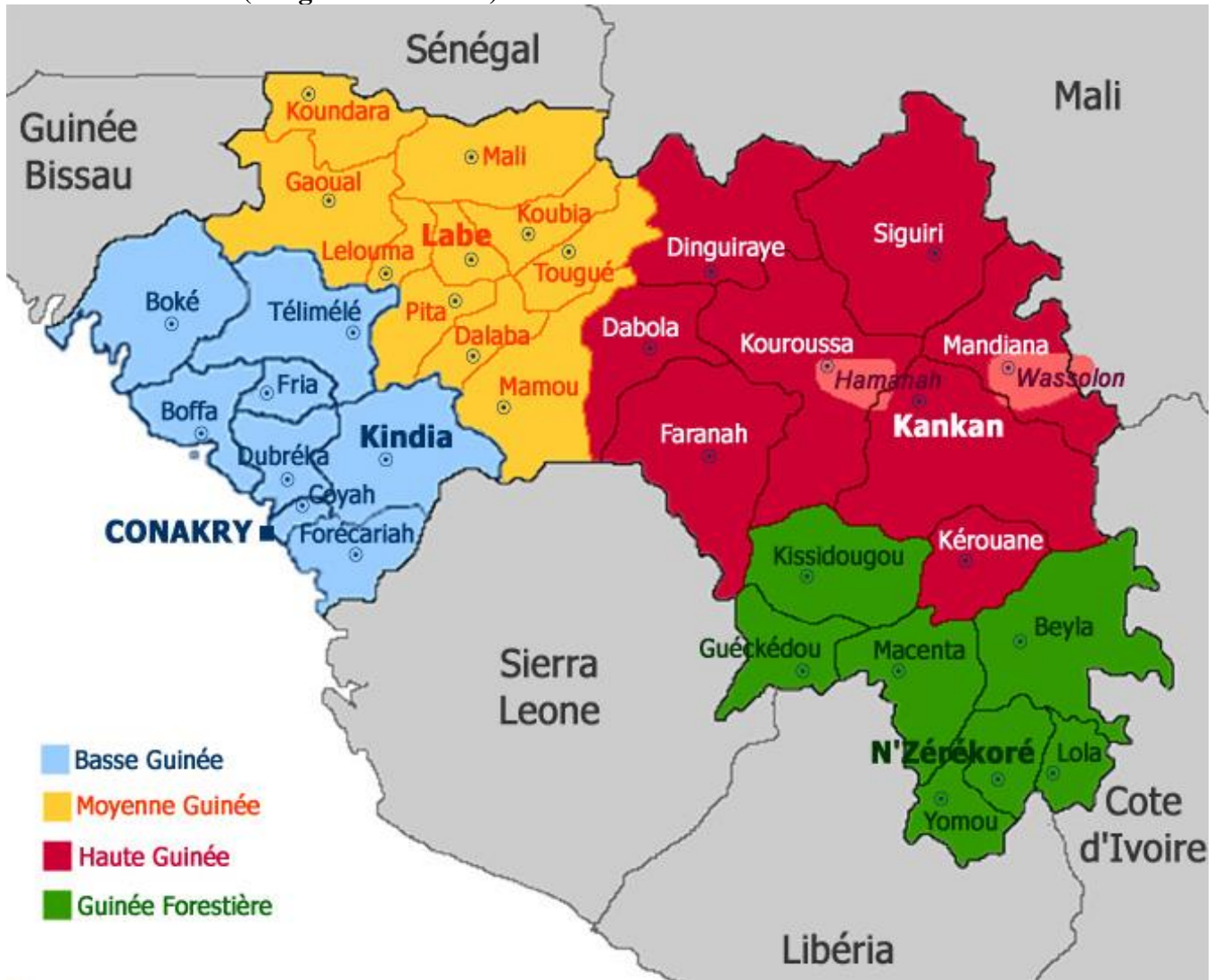
¹⁴ <https://www.invest.gov.gn/guinee>

La Moyenne Guinée. La Moyenne Guinée ou Fouta-Djalon, est une région montagneuse dont les monts Loura (1.538 m) et Tinka (1.425 m), constituent les points culminants. Son climat en fait une zone d'élevage par excellence. Elle couvre 63.600 km² soit 26% de la superficie du Pays avec une population de 2.188.232 habitants. Le potentiel en terres cultivables est de 800.000 ha, dont plus de 450.000 ha sont cultivés chaque année (80.000 ha en tapades). Les tapades et les fonds de vallée présentent des possibilités réelles d'agriculture de rente et d'intensification. Le climat y est doux et de nombreux cours d'eau y prennent leur source (fleuves Sénégal et Gambie).

La Haute Guinée. La Haute Guinée est une région de plateaux et de savanes faiblement arrosée et propice à l'élevage. Ses plaines alluvionnaires en font une zone à fort potentiel agricole. Son sous-sol est riche en or et diamant, et la pêche continentale y est très pratiquée. Elle couvre 96.700 km² avec une population de 2.800.628 habitants en 2016, ce qui représente 39% du territoire national. La région est arrosée par le fleuve Niger et ses nombreux affluents. Avec son climat sec, elle présente une végétation de savane typique. Le potentiel en terres cultivables est de plus de 2,7 millions d'ha (100.000 ha de plaines alluviales), dont 400.000 ha cultivées chaque année.

La Guinée Forestière. La Guinée Forestière est une région à fort potentiel minier, avec les monts Nimba (1.752 m) et Simandou (1.600 m), deux gisements de fer de classe mondiale. Composée d'un ensemble de massif montagneux, sa végétation est dominée par les forêts primaires. Les pluies réparties tout au long de l'année, favorisent l'agriculture, la sylviculture et à la pisciculture. Son potentiel en terres cultivables est de 1,4 million d'ha, dont plus de 400.000 ha cultivés chaque année. Elle couvre 49.500 km² ce qui correspond à 20% de la superficie de la Guinée avec une population de 1.989.740 habitants en 2016.

Carte de la Guinée (4 régions naturelles)



Source : <https://fr.ambaguinee.org/presentation>

6.2 Situation démographique

Sur le plan socioculturel, la Guinée est un mosaïque socioculturelle de groupe de populations appartenant à plusieurs groupes ethniques ayant chacun des spécificités dans les domaines concernant la gestion des mariages, du divorce, des naissances et des décès. Les groupes ethniques sont les suivants : les Malinkés, les Koniankés, les Peulhs, les Toucouleurs, les Diakankés, les Soussous, les Bagas, les Nalous, les Mikoforès, les Kissis, les Guerzès, les Tomas, les Manons, les Konos, les Badiarankés, les Bassaris, les Koniaguis, les Landoumas, les Lélés, les Foulakoundas, les Tomamanians, les Kourankos, les Djallonkés. En 2020, la population guinéenne est estimée à 13.132.795¹⁵ et Tableau 3 montre la répartition régionale selon le dernier recensement de 2014. Annexes 8 et 9 détaillent le nombre de ménages et la population par préfecture.

Tableau 3. Distribution de la population par région naturelle (2014)

Régions Naturelles	Population (2014)	
	Effectif	%
Basse Guinée	2.316.180	21,79
Moyenne Guinée	2.052.284	19,31
Haute Guinée	2.645.453	24,89
Guinée Forestière	1.947.191	18,32
TOTAL	10.628.972	100

Source : <http://www.stat-guinee.org/index.php/36-donnees-statistiques/donnees-structurelles/demographie> publié le 3 décembre 2014

La majorité de la population est musulmane dans toutes les régions du pays (89,1%). Il existe aussi une importante communauté de chrétiens (6,8%). Ces religions sont fortement influencées par des croyances traditionnelles qui représentent d'ailleurs 1,6% d'animistes, 01% d'autres religions et 2,4% de sans religion.

La langue officielle de la République de Guinée est le français. Il s'agit de la langue de l'État et des institutions officielles. Les langues nationales sont le peul (ou poular), le malinké (ou maninka), le soussou, le koniaké, le kissi, le kpelle (ou guerzé) et le toma (voir Tableau 4). En total, il existe plus d'une vingtaine d'autres langues parlées en Guinée.

¹⁵ <https://worldpopulationreview.com/countries/guinea-population/>

Tableau 4. Langue parlée à la maison (% , 2013)¹⁶

Langue	Pourcentage
Peul	34
Malinké	31
Soussou	20
Koniaké	8
Kissi	4
Kpelle	3

6.3 Pauvreté

En dépit des énormes potentialités naturelles de la Guinée, la majorité de sa population reste confrontée à des conditions de vie difficiles. En plus de ce qu'aucune cible des ODD n'a été atteinte, la pauvreté s'est aggravée ces dernières années tant dans sa composante monétaire que dans sa composante multidimensionnelle fragilisant le développement humain du pays. Selon les résultats de l'Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP-2012), plus de la moitié (55,2%) des guinéens vit en-dessous du seuil de pauvreté monétaire (voir Tableau 5). Quant à la pauvreté multidimensionnelle, elle touche 60,7% de la population en particulier les femmes et les enfants (INS & World Bank 2016). Ce qui signifie qu'environ trois cinquièmes de la population guinéenne (soit 7,5 millions de personnes) souffrent de privations multiples en termes de biens durables et de services sociaux de base (éducation, eau potable, assainissement, électricité, logement, etc.).

Tableau 5. Proportion de population vivant en dessous du seuil de pauvreté selon les régions

Région	Proportion vivant en dessous du seuil pauvreté (2012) %
Boké	58,9
Conakry	27,4
Faranah	64,8
Kankan	48,7
Kindia	62,5
Labé	65,0
Mamou	60,8
Nzérékoré	66,9
National	55,2

Source : ELEP, 2012

¹⁶ « Q2. Quelle langue parlez-vous à la maison? » dans « Sommaire des résultats de Round 5 en Guinée (2013) » sur Afrobarometer.org

Ces chiffres globaux cachent de fortes disparités entre les régions et les milieux de résidence. La pauvreté multidimensionnelle est plus présente en milieu rural (89,3%) qu'en milieu urbain (18,6%). En dehors de la région de Conakry (5,8%), toutes les autres régions enregistrent chacune une proportion élevée de populations confrontées à des multiples privations. En particulier, les régions de Labé, Mamou et Faranah sont affectées à plus de 75% par la pauvreté multidimensionnelle.

Même si les résultats des enquêtes nationales indiquent, une baisse de l'incidence de pauvreté multidimensionnelle de 71,5% en 2002 à 60,7% en 2014, le nombre d'individus vivant dans cette situation a plutôt augmenté sur la période considérée, passant de 6,07 millions en 2002 à 7,5 millions d'individus en 2014.

Quant à la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants, l'analyse montre que la quasi-totalité des enfants (97,1%) de 0 à 17 ans sont privés dans au moins une dimension et que presque un enfant sur deux (47,3%) est privé dans au moins 3 dimensions dont : éducation, eau et assainissement.

6.4 Alphabétisation

En Guinée, l'alphabétisation des adultes enregistre des progrès plutôt lents avec des fortes disparités selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence notamment. D'après les résultats du troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3, 2014), dans l'ensemble du pays, seulement un adulte sur trois environ (32%) sait lire et écrire dans une langue quelconque et cette proportion est demeurée inchangée depuis 2007.

Le taux d'alphabétisation des hommes (44%) est le double de celui des femmes (22%). Notons qu'il existe une disparité entre zone rurale et urbain. : Le taux d'alphabétisation en milieu urbain (55%) est le triple de celui en milieu rural (18%). Par rapport à l'âge, les résultats de la MICS 2016 montrent près de deux femmes de 15-49 ans sur cinq (39%) savent lire et écrire. La proportion de femmes de 15-49 ans sachant lire et écrire décroît avec l'âge. Ainsi, elle est de 42% chez les adolescentes (15-19 ans) et de 36% chez les 20-24 ans.¹⁷

¹⁷ Institut National de la Statistique, 2017. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2016), Rapport final, Conakry, Guinée

6.5 État de santé de la population

Le système de santé est organisé de manière pyramidale et comprend les sous-secteurs public, parapublic, privé et communautaire.¹⁸ Dans les centres et postes de santé, le paquet de services intègre des activités prenant en compte la déclaration des naissances (consultations prénatales et postnatales). Au niveau communautaire, les services de santé communautaires se font à l'aide d'agents de santé communautaires et de prestataires de la médecine traditionnelle dont font partie les matrones. Le poste de santé est, à côté de l'école, le service public le plus décentralisé auprès des districts et quartiers. Mais, les dysfonctionnements du système de santé, aggravé par la survenue, en mars 2014, de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, avec son important impact socioéconomique, ne permet pas une meilleure délivrance de services aux populations et surtout que tous les faits d'état civil (naissances et décès notamment) y surviennent soient enregistrés.

Le taux de mortalité maternelle (679 décès pour 100.000 naissances vivantes¹⁹) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (85,7 décès pour 1.000 naissances vivantes) comptent parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne; le paludisme est la principale cause de mortalité infantile.²⁰

Un aspect particulier du système de santé qui pourrait être potentiellement associé à l'identification est l'accouchement. Relier le système de santé à celui de l'état civil, pourrait être un moyen d'enregistrer au moins trois personnes à la fois (nouveau-né et deux parents). En effet, la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a considérablement

¹⁸ Au niveau du sous-secteur public, le pays compte au niveau primaire, 410 centres de santé et 925 postes de santé; au niveau secondaire, 38 hôpitaux (HR, HP, CMC) et tertiaire 3 hôpitaux nationaux. Le sous-secteur parapublic est composé de trois dispensaires et de quatre hôpitaux d'entreprises minières et agricoles. Le sous -secteur privé est constitué d'un sous -secteur privé à but lucratif et non lucratif (ONG et confessions religieuses). La particularité du privé lucrative est qu'il est fortement dominé par les structures informelles, tenu pour la plupart, du personnel paramédical. L'offre formelle se résume à 41 cliniques, 106 cabinets (source : République de Guinée, Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. 2017. Stratégie Nationale de la Réforme et de la Modernisation de l'Etat Civil en Guinée 2018-2022, Novembre 2017)

¹⁹ 3 Données de 2017. Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Groupe de la Banque mondiale et Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. 2015. Ratio de décès maternel (estimation par modèle, pour 100 000 naissances vivantes): 1990-2015. Voir: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/sh.sta.mmrt>

²⁰ Données de 2015. Groupe inter-organisations pour l'estimation de la mortalité juvénile (Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Organisation mondiale de la Santé; Banque mondiale; Département des affaires économiques et sociales, Division de la population) sur childmortality.org. Voir: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.DYN.MORT>

augmenté. Ainsi, entre 2005 et 2016, cette proportion a presque doublé, passant de 38% à 63%.²¹ Et en 2016, 53% des accouchements ont eu lieu dans un établissement de santé.²²

6.6 Accès à l'eau potable et à l'assainissement

La Guinée a enregistré des progrès notables dans l'approvisionnement des populations en eau potable. Ainsi, depuis 2012, le pays a atteint une couverture de 75% et, en 2016, plus de 8 personnes sur dix ont accès à une source d'eau améliorée.²³ Néanmoins, les données révèlent de fortes disparités d'accès à une source d'eau améliorée selon certaines caractéristiques. Ces disparités continuent de baisser mais restent toujours relativement fortes. Ainsi, alors que les populations vivant dans les zones urbaines ont atteint une couverture quasi universelle (98%), celles vivant dans les zones rurales n'ont toujours pas atteint une couverture de 72% en 2016. Aussi, seulement un peu plus de la moitié (55%) des personnes des ménages les plus pauvres ont accès à une source d'eau améliorée en 2016.²⁴

Pour l'accès de la population à des installations sanitaires améliorées, il ressort des données disponibles que, dans l'ensemble, la couverture des installations sanitaires améliorées est encore faible en Guinée. En effet, seulement près de trois Guinéens sur dix (29%) ont accès à des installations sanitaires améliorées en 2016.²⁵ Cette proportion augmente mais assez lentement. Les disparités entre milieu urbain et milieu rural sont fortes mais même en milieu urbain cette proportion demeure en deçà de 50%.²⁶

6.7 Accès à l'électricité

En Guinée, l'accès à l'électricité est encore très faible, en particulier en milieu rural. En effet, en 2016, seul un ménage guinéen sur trois (33,5%) avait accès à l'électricité. Les disparités

²¹ République de Guinée, Primature. 2019. Evaluation Sociale du PAPN - Version Provisoire. Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale, Projet d'Appui au Programme NAFA (PAPN), Août 2019

²² Institut National de la Statistique (INS) et ICF. 2018. Enquête Démographique et de Santé en Guinée 2018 : Indicateurs Clés. Conakry, Guinée, et Rockville, Maryland, USA : INS et ICF

²³ République de Guinée. 2018. Contribution Nationale Volontaire à la Mise en Œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau - New-York, Juillet 2018, Rapport National Draft (Version 3) 06 Juin 2018

²⁴ Institut National de la Statistique, 2017. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2016), Rapport final, Conakry, Guinée

²⁵ Ibid

²⁶ Ibid

entre zones urbaines et zones rurales sont très fortes : en milieu rural, qui abrite les deux tiers de la population du pays, seulement 7% des ménages ont accès à l'électricité contre 82% des ménages en milieu urbain.²⁷ La principale source d'éclairage du ménage pauvre est l'électricité et la torche.

Encadré 4. Accès à l'électricité dans les centres d'état civil

Dans les services d'état civil, l'accès à l'énergie électrique reste très limité puisque 51,2% des centres enquêtés n'ont dans l'ensemble pas d'énergie pour s'alimenter. Par contre, 21,3% des bureaux d'état civil utilisent l'énergie/plaque solaire, 18,1% l'énergie électrique et 9,4% le groupe électrogène pour s'alimenter en énergie. L'énergie électrique/ branchement électrique est quasi absente dans les communes rurales qui reste dominées pour celles d'entre elles disposant d'énergie solaire (21,1%). Les mêmes faiblesses énergétiques sont observées au niveau central où avec les coupures d'énergie, l'alimentation en énergie ne permet pas la continuité des services à la DNEC.

Source : République de Guinée, Primature. 2019. Evaluation Sociale du PAPN - Version Provisoire. Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale, Projet d'Appui au Programme NAFA (PAPN), Août 2019

6.8 Inclusion financière

En Guinée, seuls 7% des personnes de plus de 15 ans ont un compte en banque.²⁸ Les estimations basées sur l'enquête Findex suggèrent qu'une couverture universelle de l'identification pourrait permettre à 1 à 3 millions d'adultes en Guinée d'accéder à leur premier téléphone portable, et de permettre à 300.000 à 2 millions de personnes en Guinée d'ouvrir leur premier compte bancaire. Ces bénéfices sociaux pour les individus découlant d'un meilleur accès aux services sont générés à l'intérieur des frontières nationales.²⁹

Les services financiers via la téléphonie ou « mobile banking » se développent et se diversifient à un rythme soutenu en Guinée depuis 2013. Cette activité, qui a vocation à renforcer l'inclusion financière dans le pays, ne porte pour l'instant que sur des services financiers de base (retraits et dépôts d'espèces sur un compte électronique dédié, transferts d'argent, paiements de

²⁷ République du Guinée. 2018. Contribution Nationale Volontaire à la Mise en Œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau - New-York, Juillet 2018, Rapport National Draft (Version 3) 06 Juin 2018

²⁸ Demircuc-Kunt A., L. Klapper, D. Singer, & P. van Oudheusden, *The Global Findex Database 2014 : évaluation de l'inclusion financière dans le monde* (Banque Mondiale Recherche des Politiques, Papier Operationnel 7255), p.8. <http://www.worldbank.org/en/programs/globalindex>.

²⁹ World Bank. 2018. *Côte d'Ivoire, Guinea and ECOWAS Commission - West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion Project (English)*. Washington, D.C.: World Bank Group

factures, etc.), avec une prédominance des opérations de rechargement de compte et de retrait d'espèces.³⁰

7. LE CONTEXTE ACTUELLE CONCERNANT L'IDENTIFICATION

Cette section décrit le contexte actuel en termes d'identification en Guinée, à savoir les documents les plus couramment utilisés pour l'identification ; les endroits où l'on peut obtenir un document d'identification ; les coûts associés ; les principales difficultés associées à l'enregistrement et certaines des préjugés les plus courantes. Annexe 10 présente les différents documents d'identification officielle en Guinée, les procédures pour les obtenir et les délais d'obtention.

7.1 Une diversité de documents utilisés pour l'identification

Actuellement, en Guinée, les gens utilisent une variété de documents pour prouver leur identité. Selon les participants aux FGD, ils vont des documents officiels (par exemple, les passeports et les cartes d'identité nationales) aux documents informels tels que les reçus d'achat et les badges (Encadré 5). Cela posera un défi en termes de déploiement de l'UNI, car les personnes pourraient ne pas être convaincues qu'il vaut la peine de passer du temps et de couvrir les frais de transport pour obtenir une nouvelle forme d'identification lorsqu'ils peuvent utiliser l'un des nombreux documents qu'ils possèdent déjà pour démontrer leur identité ou, même encore, qu'ils peuvent très bien mener leur vie sans aucun papier qui les identifie.

Encadré 5. Liste des pièces d'identification utilisées actuellement en Guinée

Agrément, assurance, attestation de cession, autorisation parentale, badge, bordereau d'expédition (douanes), carnet d'entretien technique, carnet de vaccination, carte d'électeur, carte d'identité nationale, carte de séjour, carte grise, carte professionnelle, carte scolaire, casier judiciaire, certificat de mariage, certificat de nationalité, certificat de résidence, documents juridiques des groupements /unions agricoles, extrait de naissance, facture d'achat, jugement supplétif, laissez-passer, ordre de mission, passeport, permis d'exercice, permis de conduire, quittance, registre de commerce et vignette.

³⁰ Banque mondiale. 2019. Guinée : Diagnostic et Préparation d'une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

7.2 L'utilité des documents d'identification

Outre la carte d'identité et le passeport, l'on peut faire preuve de son identité grâce à l'acte de naissance, la carte d'électeur, le certificat de résidence ou encore, parfois, certaines cartes professionnelles. Or ces documents ne sont exigés que dans un nombre de situations extrêmement limitées. En effet, il est tout à fait possible de vivre en Guinée sans être enregistré ou sans pièce d'identité (voir Encadré 6).

- L'*acte de naissance* ne sert que lors de l'inscription à l'école ou lors de la demande d'autres documents administratifs.
- Le *certificat de résidence* n'a d'utilité qu'en complément d'autres documents, et uniquement pour des démarches administratives précises.
- Les *cartes professionnelles* des fonctionnaires peuvent certes faire office de pièces d'identité mais cette possibilité ne concerne qu'une toute petite fraction de la population.
- Le *passeport* est réputé ne servir qu'en cas de voyage à l'étranger.
- La *carte d'identité* sert à ouvrir un compte bancaire, bénéficier d'une puce pour son portable, passer les nombreux barrages routiers tenus par les forces de l'ordre, ou encore postuler à un emploi dans le secteur formel. De ce point de vue, la place de la carte d'identité dans la hiérarchie implicite des documents peut être expliquée par la multiplicité des usages qui peuvent en être faits.³¹ Au quotidien, c'est donc de la carte d'identité dont il est fait le plus grand usage.

Encadré 6. Vivre sans papier

La relation qu'entretient M., une vendeuse ayant un stand sur le bord de la route qui traverse son village, dans la région de Mamou est assez exemplaire de ce lien. L'échoppe de M. est modeste. Sur son présentoir se mêlent gâteaux et friandises. M. vit désormais seule. Son mari est parti et lorsqu'elle parle de ses deux enfants qui s'en sont allés aussi, son regard se teinte de tristesse. Avant de s'établir sur le bord de la route, elle avait l'habitude de travailler en brousse pour y conduire ses bœufs. Elle a passé toute sa vie dans la sous-préfecture où on la rencontre. Elle parle d'ailleurs uniquement poular. À ce titre, elle nous explique qu'elle n'a jamais ressenti l'utilité de se faire faire une pièce d'identité. Elle dispose uniquement de l'acte de naissance fait par ses parents à sa naissance. À vrai dire, elle n'a compris l'utilité d'une pièce d'identité que récemment nous confie-t-elle, lorsqu'elle a eu à se déplacer pour la première fois en dehors de sa sous-préfecture, il y a quelques années, pour un baptême à Conakry. Elle a alors rencontré des problèmes aux barrages routiers. Heureusement, sa fille l'accompagnant l'a aidée. C'est elle qui a payé les forces de l'ordre afin qu'ils la laissent passer.

³¹ Cissokho, Sidy. 2020. Guinea Social Assessment Notes, February 2020

Passé l'inscription à l'école, il est fort possible de vivre en Guinée sans être enregistré ou sans avoir de document d'identité. Dans la pratique, la carte d'électeur peut en effet très bien s'obtenir sans aucun document d'identité. Cette situation fait du recensement électoral un processus d'identification entièrement autonome de l'état civil. Mis à part l'école, il n'existe en Guinée pas de service public dont l'accès soit conditionné à la possession d'une pièce d'identité. Outre pouvoir passer les barrages, ce qui suppose d'être mobile, la principale raison invoquée pour s'enregistrer ou bien se procurer une pièce d'identité au cours de la vie est obtenir un travail formel. Or cette situation ne concerne pas tout le monde au sein de la société guinéenne. Elle implique en effet d'être en capacité d'accéder au marché du travail formel.

Source : Cissokho, Sidy. 2020. Guinea Social Assessment Notes, February 2020

7.3 Lieux d'obtention des pièces d'identification

De même, selon les FGDs, il existe plusieurs endroits où les personnes peuvent se rendre pour obtenir un document d'identité. Il s'agit notamment des institutions suivantes : les centres de santé, les écoles, les hôpitaux, les quartiers, les chefs-lieux de la préfecture (commissariats centraux) et des sous-préfectures (commissariats urbains), les communes, les mairies, les régions, la direction centrale de la police de l'air et des frontières, le service d'immigration et Sureté Régionale, le Ministère de la justice, le Ministère de la sécurité et de la protection civile, le Ministère des transports, et le service national de promotion et de règlementation des ONG (SERPROMA).

7.4 Coûts des documents d'identification

Même si les textes ne précisent pas clairement les coûts des actes,³² il convient de signaler que la délivrance des actes n'est pas gratuite en Guinée. Les coûts varient selon le type d'acte sollicité et d'une commune à l'autre. Le coût de la pièce d'identité est un facteur important tant pour la personne souhaitant en avoir une, que pour l'institution qui la délivre. Pour la personne, cela fait partie de l'analyse coûts-avantages qu'elle fait avant de décider s'il vaut la peine de l'obtenir. Pour l'établissement qui le délivre, il constitue un revenu en percevant les frais de délivrance ou de remplacement. En Guinée, les différentes pièces d'identité officielles (acte de naissance, jugement supplétif, passeport, certificat de résidence) ont des tarifs différents (voir Annexe 10).

³² Il convient que la mention des frais y relatifs ne se retrouvent que dans les dispositions encadrant l'enregistrement des décès (article 222 du Code civil)

La décentralisation du gouvernement mis en place en Guinée en 1974 n'a fait que renforcer l'emprise du gouvernement local sur la fonction de l'état civil, et en conséquence les gouvernements locaux peuvent établir et imposer des frais pour l'état civil comme une source de recettes des collectivités locales.³³ Ce qui peut poser des problèmes d'un accès équitable aux systèmes faits d'état civil et des statistiques de l'état civil à toutes les personnes. Dans les comptes administratifs, les recettes d'état civil relèvent d'ailleurs des revenus non-fiscaux générant des ressources communales souvent importantes dans les mairies urbaines. Contrairement à un certain nombre d'expériences africaines visant à favoriser la généralisation de l'enregistrement des faits d'état civil, les dispositions relatives à la gratuité des actes originaux n'est pas de règle. En fait, c'est tout à fait le contraire : les participants aux FGD ont constamment noté la surfacturation de plusieurs fois les actes de naissance et les cartes d'identité qui peuvent arriver à coûter plus que le triple de ce que sont les frais officiels.

Dans le passé, de nombreux Guinéens ont résisté à l'obtention d'une pièce d'identité avec photo, même quand le coût était l'équivalent d'1 \$.³⁴ Si les identifiants nationaux numériques ne sont pas gratuits, il y aura une partie de la population qui ne participe pas à l'enrôlement, surtout si les avantages de tenir cette nouvelle carte d'identité ne soient pas clairs. Par exemple, seulement 41% des naissances rurales sont enregistrées, selon UNICEF, malgré le fait qu'un certificat de naissance coûte environ \$0.5 et soit en principe requis pour que les enfants puissent aller à l'école.³⁵

Le projet WURI prévoit de surmonter cet obstacle en rendant l'obtention du numéro d'identité unique (UNI) gratuit et en ne rendant pas obligatoire la production de documents de preuve³⁶ pour obtenir l'UNI. Le seul document nécessaire est un document de consentement signé. Or l'arrivée d'un tel nouveau titre d'identité gratuit pourrait priver les administrations déconcentrées et décentralisées des revenus (déjà faibles) qu'ils tirent de cette production.

Ce manque à gagner pourrait avoir pour conséquence de rendre ces entités moins indépendantes du pouvoir central. Il pourrait conduire, par ailleurs, à certaines résistances. Il

³³ Mimche, H, Diallo, A, Tiembou, M Bangoura, M, et Lansana M. 2017. Etude diagnostic sur le système d'état civil au niveau central et dans la région de N'zerekore, République de Guinée, avril 2017

³⁴ McGovern, Mike. Guinée overview for RSR12 Engaging Marginalized Groups in the Design of Identification Systems in Africa, (ID: P164513). University of Michigan

³⁵ McGovern, Mike. Guinée overview for RSR12 Engaging Marginalized Groups in the Design of Identification Systems in Africa, (ID: P164513). University of Michigan

³⁶ Feeder documents

pourrait, par exemple, pousser des pans de l'administration - se sentant lésés - à ne pas reconnaître l'UNI.³⁷ Cissokho (2020) fait remarquer que si dans sa mise en œuvre l'UNI devait concurrencer des documents déjà existants et produits par les autorités décentralisées, il convient de réfléchir à d'éventuels moyens de compensation financière pour les administrations déconcentrées et décentralisées.

7.5 Contraintes liées à l'obtention d'un document d'identification

En Guinée, plusieurs obstacles existent qui découragent les personnes d'obtenir une pièce d'identité. On peut classer les contraintes liées à l'obtention d'un document d'identification en catégories d'offre et de demande. Côté offre, ils sont centrés sur les mesures et actions du gouvernement et de ses prestataires chargés de l'enrôlement. En Guinée, il faut cependant noter que seuls environ 50% des 342 communes disposent un cadre chargé d'état civil. Côté demande, les obstacles concernent la communauté: questions individuelles / communautaires. Tableau 6 présente les principales contraintes selon les participants dans les FGD menées sur le terrain.

Tableau 6. Principaux contraintes

Les facteurs qui diminuent l'offre	Les facteurs qui diminuent la demande
<p>Faibles capacités financières, humaines et matérielles au niveau central et au niveau des collectivités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des ressources humaines dans les commissariats urbains, particulièrement dans les communes rurales • Manque de formation des agents d'état civil • Manque d'outils informatiques et ressources humaines capables de les utiliser • Manque de source d'énergie pour les communes rurales et urbaines • Manque de moyens financiers • Manque de planches et de timbres pour la confection des cartes d'identité • Insuffisance de locaux de conservation <p>Mauvaise gestion des faits d'état civil : enregistrement, numérotation, contrôle et conservation des souches dans le registre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de collaboration entre les différentes institutions impliquées dans l'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> • Analphabétisme • L'accessibilité difficile des populations aux centres d'état civil • Le manque de sensibilisation des populations • La méconnaissance de l'importance des documents d'identification et des droits • Eloignement des services de collecte des dossiers, d'édition et de délivrance des cartes des populations ; enclavement de certains sous-préfectures et districts (par exemple, Tégouéya couvre des villages qui sont à plus de 130Km, Ourékaba et Farinta regorge des villages les plus éloignés et enclavés (plus de 25Km des chefs-lieux)

³⁷ Cissokho, Sidy. 2020. Guinea Social Assessment Notes, February 2020

Les facteurs qui diminuent l'offre

- Délivrance des « vrais faux » documents et l'inexistence de moyen de vérification à la source
- L'absence d'un système d'archivage et de lieu adéquat de conservation des registres
- Défaut de numérotage des actes de naissance
- Destruction récurrente des faits d'état civil lors des remous sociaux et manifestations politiques
- Contrefaçon des pièces d'identité
- Contrôle de l'identité et de l'authenticité des demandeurs de pièces d'identification
- Retard observé dans l'obtention des cartes, près de 2 mois d'attente
- Lourdeur administrative

Source : FGD, 2019

Les facteurs qui diminuent la demande

- Faible déclaration et enregistrement des cas de naissance, de mariage et de décès³⁸
- La surfacturation des cartes d'identité (de 30.000 GNF à 100.000 GNF) au lieu de 15.000 GNF
- Pratique de corruption généralisée

7.5 Perceptions/incitatifs

Selon l'enquête menée par Cissokho (2020), les principaux freins à l'obtention de documents d'identité ou à l'enregistrement ne résident pas uniquement dans les conditions d'obtention de ces documents, l'éloignement géographique, ou encore dans le coût de ces démarches, mais plus simplement dans le fait qu'une partie de la population ne perçoit pas l'intérêt de se lancer dans de telles démarches.

Les incitatifs à s'enrôler reposent principalement sur trois aspects: 1) l'UNI permet un meilleur accès aux services ; 2) l'UNI est reconnue et acceptée par les autorités ; et 3) la compréhension de la différence et de la valeur ajoutée de l'UNI par rapport aux autres formes d'identification biométrique.

Meilleur accès aux services. Les gens devront être convaincus que l'UNI aura une valeur ajoutée qui vaut leurs temps, leurs efforts et leurs dépenses supplémentaires pour l'obtenir et que ce ne sera pas un document qui pourrait être utilisé "contre eux" pour collecter les impôts ou pour des raisons électorales. En revanche, si la preuve d'identité fondamentale devenait obligatoire pour obtenir des services sociaux, il y a alors un risque d'exclusion de ceux qui n'ont pas réussi à l'obtenir

³⁸ L'offre est inférieure à la demande exprimée par les six commissariats de la police (par exemple, à Boké, Kamsar, Fria, Boffa, Koundara et Gaoual) comme noté durant les FGD

(soit par manque d'information, soit par manque de conviction ou par manque de moyens - temps et / ou d'argent).

Reconnaissance par les autorités. La valeur d'un document repose plutôt sur sa reconnaissance en pratique par les autorités. En Guinée, ce qui confère la supériorité à la carte nationale d'identité, c'est le fait qu'elle soit reconnue en pratique par les autorités au niveau décentralisé, surtout les forces de l'ordre qui tiennent les barrages. Cette observation plaide pour que le travail de sensibilisation soit effectué auprès des hiérarchies les plus basses de l'administration, ainsi que des forces de l'ordre en plus de la population afin que ce document soit bel et bien reconnu notamment au niveau des barrages.³⁹ Il sera aussi important d'informer les usagers sur leurs droits à travers des campagnes de presse, au moins durant les premiers temps, de façon à ce que ceux-ci puissent les faire valoir lorsqu'on les leur refuse.

Compréhension de la valeur ajoutée de l'UNI par rapport à d'autres formes d'identification. Il peut également y avoir confusion entre le présent enregistrement et d'autres, récents ou en cours. La campagne de communication doit en tenir compte/préciser en quoi une campagne d'enrôlement UNI diffère des autres. En Guinée, il y a plusieurs opérations d'enrôlement en cours ; ce qui risque de créer des confusions dans l'esprit des populations. En effet, la population a été recensée en 2014 ; le Gouvernement a lancé un nouveau recensement agricole en 2020 et le CENI a préparé les listes électorales pour les élections législatives. A ces opérations s'ajouteront la carte (biométrique) qu'ANIES compte fournir aux chefs de familles. ANIES a comme cible de recenser 40% de la population guinéenne. D'autres identifiants biométriques sont également fournis par l'OIM et le PAM (voir Encadré 7)

Encadré 7. SCOPE – Une plateforme numérique du PAM pour la gestion des bénéficiaires et des transferts

Grâce à des cartes électroniques, appelées cartes SCOPE, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) fournit une aide sous forme à la fois d'argent et de coupons aux personnes dans le besoin, leur permettant de choisir et d'acheter leur propre nourriture dans les magasins locaux à travers le pays. Avant de recevoir leurs cartes SCOPE, les bénéficiaires doivent enregistrer leurs données personnelles et empreintes digitales dans la base de données du PAM, qui est reliée électroniquement aux cartes. Tout comme une carte de crédit, lorsque la carte SCOPE est utilisée dans un magasin, elle se connecte

³⁹ Cissokho, Sidy. 2020. Guinea Social Assessment Notes, February 2020

automatiquement à la base de données pour confirmer l'identité de l'individu, avant que l'achat ne soit débité du solde total du compte.

Finalement, il y a le risque que la population lie le nouveau régime d'identification aux droits de vote et aux listes électorales ou même aux régimes fiscaux, surtout les impôts. Si tel est le cas, cela dissuadera les gens de s'inscrire et d'obtenir l'UNI.

La section ci-dessous «Recommandations» fournit quelques suggestions sur la façon de traiter ces contraintes en renforçant les capacités, en mettant en œuvre une campagne de communication et de sensibilisation, en garantissant la transparence et en s'associant avec d'autres parties prenantes.



Consultations avec des groupes de personnes handicapées

8. LES GROUPES VULNERABLES ET PRINCIPAUX RISQUES SOCIAUX

Selon la définition de la Banque mondiale, « groupes vulnérables » désignent les *«individus ou groupes qui, notamment en raison de leur âge, sexe, revenu, appartenance ethnique, langue, religion, santé physique ou mentale ou autre handicap, statut social, civique ou de santé, orientation sexuelle, identité de genre, désavantages économiques, participation à des activités informelles ou illégales, ou implantation dans des zones reculées ou isolées, risquent de moins bénéficier du projet ou participer pleinement au processus de consultation.»* (Banque Mondiale, 2018). Dans le contexte du projet WURI, l'analyse sociale utilise la définition de vulnérabilité tel que proposé par Junge *« parler de vulnérabilité, c'est évoquer le risque d'exclusion d'obtenir un ID unique avec les avantages qui s'y attachent ».*⁴⁰

Selon Junge, on peut raisonnablement supposer que si une personne n'est pas inscrite et ne reçoit pas de numéro unique pendant la campagne d'inscription en masse, la probabilité qu'elle le reçoive plus tard, à savoir une fois la campagne d'inscription de masse terminée, baisse considérablement. Cela est particulièrement vrai pour les habitants des zones rurales reculées. Ainsi, seuls ceux qui sont très motivés et qui sont prêts à absorber les coûts (temps, opportunités, transport, etc.) sont susceptibles de poursuivre leur inscription en dehors de la période d'inscription massive. Cela signifie qu'il est impératif que le Projet se concentre sur eux pendant la durée de vie du projet car, plus tard, il pourrait être trop difficile de les atteindre et de leur délivrer un numéro d'identification unique.

La section ci-dessous présente les principaux groupes vulnérables susceptibles d'être exclus - les éleveurs/nomades, les forestiers, les personnes enclavées, les réfugiés/apatrides, les populations étrangères, les personnes analphabètes, les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les albinos et les LGBTI - ainsi que les risques sociaux associés au processus d'identification tout en proposant des mesures d'atténuation (voir Annexe 6 pour une synthèse).

⁴⁰ Junge, Nils and Youzan, Lou Christiane. 2018. Identification for All: Risks and Opportunities - Briefing Note. Preliminary Vulnerability Mapping and Social Risk Analysis in Côte d'Ivoire and Guinea, August 2018

8.1 Les éleveurs/nomades ou semi-nomades

Les Peuls⁴¹ sont culturellement, religieusement et géographiquement au cœur de la vie de la région devenue Guinéenne depuis longtemps avant la colonisation. En raison de leur mode de vie traditionnel d'élevage et de leur large dispersés dans la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest, ils se sont de plus en plus retrouvés à l'occasion accusés d'être moins «authentiquement» indigènes de Guinée que d'autres groupes qui – traditionnellement – ont travaillé principalement comme petits exploitants.⁴² Les nomades peuls, appelés communément « bouviers » sont employés par les agriculteurs autochtones ou propriétaires de parc à bœufs. Ils créent ainsi des campements à proximité des villages autochtones. La majorité de la population nomade n'a pas de pièces d'identité. Il en est de même pour leurs enfants. Ils ont une connaissance limitée de l'importance de l'enregistrement à la naissance.

Risques Sociaux

Les Peuls sont des populations en perpétuel déplacement à la recherche de verts pâturages pour le bétail. Leurs déplacements permanents constituent un risque pour ces populations de se faire identifier. Il existe un risque en termes de calendrier d'inscription non adaptées aux heures libres des nomades peuls. Les femmes peules courent des risques plus élevés de ne pas être identifiées à cause de leur marginalisation.

Mesures d'atténuation

- Envisager une stratégie d'enrôlement mobile et assurer des agents mobiles féminins afin de garantir que les femmes ne soient pas exclues du processus d'inscription
- Mener une campagne de communication adaptée culturellement et linguistiquement
- Impliquer leurs tuteurs sociaux (chef de village, chef de terre et propriétaires de bétail) dans la diffusion de l'information à leur égard
- Tenir compte du calendrier pastoral
- Faire largement connaître que l'opération d'identification est gratuite

⁴¹ Les Peuls se nomment eux-mêmes « Pullo » (sing.), dont le pluriel est « Fulbe ». Ils sont aussi connus comme « Foulani »

⁴² McGovern, Mike. Guinea overview for RSR12 - Engaging Marginalized Groups in the Design of Identification Systems in Africa, (ID: P164513). University of Michigan

- Ne pas exiger de documents administratifs à l'inscription
- Identifier des partenaires/projets qui ciblent les pastoralistes pour faire un lien entre l'identification et l'accès aux services offert par les autres projets

8.2 Les forestiers

Contrairement aux autres ethnies, les « forestiers »⁴³ sont des minorités qui pratiquent le christianisme et les religions indigènes et ont des valeurs culturellement différentes par rapport aux autres environ 85% de la population. On trouve dans la région de la Guinée Forestière 22% d'animistes, 15% de chrétiens catholiques, et 5% de chrétiens protestants (surtout des évangéliques), le reste de la population étant composé de musulmans sunnites. Avec un financement de l'Union Européenne, l'UNOPS a mis en œuvre un projet - en étroite collaboration avec le Ministère de l'environnement, des eaux et forêts - qui vise à sensibiliser, à informer et à soutenir les villageois dans leur recherche de méthodes alternatives de création de revenus. L'UNOPS collabore étroitement avec des faitières d'associations et d'organisations locales pour atteindre les communautés qui habitent les forêts et pourrait éventuellement être un partenaire du projet WURI pour mieux cibler les « forestiers ».

Enfin, la région de Guinée Forestière - en plus des autochtones - est également susceptible d'être le destinataire de personnes fuyant des crises humanitaires dans la région. Elle accueille plusieurs groupes vulnérables tels que les personnes déplacées internes (PDI), les anciens combattants et les rapatriés.

Risques sociaux

Les habitants des forêts classées vivent dans la crainte d'expulsions arbitraires. Ainsi, les populations des forêts classées considèrent l'identification unique comme un procédé pour les sonder afin de les exfiltrer de leurs maisons. La crainte de se voir expulser des forêts classées, avec pour corollaire le risque de se cacher, peut constituer un frein à la participation des populations des forêts classées au processus d'identification unique. En outre, pour la plupart de la population qui habite dans les forêts, s'ajoutent les risques d'enclavement et analphabétisme.

⁴³ L'expression « les forestiers » désigne collectivement Guerzés, Kissi, Mano, Koniaké et Toma

Pour les Protestants, bien que cette analyse sociale n’ait pas eu l’occasion de les écouter, en Côte d’Ivoire ils ont affirmés que « leurs croyances religieuses peuvent constituer un risque de participer à l’identification. En effet, selon les chrétiens interrogés [en Côte d’Ivoire], dans la religion chrétienne, l’attribution du numéro unique à chaque individu est assimilée au “*chiffre de la bête* « 666 » dont parle la Bible dans le livre de l’Apocalypse ». ⁴⁴ Il serait raisonnable de supposer que les protestants en Guinée pourraient avoir des croyances similaires.

Mesures d’atténuation

- Mettre en place des stratégies mobiles
- Mener des activités de communication en collaboration avec les leaders religieux et les associations et organisations locales pour identifier les forestiers et les convaincre à s’enrôler

8.3 Les personnes éloignées/enclavées

Avec seulement 30% du réseau routier bitumé, 54% du réseau national qualifié de mauvais, une insuffisance de routes nationales, ⁴⁵ et 68% de la population vivant dans les zones rurales, un grand nombre de personnes se trouvent dans des zones difficilement accessibles, surtout pendant la saison des pluies. Selon l’analyse sociale du Projet d’Appui au Programme NAFA (PAPN), en 2012, près de trois Guinéens sur dix (29%) mettaient au moins une heure pour atteindre les services de transports publics les plus proches. Cette proportion est de 39% en milieu rural contre 7% en milieu urbain. De même, toujours en 2012, près d’un Guinéen sur cinq (18%) mettaient au moins une heure pour atteindre la route praticable la plus proche. La situation est particulièrement préoccupante en milieu rural où cette proportion atteint 25%. ⁴⁶

Dans l’ensemble, chaque commune dispose d’un centre d’état civil. Cependant, en y regardant de plus près, on peut constater que la création des centres d’état civil respecte l’organisation administrative mais pas nécessairement les densités et les problèmes d’accessibilité

⁴⁴ Ministère de l’intérieur et de la sécurité. 2019. Office National de l’Etat Civil et de l’Identification, *Evaluation Sociale - Programme d’Identité Unique pour l’Intégration Régionale et l’Inclusion (WURI) en Côte d’Ivoire, Rapport final, Novembre 2019*

⁴⁵ <https://www.invest.gov.gn/page/transports-et-travaux-publics?onglet=presentation>

⁴⁶ République de Guinée, Primate. 2019. Evaluation Sociale du PAPN - Version Provisoire. Agence Nationale d’Inclusion Economique et Sociale, Projet d’Appui au Programme NAFA (PAPN), Août 2019

des localités du pays. Ainsi, en dépit de leur enclavement, certaines localités n'ont accès qu'au service communal situé au niveau de la mairie.⁴⁷ Cette situation montre que la structure administrative de l'état civil n'est pas toujours à proximité de tous les citoyens ; ce qui peut entraîner la faible demande de services à cause des difficultés d'accessibilité géographique et des coûts indirects liés au transport/déplacement par exemple lorsqu'on sait que c'est au déclarant de remonter la déclaration des naissances au bureau d'état civil pour la délivrance de l'acte de naissance.

Risques sociaux

Si le processus d'identification est long et nécessite plusieurs allers et retours, ce qui va engendrer des frais de transport, des pertes de temps, cela pourrait constituer un risque pour les populations éloignées. Par ailleurs, dans certains villages, il y a un manque de moyens de transport pour se rendre « en ville ». Compte tenu de leur enclavement, il n'y a pas des véhicules de transport qui desservent leurs villages ; ce qui les empêche d'effectuer des déplacements. Les moyens de déplacement qui existent sont notamment la marche à pied, les vélos, les motos, les pirogues.

Outre le manque d'infrastructures, les populations enclavées souffrent d'un manque de service public dans les localités non couvertes par un sous-préfet. D'autre part, les populations éloignées pour la plupart exercent des activités agricoles. L'enrôlement organisé par le projet WURI pourrait perturber les activités agricoles si le calendrier agricole n'est pas pris en compte pendant la phase d'inscription et/ou distribution de la carte UNI. Enfin, les populations enclavées risquent l'exclusion si l'identification exigeait la production des documents administratifs tels que les extraits de naissance, certificat de nationalité, carte nationale d'identité.

Mesures d'atténuation

- Mettre en place des stratégies mobiles
- Organiser des campagnes de sensibilisation dans les zones reculées en tenant compte du calendrier agricole
- Impliquer les populations des zones reculées dans le projet

⁴⁷ Mimche, H, Diallo, A, Tiembou, M Bangoura, M, et Lansana M. 2017. Etude diagnostic sur le système d'état civil au niveau central et dans la région de N'zerekore, République de Guinée, avril 2017

- Mobiliser les moyens logistiques adéquats et adaptés pour mener les activités d'enrôlement en bonne et due forme
- Eviter de tenir des propos dégradants en vers les populations et satisfaire leur curiosité en toute humilité

8.4 Les réfugiés/apatrides

Le Haut-Commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR) comptait 5,256 réfugiés en Guinée en 2020.⁴⁸ Selon McGovern, des stratégies de longue date pour la détention de plusieurs formes de documentation signifient que les gens se demanderont probablement si le choix de participer à un programme qui les identifie d'une manière définitive en Guinée ne risque pas de les exclure dans d'autres pays – surtout s'ils pensent à émigrer aux Etats-Unis ou au Canada.⁴⁹ Compte tenu de la haute prime que les gens ont placée sur la mobilité comme stratégie de survie remontant à la période précoloniale, il est probable que de nombreuses personnes préféreront ne pas recevoir une identité nationale numérique à la possibilité d'être exclus d'autres identités. En lieu et place des cartes d'identité de réfugiés, la Commission nationale pour l'intégration et le suivi des réfugiés (CNISR), procède chaque année, avec l'appui du HCR à la délivrance des attestations aux réfugiés comme documents d'identité d'une validité d'un an renouvelable suite à une opération de documentation.

La République de Guinée est partie aux conventions internationales relatives à l'apatridie (Conventions 1954 et 1961).⁵⁰ Elle est aussi signataire de la Déclaration d'Abidjan dont les Articles 1 et 15 invitent les Etats Membre de la CEDEAO à adapter leur programme étatique de collecte des données démographique aux principes et recommandations du recensement de la population et de l'habitation des Nations-Unies afin d'identifier systématiquement les apatrides. Enfin, la République de Guinée dispose s'un plan d'action décennal 2014-2024 visant un objectif essentiel, celui de l'éradication de l'apatridie d'ici 2024. Actuellement, il existe quelques centaines d'apatridies en Guinée (voir Encadré 8).

⁴⁸ <https://data2.unhcr.org/en/country/gin>

⁴⁹ McGovern, Mike. Guinea overview for RSR12 - Engaging Marginalized Groups in the Design of Identification Systems in Africa, (ID: P164513). University of Michigan

⁵⁰ HCR. 1954. Convention relative au statut des apatrides et HCR. 1961. Convention sur la réduction des cas d'apatridie

Encadrée 8. Les Apatrides en Guinée

En Guinée, il y avait quelques centaines de personnes effectivement apatrides originaires de Sierra Leone. Elles ne répondaient à aucun critère pour l'obtention de la nationalité guinéenne, à savoir la naissance sur le territoire national, le mariage, la naturalisation ou la filiation. Selon le HCR, ces réfugiés n'avaient demandé ni le rapatriement ni l'intégration locale après l'invocation de la clause de cessation pour les réfugiés de la Sierra Leone. Certaines de ces personnes vivaient dans des camps de réfugiés abandonnés ; d'autres avaient quitté les sites d'anciens camps de réfugiés à Kissidougou pour s'installer dans des zones d'orpillage dans le nord-est du pays.

Source : Rapport sur les droits de l'homme en Guinée 2018⁵¹

Risques sociaux

Les personnes réfugiées sont principalement de la Côte d'Ivoire. La fin de l'épidémie d'Ebola a vu la réouverture de la frontière avec la Côte d'Ivoire, permettant au HCR de reprendre le rapatriement volontaire des réfugiés.⁵² Pour la plupart des réfugiés, leur séjour en Guinée est temporaire ; l'objectif est d'émigrer en Europe, aux Etats-Unis ou au Canada. Le risque social existe du fait que les réfugiés aient de la résistance à tout processus d'identification parce qu'ils attribueront l'obtention d'un numéro d'identification à la capacité de l'Etat de les sédentariser en Guinée. Cet état d'esprit peut constituer un risque pour l'identification des populations réfugiées surtout si l'on leur demandait de produire des documents administratifs avant de pouvoir se faire identifier. En outre, aussi bien pour les réfugiés que pour les apatrides, payer des frais d'acquisition pour obtenir le numéro unique et ajouter à cela les frais de transport, augmentera leur réticence à être identifiés. Les deux groupes sont aussi sujets à la stigmatisation et sont soupçonnés de vouloir obtenir la citoyenneté guinéenne. Finalement, ils ont une perception insuffisante des avantages liés à l'identification unique et craignent que l'attribution de la carte nationale d'identité aux étrangers puisse mener à la manipulation des données à des fins politiques et électoralistes.

Mesures d'atténuation

- Impliquer la Commission nationale pour l'intégration et le suivi des réfugiés (CNISR) dans l'enregistrement des réfugiés

⁵¹<https://gn.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/218/RAPPORT-2018-SUR-LES-DROITS-DE-L%E2%80%99HOMME-%E2%80%93-GUIN%C3%89E.pdf>

⁵² Ibid

- Etablir un partenariat avec le HCR pour sensibiliser les réfugiés sur les avantages d'une pièce d'identité numérique
- Sensibiliser les réfugiés sur la gratuité, l'importance et le caractère apolitique de l'enrôlement
- Assurer la gratuité de l'inscription
- Ne pas exiger de documents administratifs à l'inscription

8.5 Les populations étrangères (CEDEAO)

Selon le troisième et dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3), dans l'ensemble, trois pays fournissent les plus grands nombres d'immigrants à la Guinée.⁵³ Il s'agit de la Côte d'Ivoire, la Sierra Léone et le Sénégal. La Côte d'Ivoire est le premier pays d'où proviennent la plupart des immigrants. Elle a la proportion la plus élevée (25%), suivie par la Sierra Léone avec près de 23% et le Sénégal avec 14%. Les immigrants en provenance du Mali et du Liberia sont de 10% environ pour chaque pays. Ces personnes sont au nombre de 146.896 dont 78.612 femmes évoluant dans divers domaines comme la pêche, le commerce, le secteur informel, éducation, communication, élevage et agriculture.

Il existe 41 postes frontaliers officiels, mais beaucoup d'entre eux ne sont pas pleinement opérationnels pour couvrir le vaste territoire principalement en raison de l'insuffisance des ressources humaines et matérielles. Sur ces 41 postes frontaliers, seulement 4 ont été réhabilités et ont fourni une certaine forme d'équipement. Depuis 2012, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) travaille avec les autorités guinéennes et les associations locales pour développer les capacités de gestion des frontières.

Risques sociaux

Quant aux communautés CEDEAO, les risques de conflits entre ressortissants CEDEAO et des communautés guinéennes sont présentes. Le risque existe que certains citoyens de la Guinée pourraient empêcher les étrangers de s'inscrire et pourraient même aller jusqu'à les agresser dans les centres d'inscription.

⁵³ <https://dataspace.princeton.edu/jspui/bitstream/88435/dsp01pk02cd514/8/DSGuineaRGPH3migration.pdf>

Mesures d'atténuation

- Mener une campagne de communication et sensibilisation qui cible toutes les populations afin de rassurer autant les ressortissants des pays CEDEAO que les citoyens de la Guinée sur les avantages d'obtenir un UNI.

8.6 Les personnes analphabètes

Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2014 révèlent que l'analphabétisme concerne 68% de la population avec une proportion de 78% de femmes ; seulement 22% des femmes âgées de 15 ans et plus sont alphabétisées, contre 32 % pour les hommes. Ces taux sont toutefois en hausse quand il s'agit des jeunes de 15 – 24 ans même si l'écart reste toujours marqué entre les sexes: 61% des femmes contre 78% des hommes. Comme mentionné ci-dessus, ces disparités sont encore plus importantes dans les zones rurales où vit 64% de la population.

Risques sociaux

Pour les personnes analphabètes, le principal risque social est leur exclusion dû aux faibles campagnes d'information et de sensibilisation adaptées à leurs besoins en termes de moyens de communication et de temps. Si les communications relatives au processus d'identification se font uniquement en français, elles ne pourront pas comprendre les objectifs de WURI et les avantages de l'UNI et cela risque de les exclure du processus. En particulier, les campagnes de communication doivent être bien conçues pour relever le défi d'inclure les femmes qui sont beaucoup plus susceptibles d'être analphabètes. En outre, l'inscription pourrait être perçue comme une perte de temps car ils devront renoncer à leurs activités économiques pour s'enrôler et pour le retrait de ces justificatifs d'identification.

Mesures d'atténuation

- Mener des campagnes de communication et de sensibilisation audio-visuelles relatives au processus d'identification unique dans toutes les langues locales parlées en Guinée
- Eviter de mener ces campagnes durant les périodes de non-disponibilité (saisons des pluies correspondant aux travaux champêtres)

8.7 Les femmes

La discrimination sexuelle, les inégalités et la violence sexiste demeurent des obstacles importants à l'inclusion sociale. Les femmes sont confrontées à de graves contraintes pour accéder aux ressources, aux marchés, aux services et aux espaces sociopolitiques. Le développement du capital humain (éducation et santé) reste inégalement réparti selon les dimensions de genre, et les femmes accusent un retard en termes d'activités économiques (emploi formel et accès au financement, entre autres). En outre, les lois coutumières, les traditions, la religion et la culture favorisent les hommes de manière disproportionnée, laissant les femmes guinéennes désavantagées en termes d'autonomisation, y compris de pratiques préjudiciables à leur intégrité physique et à leur autonomie.

Les femmes représentent 67% de la population économiquement active, mais elles continuent de rencontrer d'importantes difficultés pour accéder aux ressources productives et à la terre - et en disposer - et doivent faire face à de lourdes responsabilités liées aux travaux agricoles et aux tâches domestiques et informelles non rémunérées. Les femmes ont du mal à accéder aux moyens d'existence, aux services financiers et aux services de santé, et leur participation aux décisions prises dans les ménages, au sein des communautés et à l'échelle nationale est limitée. La prévalence des mutilations génitales féminines en Guinée est la deuxième la plus élevée au monde: plus de 97% des filles et des femmes de 15 à 49 ans en ont été victimes.⁵⁴ Plus de 50% des femmes sont mariées avant 18 ans.⁵⁵

D'après les résultats du dernier RGPH conduit en Guinée en 2014, les femmes représentent 52% de la population du pays. Malgré cela, elles sont largement sous-représentées au sein de l'appareil administratif, en particulier aux postes de décision. La sous-représentation des femmes est encore plus marquée dans l'administration déconcentrée. En effet, sur les 33 préfectures du pays, deux seulement sont dirigées par des femmes et un seul gouvernorat est placé sous le contrôle d'une femme sur les huit que compte le pays, en 2017.⁵⁶

⁵⁴ Institut national de la statistique. 2017. Enquête par grappes à indicateurs multiples 2016. Voir: [https://mics-surveysprod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Guinea/2016/Final/Guinea%202016%20MICS_French .pdf](https://mics-surveysprod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Guinea/2016/Final/Guinea%202016%20MICS_French.pdf).

⁵⁵ Male, Chata et Wodon, Quentin. 2016. Basic Profile of the Child Marriage in Guinea. Health, Nutrition and Population Knowledge Brief. Voir: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25469>.

⁵⁶ République du Guinée. 2018. Contribution Nationale Volontaire à la Mise en Œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau - New-York, Juillet 2018, Rapport National Draft (Version 3) 06 Juin 2018

En 2011, pour rendre opérationnelle sa politique Genre, un nouveau document a été élaboré : le Plan d'Action Genre qui permet d'établir un état des lieux des inégalités de genre et de proposer des solutions adéquates. Enfin, la loi L/010/AN 2000 a été passée le 10 juillet 2000 portant sur la santé de la reproduction donne aux femmes le droit d'accès à la planification familiale.

Risques sociaux

Les risques sociaux qui peuvent mener à l'exclusion des femmes du projet WURI sont divers. Il s'agit notamment de (1) leur taux élevé d'analphabétisme (qui peut rendre plus difficile leur accès aux informations) ; (2) leur manque de temps pour compléter le processus d'enrôlement et d'obtention de l'UNI en raison des tâches ménagères multiples ; (3) leur manque de compréhension de l'importance de l'UNI ; et/ou (4) la nécessité d'obtenir la permission de leur mari (la perception erronée qu'il suffit que le chef de ménage ait l'UNI). Pour celles qui adhèrent à la religion musulmane et qui portent la burqa (voile intégral), le port du voile pourrait être un risque pour les femmes issues des minorités religieuses de participer à l'identification si le processus exigeait la prise de photo ou d'empreintes digitales car elles ne peuvent enlever leur voile ou les gangs que devant leurs époux.

Mesures d'atténuation

- Campagnes de communication en langues locales
- Adapter les périodes d'identification au calendrier des femmes
- Communiquer les avantages de l'obtention du numéro unique d'identification
- Impliquer et sensibiliser les leaders politiques, communautaires, religieux et associatifs
- Impliquer les présidentes des associations féminines et des tontines dans les activités de mobilisation sociale et d'information des communautés
- S'assurer que les équipes chargées de l'enrôlement comprennent un nombre suffisant d'agents féminins pour ne pas décourager/exclure les femmes du processus d'obtention d'UNI
- Inciter les femmes à s'inscrire en distribuant des pagnes avec un message/un dessin sur l'UNI

- Inciter les hommes à inscrire tous les membres de leur famille en distribuant un bouton avec un message (par exemple : « toute ma famille a un UNI, et la vôtre ? »)

8.8 Les jeunes

Les jeunes (entre 15 et 24 ans) constituent environ 20% de la population guinéenne.⁵⁷ Les jeunes ayant un niveau d'instruction élevé subissent de plein fouet le chômage par rapport à ceux qui ont un niveau d'instruction faible. Le chômage touche davantage les jeunes : 83,2% des chômeurs sont des jeunes (RGPH, 2014). Aussi, parmi les jeunes ayant un emploi, 84,6% sont dans des emplois vulnérables (indépendants et aide-familial). L'identification unique constitue ainsi une occasion d'obtenir un document d'identification qui pourrait éventuellement faciliter leur recherche d'emploi.

Selon l'Institut National de la Statistique qui a mené une enquête en 2018 sur le recensement et cartographie des infrastructures socio-économiques de base en 2017, la Guinée dispose de 590 espaces de jeunes qui pourraient être utilisés éventuellement pour sensibiliser les jeunes.

Risques sociaux

Les risques sociaux spécifiques pour les jeunes sont les suivants : les jeunes pourraient développer la perception du numéro unique d'identification comme un moyen de mettre fin au changement d'extrait de naissance, ainsi ils pourraient confondre le processus d'identification unique et réactualisation de la liste des électeurs pour les élections législatives et présidentielles de 2020. Il est possible que le processus d'inscription soit utilisé à des fins politiques et que des leaders politiques appellent à boycotter le processus d'inscription. De plus, il pourrait y avoir une campagne de désinformation autour de l'UNI, ce qui pourrait mener à la création des tensions sociales. Finalement, les jeunes peuvent craindre que les données personnelles ne soient pas protégées et qu'elles soient divulguées. Cette méfiance envers l'Etat de la part des jeunes pourrait les dissuader de s'enrôler et à obtenir l'UNI.

⁵⁷ <https://www.unfpa.org/data/adolescent-youth/GN>

Mesures d'atténuation

- Recruter des jeunes en qualité d'agent identification
- Impliquer les associations de jeunes et l'Agence Nationale de Volontariat Jeunesse en Guinée (ANVJ)
- Communiquer sur les avantages de l'identification unique
- Impliquer les autorités administratives et politiques
- Utiliser les moyens de communications adaptés aux jeunes et réseaux sociaux, les SMS, etc.

8.9 Les enfants/mineurs

La Guinée a réalisé des progrès importants dans l'enregistrement des enfants à la naissance, garantie d'une identité juridique et droit fondamental des enfants. En effet, en 2016, trois enfants sur quatre (75%) ont été enregistrés à l'état civil, de manière identique pour les garçons et les filles. Cependant, ce taux n'est pas uniforme au niveau national : s'il a atteint 90% dans les zones urbaines, il est seulement de 67% en milieu rural qui abrite près de deux tiers de la population nationale.⁵⁸ Une comparaison entre le MICS 2012 et celui de 2016, démontre une amélioration en terme de déclaration de naissance ; mais toujours un écart selon milieu de résidence et niveau de vie (voir Encadré 9).

Encadré 9. Enregistrement des enfants à la naissance en Guinée

D'après les données de l'EDS-MICS 2012, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée comme enregistrée à l'état-civil était de 58%. Cette proportion était nettement plus élevée en milieu urbain (83%) qu'en milieu rural (49%). Les naissances de filles étaient autant déclarées que celles des garçons (57% contre 58%).

Par contre en 2016, la dernière MICS indique que 74,6% des enfants de moins de 5 ans sont déclarés comme enregistrés à l'état civil ; avec des écarts importants selon le milieu de résidence (90,3% en milieu urbain contre 66,7% en milieu rural), la Région administrative (95,3% à Conakry contre 59% à Labé) et le niveau de vie des ménages (85,7% pour les plus riches contre 54,7% pour les plus pauvres).

Source : Institut National de la Statistique. 2017. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2016), Rapport final, Conakry, Guinée.

⁵⁸ République du Guinée. 2018. Contribution Nationale Volontaire à la Mise en Œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau - New-York, Juillet 2018, Rapport National Draft (Version 3) 06 Juin 2018

Dans les zones rurales, le taux bas d'enregistrement des naissances peut être expliqué par le manque de temps et désagréments, la perception insuffisante des avantages (ce qui peut être justifié, selon les cas) et d'ignorance, et les coûts. Une autre raison est l'incertitude quant à savoir si le nourrisson vivra dans des zones où la mortalité infantile est élevée. Ces obstacles sont étroitement liés à la pauvreté des ménages. L'absence de certificat de naissance limite la possibilité d'obtenir d'autres identifiants. Obtenir un certificat de naissance plus tard est coûteux et fastidieux.

Dans d'autres cas, les préjugés négatifs de la société créent des sentiments de honte au sein des familles. Ce qui conduit les familles à cacher leurs enfants handicapés dans les maisons. Cette perception négative constitue pour les parents, une pesanteur sociale dans l'établissement des extraits d'actes de naissance pour les enfants en situation de handicap.

Les enfants font cependant partie des populations les mieux encadrées par les services sociaux et donc les plus insérées dans une série d'institutions susceptibles d'être des relais puissants de l'enregistrement (école et hôpital). Le projet WURI pourrait faire d'une pierre deux coups en associant l'enregistrement des enfants à celui des parents et en s'appuyant sur des institutions telles que l'hôpital et l'école.

En termes de collecte d'informations biométriques sur les enfants, il n'y a pas d'approche globale harmonisée quant à l'âge recommandé de la collecte des identifiants biométriques. La prise de données biométriques pour les jeunes enfants affecte la qualité et la fiabilité d'un futur appariement. La question est de savoir si un tel enregistrement de données à long terme par un tuteur constitue un consentement approprié (ou un manque de consentement) pour stocker de telles données qui, en principe, vous identifient pour le reste de votre vie (voir Encadré 10). La Banque mondiale et l'UNICEF sont en cours de publier une revue des pratiques concernant la biométrie et les enfants qui pourrait éventuellement guider le projet sur ce sujet.⁵⁹

Encadré 10. Mineurs et consentement informé

Bien que le consentement bien informé fournisse une base juridique pour la collecte et la réception des données biométriques, beaucoup, sinon la plupart des enfants de moins de 13 ans sont peu susceptibles d'avoir la capacité de donner leur consentement informé au traitement de leurs données personnelles. Remplacer le consentement des enfants par ceux de leurs parents peut être un moyen de garantir que les droits des enfants soient protégés, mais compte tenu du faible taux d'alphabétisation des adultes, en particulier dans leur connaissance des technologies biométriques, le consentement des parents peut être

⁵⁹ Biometrics and Children: A literature review of current technologies – prepared by UNICEF and the World Bank

un moyen inefficace de protéger le droit à la vie privée des jeunes enfants. Les adolescents et les enfants plus âgés ont souvent du mal pour comprendre les implications de fournir données personnelles, en particulier le potentiel à long terme conséquences. En tant que tel, il est important de prendre en compte l'évolution des capacités des enfants, y compris l'âge, le niveau de maturité et le développement, et / ou d'autres facteurs lors de la définition de consentement ». Il est tout aussi important de considérer les implications juridiques des lois locales lois relatives à la confidentialité des données des enfants.

Source : UNICEF. 2019. Faces, Fingerprints & Feet - Guidance on assessing the value of including biometric technologies in UNICEF-supported programs, July 2019

Risques sociaux

Les technologies biométriques présentent également des risques spécifiques pour les enfants, y compris la protection des données et la vie privée, l'exclusion par la conception du système ou les limitations technologiques et échecs et utilisations non-intentionnelles des données liées. Ainsi que les risques généraux qui s'appliquent lors de la mise en œuvre tout système de gestion d'identité numérique, spécifique il convient de tenir compte de l'impact potentiel sur les enfants pour trois raisons importantes : (1) Les systèmes biométriques ont été principalement conçus pour être utilisés avec des adultes, et en tant que tels, la technologie n'est pas toujours appropriée pour une utilisation dans la reconnaissance des enfants. (2) Les enfants sont plus vulnérables que les adultes, et cela crée des risques sociaux et éthiques supplémentaires. Les enfants manquent souvent la possibilité de participer aux décisions importantes concernant leur participation à certains services et programmes. (3) Les enfants sont au premier plan de la révolution des «big data/mégadonnées» révolution, et cela augmente leur probabilité d'être exposés à des risques de données à vie, y compris la confidentialité et les problèmes de sécurité.

Mesures d'atténuation

- Etablir un partenariat avec l'UNICEF et explorer comment lier l'enregistrement des naissances et les campagnes de vaccination à l'enrôlement de toute la famille au projet WURI
- Travailler en partenariat avec le PAM et explorer comment le projet d'alimentation scolaire pourrait être lié au projet WURI.
- Fournir aux enfants de moins de 18 ans un UNI et prendre uniquement leur nom, prénom, date de naissance et sexe.

8.10 Les personnes vivants avec handicap

Plus de 160 mille personnes vivent avec un handicap en Guinée.⁶⁰ Ils étaient environ 21.600 en 2014 dans la capitale Conakry, selon les derniers chiffres de l'Institut national de la statistique (INS).⁶¹ Selon le dernier recensement de 2014, les infirmes des membres inférieurs sont les plus nombreux quel que soit le milieu de résidence et le sexe. Cette proportion est particulièrement élevée en milieu urbain avec 0,8% contre 0,7% pour l'ensemble de la population.⁶² Ce handicap est suivi des infirmes des membres supérieurs qui représentent 0,3% de la population totale. Les déficients mentaux, les aveugles, les sourds/muets, et les bossus sont partout les moins nombreux. En effet, les personnes vivant avec un handicap des membres supérieurs, les aveugles et les déficients mentaux sont plus présentes en milieu rural tandis qu'en milieu urbain ce sont plutôt les infirmes des membres inférieurs.⁶³

Beaucoup considèrent les personnes vivant avec un handicap comme des sorciers ou des "portes-malheurs", ce qui fait qu'elles sont souvent exclues des activités familiales et de leur communauté. A l'âge adulte, ils rencontrent aussi des difficultés pour établir des pièces d'identité et se retrouvent comme des « sans-papiers ». Près de 80% d'entre elles sont analphabètes et la majorité survit grâce à la mendicité, faute de pouvoir trouver un travail.⁶⁴ Le manque de transports publics empire leur condition, alors qu'elles sont déjà victimes d'exclusion sociale et qu'elles ne peuvent pas se déplacer seules. Depuis quelques années, l'État ne dispose plus de société de transports publics en raison de problèmes de gestion. C'est un problème institutionnel qui exclut automatiquement les handicapés physiques, puisque même lorsqu'ils ont les moyens de prendre des taxis ou des bus, les chauffeurs ne s'arrêtent pas en pensant que ces personnes ne seront en mesure de les payer. Il devrait y avoir une réflexion approfondie sur la manière dont les équipes de sensibilisation identifieront des efforts spécifiques pour atteindre les Guinéens vivant avec un handicap. Surtout dans les zones rurales, une infrastructure insuffisante est susceptible d'empêcher les équipes d'identification de rencontrer les personnes handicapées, à moins d'efforts de sensibilisation systématiques. Le projet pourrait créer des partenariats avec les ONG qui ciblent

⁶⁰ <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-la-reinsertion-des-personnes-handicapees-274325>

⁶¹ <https://observers.france24.com/fr/20180413-guinee-conakry-handicapes-malediction-taxis>

⁶² [https://dataspace.princeton.edu/jspui/bitstream/88435/dsp01pk02cd514/13/DSGuineaRGPH3personnes handicap.pdf](https://dataspace.princeton.edu/jspui/bitstream/88435/dsp01pk02cd514/13/DSGuineaRGPH3personnes%20handicap.pdf)

⁶³ Ibid

⁶⁴ <https://observers.france24.com/fr/20161201-conakry-handicapes-sortent-mendicite-grace-cordonnerie-guinee-obs-engages>

les personnes handicapées telles la Fédération guinéenne pour la promotion des associations de et pour personnes handicapées (FEGUIPAH), Action pour le futur des personnes handicapées de Guinée et Wakilaré, une entreprise sociale de réinsertion socio-économique pour les handicapés et Guinée Solidarité.⁶⁵ Pour ce qui concerne les sourds-muets qui représentent autour de 3% des handicapés, l'école Boulbinet à Conakry est une institution sur laquelle le projet pourrait s'appuyer sur pour les cibler et sensibiliser sur le sujet de l'identification numérique.

Risques sociaux

Les personnes en situation de handicap - tout type de handicap considéré - font face à plusieurs difficultés comme risque social de leur participation au processus d'identification, comprenant la pauvreté (due à un taux de chômage très élevé), difficulté à se déplacer, sous-information (en raison de ne pas recevoir les messages de sensibilisation autour de la question de l'identification, surtout pour les sourds qui ne peuvent pas entendre les messages), méconnaissance de l'importance des documents d'identification et des droits, et analphabétisme. D'autres analyses sociales ont souligné que les risques sociaux diffèrent selon le type d'handicap (voir Annexe 11).^{66,67}

Mesures d'atténuation

- Prendre en compte tout type de handicap dans le système technologique qui sera mis en place pour faire l'identification
- Etablir un partenariat avec les ONG qui s'occupent des handicapés telles que FEGUIPAH et Guinée Solidarité, ce qui offrira deux avantages: les ONG savent où se trouvent les handicapés, et le personnel des ONG est déjà sensibilisé et formé à la façon de communiquer avec les personnes vivant avec un handicap
- Utiliser des unités mobiles pour aller vers les personnes handicapées pour surmonter le problème de la mobilité réduite chez les handicapés physiques et les aveugles

⁶⁵ <https://guineesolidarite-pr.org/>

⁶⁶ Handicap mental, Handicap auditif, Handicap visuel, Handicap moteur, Handicap Psychique

⁶⁷ Office National de l'Etat Civil et de l'Identification. 2019. Evaluation Sociale -Programme d'Identité Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion (WURI) en Côte d'Ivoire, Rapport final, Novembre 2019

8.11 Les albinos

En Afrique, on compte un albinos sur 4.000 naissances.⁶⁸ La Guinée ne dispose d'aucune statistique sur le nombre d'Albinos. Cette couche sociale est victime de stigmatisation et vit dans une précarité qui pousse les parents de certains à la pratique de la mendicité dans les rues de la capitale. En 2013, l'organisation non-gouvernementale Confédération nationale des albinos de Guinée (CNAG) comptait environ 800 personnes atteintes d'albinisme dans le pays.⁶⁹ Des attaques contre des personnes atteintes d'albinisme ont été signalées, dont plusieurs meurtres. Des hypothèses négatives sur l'albinisme, telles que la croyance que les personnes atteintes d'albinisme peuvent apporter la chance sont répandues en Guinée, favorisant ainsi la violence rituelle contre elles ainsi que les amitiés superficielles dans le but final de bénéficier de la bonne fortune que la personne atteinte d'albinisme est supposée d'avoir et de transmettre par association.

Le projet WURI pourrait avoir un impact positif car il permettra aux personnes atteintes d'albinisme d'avoir un identifiant. Pour s'assurer que l'information et la sensibilisation passe auprès de ce groupe, le projet pourrait établir un partenariat avec les associations de proximité telles que la Fondation pour le secours et l'insertion sociale des albinos (FONDASIA) et la Confédération nationale des albinos de Guinée.

Risques sociaux

Les albinos courent plusieurs risques sociaux, à savoir la stigmatisation, la non-possession de document administratif, des risques sécuritaires (repérage, enlèvement) et le risque d'exposition au soleil (s'ils doivent attendre dehors pour s'enrôler). En outre, les albinos ont peur de fréquenter les espaces publics pour éviter les personnes qui ont envers eux des préjugés (dotation de pouvoirs surnaturels) et superstitions autour de l'apparence physique des albinos (les morceaux de corps d'albinos apportent richesse, puissance, pouvoir).

Mesures d'atténuation

- Faire l'identification dans des endroits clos et prévoir des abris
- Impliquer l'association FONDASIA dans la sensibilisation

⁶⁸ <https://levisionnaireafric1.wordpress.com/2012/08/06/dossier-1-albinisme-7-a-combien-estime-t-on-le-nombre-dalbinos-au-monde-en-afrique-plus-particulierement-au-senegal/>

⁶⁹ <https://actiononalbinism.org/page/b8dt441grii2hilq2jz41jor>

- Assurer la sécurité des personnes atteinte d'albinisme

8.12 Les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI)

Selon un projet collaboratif de recherche par enquêtes conduit par des spécialistes des sciences sociales de plus de 30 pays africains par le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) du Québec, la Guinée se situe parmi les pays les plus intolérants envers les homosexuels.⁷⁰ Les droits LGBTI sont mal définis ou inexistantes en Guinée. Le Code Pénal a plusieurs articles sur l'outrage public à la pudeur (voir Encadré 11). Les cartes d'identité sont une source de discrimination dans l'accès aux services et à l'emploi et parfois de violence de la part des autorités pour les personnes dont la présentation ne correspond pas à la photo et / ou au marqueur de genre sur leur carte d'identité (ceci est à la fois pour les personnes transgenres mais aussi pour les personnes qui ne correspondent pas aux rôles de genre stéréotypés, comme les hommes efféminés ou les femmes masculines qui ne s'identifient pas comme LGBTI). La seule ONG reconnue légalement en Guinée qui s'occupe des droits des LGBTI est Afrique Arc-en-Ciel Conakry (AAEC) qui affirme être la seule active sur le terrain.

Encadré 11. Le Code pénal sur l'outrage public à la pudeur

Le Code pénal prévoit également ce qui suit :

- Article 275 : Constitue un outrage public à la pudeur tout acte intentionnel accompli publiquement et susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires.
- Article 276 : Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur est punie de la peine d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 de francs guinéens, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Selon des consultations avec des ONG en Guinée, comme les marqueurs de genre ne peuvent pas être mis à jour pour correspondre à l'identité de genre d'une personne, parfois les gens recourent à la création de faux documents, donc illégaux. Les ONG ont exprimé leur préférence pour la suppression des marqueurs de genre des pièces d'identité.⁷¹ L'absence de marqueur de

⁷⁰ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, *Guinea: The situation of sexual minorities, including legislation; the treatment of sexual minorities by society and the authorities; state protection and support services available to victims (2014-September 2017)*, 21 September 2017, GIN105987.FE, available at: <https://www.refworld.org/docid/5a09ab8d4.html> [accessed 16 June 2020]

⁷¹ Ils n'étaient non plus en faveur ou un marqueur «autre» car cela présente une autre possibilité de discrimination

genre sur la carte d'identité ne signifie pas que les données démographiques ne devraient pas être collectées sur l'identité de genre. En fait, les ONG estiment qu'il est nécessaire d'inclure des statistiques sur les minorités sexuelles et de genre. Finalement, les minorités sexuelles et de genre craignent de chercher, de renouveler ou de mettre à jour des pièces d'identité, en particulier les personnes transgenres qui seraient forcées de changer leur apparence en celle de leur sexe assigné à la naissance.

Un groupe qui pourrait théoriquement rencontrer des difficultés dans le cadre d'un processus d'identification biométrique seraient des personnes transgenres et intersexuées. Il y a peu d'informations sur ces sujets en Guinée, et donc les autorités insisteraient probablement pour attribuer le caractère biologique sexe à la naissance sur tous les documents d'identification. Un programme national d'identification numérique pourrait créer des situations préoccupantes si des personnes transgenres étaient présentes différemment du sexe indiqué sur leurs pièces d'identité.⁷²

Risques sociaux

L'enregistrement des LGBTI court plusieurs risques sociaux à cause de la stigmatisation et du rejet des LGBTI dans la société guinéenne. Les barrières religieuses et culturelles (par exemple, dénoncer comme des suppôts de Satan, des animaux, démons, déviants, etc.) mènent certaines personnes à vivre isolée et de ne pas dévoiler leur orientation sexuelle. En l'absence d'un cadre juridique, elles ne se sentent pas protégées quand elles subissent des harcèlements et sont agressées (violences, insultes, brimades, menace de mort, tracasserie, etc.)

Mesures d'atténuation

- Rapprocher les centres d'enregistrement près du siège Afrique Arc-en-Ciel Conakry
- Impliquer l'AAEC dans les campagnes de sensibilisation et de formation du personnel chargé de l'enregistrement
- Aborder avec tact le sujet des LGBTI pour ne pas entraîner le rejet du projet WURI en Guinée par les communautés religieuses et les autorités guinéennes

⁷² McGovern, Mike. Guinea overview for RSR12 - Engaging Marginalized Groups in the Design of Identification Systems in Africa, (ID: P164513). University of Michigan



Un pêcheur en activité à Mangué (Kassa)

9. RECOMMANDATIONS

Les recommandations pour renforcer la dimension sociale du projet WURI sont présentées ci-dessous et sont organisées par composantes. En outre, des recommandations visant à inclure les aspects sociaux dans la gestion du projet, la phase pilote et la préparation de la durabilité du projet sont également proposées. Pour faciliter l'exécution, l'Annexe 12 inclut une synthèse de ces recommandations et propose des délais (court/moyen terme) et des priorités (haute/faible).

9.1 Intégrer l'aspect sociale dans la Composante 1 – Cadre juridique et institutionnel

Dans le cadre de la composante 1, le projet financera la préparation, le développement et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel nécessaire pour structurer des systèmes d'identification fondamentaux solides. Il serait utile de

- Procéder à une «évaluation d'exclusion» des lois et pratiques guinéennes et de leur utilisation des systèmes d'identification, spécifiquement, revoir la LCPD à la lumière du cadre stratégique ID4D de la Banque mondiale (voir Encadré 1).
- Entreprendre une évaluation de l'impact sur la protection des données personnelles dans le cadre de la première composante de WURI.
- Offrir à long-terme un soutien technique et financier pour aider à renforcer le cadre de confidentialité et de protection des données.
- Renforcer la capacité de faire respecter les lois sur la confidentialité et la propriété des données, y compris la capacité de l'ordre des avocats et des associations de la société civile (par exemple, l'Association des Blogueurs Guinéens - ABLOGUI) et de l'Autorité de Protection – quand elle sera établie.
- Veiller à ce que la collecte et la protection des informations biométriques relatives aux enfants soient clairement définies dans les lois relatives à l'identification.
- Mettre en place des procédures claires pour changer une fois dans la vie l'information relative à l'identification de base (nom, prénom, date de naissance, genre).
- Mettre en place un mécanisme/dispositif de régularisation de faux documents pour permettre à la population d'avoir accès aux documents authentiques.

- Assurer l'interopérabilité entre les systèmes/numéros d'identification des projets WURI et ANIES afin de couvrir le plus grand nombre de personnes dans les plus brefs délais.
- Elaborer une politique de non-discrimination par l'agence d'identité nationale concernée (quand elle sera établie); et qui devrait être également refléter dans les textes juridiques.
- Assurer une étroite collaboration entre l'expert juridique et l'expert en développement sociale du projet WURI.

9.2 Assurer l'inclusion sociale dans la Composante 2 - Création de systèmes d'identification fondamentale

La composante 2 quant à elle soutiendra la création de systèmes d'identification fondamentale basés sur l'attribution de numéros d'identification uniques (UNI) associés à des données biométriques qui seront recueillies conformément aux normes internationales.

Un système d'inscription efficace repose sur trois principes : d'avoir une valeur ajoutée (incitatifs), d'être pratique et commode et qu'il soit basé sur la confiance. Pour garantir leur mise en place, deux activités principales doivent être conçues et mises en œuvre: (1) une stratégie de communication et (2) des partenariats avec des organisations auxquelles les populations font confiance. Enfin, le processus lui-même doit être conçu de telle manière qu'il soit pratique pour les personnes de s'inscrire (en termes de localisation, de calendrier et des coûts associés). Ceux-ci sont liés car une partie de la communication peut être effectuée par les partenaires proches de la population et qui ont déjà établi un rapport de confiance. En outre, les messages de communication devraient aborder à la fois les incitatifs et les détails opérationnels / logistiques de l'inscription. Voici une liste de recommandations que le projet WURI pourrait prendre en considération pour promouvoir l'inclusion sociale.

La **stratégie de communication** doit comporter trois volets :

1. Une communication axée sur l'offre que le projet peut mettre en œuvre en produisant du matériel de communication et en faisant des campagnes de sensibilisation.

2. Une communication axée sur la demande qui permet aux gens de demander des informations au cas où ils auraient besoin d'informations supplémentaires / de précision ou s'ils signaler leurs griefs.
3. Une communication bidirectionnelle, ciblant spécifiquement les groupes de personnes difficiles à atteindre ou plus vulnérables. Cela nécessiterait un partenariat avec des organisations qui ont déjà une relation établie avec ces groupes et qui ont gagné leur confiance (par exemple, les chefs religieux et les chefs coutumiers qui peuvent influencer les communautés et convaincre les gens d'obtenir l'UNI, les ONG qui travaillent avec les LGBTI, les albinos, les personnes handicapées, les travailleurs du sexe, les sans-abri, etc., l'UNICEF qui aide à enregistrer les enfants, l'OIM qui travaille avec les populations migrantes, le PAM à travers son programme d'alimentation scolaire, le FIDA qui aide les travailleurs agricoles, etc.)

La stratégie globale de communication pour que le WURI définisse ces cibles, moyens et outils,⁷³ mais il va falloir aussi l'élaboration des messages spécifiques. La stratégie de communication doit répondre aux questions suivantes: *pourquoi* (quel est l'objectif et la valeur ajoutée de l'obtention d'une UNI), *qui* (qui sont les personnes éligibles pour obtenir un UNI) et *comment* (quels sont les détails logistiques liés à l'inscription). En outre, le timing des campagnes de sensibilisation doivent être bien synchronisés avec le calendrier des groupes ciblés ainsi qu'avec d'autres événements nationaux et/ou locaux (*quand*) et doivent être menées avec un éventail de partenaires pour atteindre le plus grand nombre de personnes et pour garantir la confiance (*avec qui*).

Pourquoi s'enrôler. Plusieurs messages pourraient être élaborés pour cibler les différents groupes. Voici quelques exemples de messages qui devraient être passés dans la campagne de communication :

- L'UNI facilitera l'accès aux services sociaux (par exemple ANIES).
- L'utilité de l'UNI comme moyen de franchir les barrages routiers et de reconnaître les organismes.

⁷³ Elaboration de la stratégie globale de communication, Rapport provisoire, avril 2020

- Les cartes d'identité mutuellement reconnues dans les Etats membre de la CEDEAO accéléreront les voyages, limiteront les coûts pour l'individu, réduiront la corruption et le harcèlement et aideront à lutter contre la traite des êtres humains.
- L'UNI aidera les jeunes à trouver un emploi plus facilement.
- Eclaircir toute confusion qui pourrait naître entre la carte nationale d'identité guinéenne, le numéro national d'identification émis par le projet WURI et la pièce d'identité biométrique émit par ANIES.

Qui sont les personnes éligibles. La campagne de communication doit clairement expliquer que toute personne résidente en Guinée ainsi que tous les Guinéens à l'étranger sont éligibles d'obtenir un UNI.

Comment (les détails logistiques concernant l'enrôlement). La communication doit contenir les informations suivantes:

- Explication sur la gratuité du processus (à la fois pour les inciter à s'inscrire et pour éviter que des frais illégaux ne soient perçus).
- Lieu et heure où l'enrôlement et la distribution de l'UNI auront lieu.
- Documents requis pour l'inscription (y compris les informations mentionnant la prise en compte des personnes n'ayant aucune preuve d'identification).
- Lieu et heure de retrait de la pièce d'identité lorsqu'elle est prête.
- Frais de remplacement de la pièce d'identité en cas de perte, vol ou détérioration (cela doit être partagé dès le début afin que les gens prennent soin de la carte sinon il y aura le risque qu'ils supposent que la carte de remplacement sera gratuite comme la première).

En outre, d'autres mesures de communication doivent être établies, notamment :

- Etablir un numéro gratuit pour demander des informations supplémentaires ou pour signaler des problèmes.
- Etablir et divulguer un protocole clair et transparent pour changer le nom, la date de naissance, le sexe, ce qui ne peut être fait qu'une seule fois dans la vie.
- Mettre en place un Site Web qui inclut toutes les informations nécessaires.

En ce qui concerne la logistique :

- S'assurer que le lieu d'enrôlement dispose de suffisamment de chaises pour que les gens puissent s'asseoir pendant qu'ils attendent leur tour, en particulier pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes, etc.
- Si l'enregistrement / la distribution de l'UNI a lieu à l'extérieur, s'assurer qu'il est à l'ombre.
- Déployer l'enregistrement mobile pour cibler les zones enclavées, ainsi que les personnes vulnérables difficiles à atteindre (par exemple, les personnes handicapées ou âgées).
- S'assurer que l'équipement fonctionne correctement afin d'éviter les retards inutiles et les longs délais d'attente - ou pire de demander aux gens de revenir un autre jour.

Quand (Timing). Le timing de la campagne de communication/sensibilisation ainsi que de l'enrôlement est de la plus haute importance.

- Mener les campagnes de sensibilisation juste avant la mise en place des kiosques d'enregistrement (pas trop à l'avance sinon il y pourrait avoir un risque que les gens oublient la date et le lieu de l'enregistrement).
- Lancer les campagnes d'identification simultanément dans toutes les localités du pays afin de rassurer les populations sur la neutralité du processus et d'éviter les suspicions de favoritisme et d'orientation politique.
- Tenir compte du calendrier agricole des paysans, et des moments où les éleveurs vont paître le bétail.
- Faire l'enrôlement les jours de marchés hebdomadaires.
- Faire l'enrôlement à la sortie de la mosquée après la prière de vendredi ou à la fin de la messe de dimanche.
- Démarrer le processus d'identification après les élections présidentielles de 2020.

Moyens de communication. Des campagnes à la radio et à la télévision seront naturellement nécessaires pour promouvoir ce nouveau dispositif et les infrastructures préexistantes pour le monter. Par exemple, la campagne radiophonique semble être l'un des éléments à l'origine du succès des inscriptions à la naissance (voir Encadré 12). En outre, pour que l'identification fondamentale soit reconnue, les campagnes de sensibilisation doivent s'adresser à l'administration elle-même, et pas seulement aux utilisateurs. Il est également

important que dans les communications entourant le projet, il ne soit pas perçu comme émanant uniquement du pouvoir central, ce qui pourrait provoquer une méfiance parmi la population et / ou mettre en danger les agents de recensement, en particulier dans les bastions de l'opposition. Enfin, les services publics chargés de la garde des enfants (hôpitaux et écoles) devraient également être utilisés pour promouvoir l'identification fondamentale auprès des parents. Ces services publics sont déjà largement impliqués dans la promotion de l'inscription des enfants, et ils sont les seuls vraiment indispensables.

Encadré 12. Campagnes de sensibilisation à la radio et à la télévision comme celles menées sur l'enregistrement des naissances

Les stations comprennent RTG 1 et 2 (FM et TV); Espace (FM et TV); Evasion (FM et TV); CIS Médias (FM et TV); Linx FM; Sabari FM; Familia FM; Soleil FM; et Tamata FM. Les stations de radio du gouvernement local qui sont présentes dans chaque préfecture sont appelées radios rurales. En outre, le gouvernement transmet des messages par différents canaux, notamment des stations de radio et de télévision (publiques et privées), des journaux, des campagnes de sensibilisation de masse et de porte à porte et le recours à des leaders d'opinion et des chefs religieux. Il utilise également des médias en ligne, des téléphones (textes), etc. Outre les trois langues principales (Soussou, Malinké et Poular), les messages sont traduits dans des langues telles que Kissi, Toma, Zergé, Baga et Konianké.

Source: Cissokho, Sidy. 2020. Guinea Social Assessment Notes, February 2020

En plus du français, l'utilisation des langues nationales et des langues locales, selon les régions, est fortement recommandée, en raison des taux d'analphabétisme élevés des populations. Les messages doivent tenir compte de la forte tradition orale de celles-ci.

Finalement, le projet pourrait envisager la distribution des incitatifs à la fois symbolique mais aussi visible pour que les personnes – elles-mêmes - puissent faire de la publicité pour l'obtention de l'UNI. Par exemple,

- Inciter les femmes à s'inscrire en distribuant des pagnes avec un message/un dessin sur l'UNI.
- Inciter les hommes à inscrire toutes les membres de leur famille en distribuant un bouton avec un message (par exemple : « toute ma famille a un UNI, et la vôtre ? »)

Avec qui (partenaires). Afin d'atténuer les impacts négatifs du projet et de lever les craintes et inquiétudes des groupes vulnérables, des campagnes de sensibilisation, de communication doivent être menées avant, pendant et après le processus d'identification avec l'implication des autorités administratives et politiques, des leaders communautaires et religieux, des organisations de la société civile, des associations des groupes vulnérables, spécifiquement :

- **Impliquer les groupes vulnérables dans le processus d'identification.** Les associations des groupes vulnérables et les organisations non-gouvernementales (mentionnées ci-dessus) doivent être impliquées dans les campagnes de sensibilisation et d'information sur le processus d'identification. Aussi, les personnes vulnérables doivent être intégrées dans les équipes d'identification. Cela pourrait rassurer les groupes vulnérables.
- **Impliquer les organisations des Nations Unies dans les campagnes de sensibilisation.** Plusieurs agences des Nations-Unies (OIM, PAM, UNICEF, PNUD etc.) offrent des services à différents groupes de la population. Elles peuvent faire le lien et aider à créer l'incitation pour l'enrôlement.
- **Impliquer les autorités préfectorales et sous-préfectorales ainsi que les gouvernements locaux.** Les Préfets et sous-préfets sont très écoutés dans les villages. Egalement, les Maires et conseillers communaux peuvent jouer un rôle actif dans la mobilisation des communautés. Le projet pourrait les impliquer dans les activités de sensibilisation et la mobilisation sociale autour de l'identification. Cette implication des Autorités préfectorales / sous-préfectorales ainsi que les représentants des gouvernements locaux favorisera la mobilisation sociale autour du processus d'identification.
- **Impliquer les chefs de village et les leaders communautaires.** Les chefs de village, les leaders communautaires, sont très influents dans les communautés. Par conséquent, ils doivent être impliqués dans les activités de communication, de sensibilisation et de mobilisation communautaire autour de l'identification unique.
- **Impliquer les leaders religieux.** La plupart des populations appartiennent à des communautés religieuses. Parmi ces communautés figurent les évangélistes qui ont des appréhensions sur l'attribution du numéro unique. Par conséquent, les leaders religieux (musulmans et chrétiens) peuvent servir de puissants relais pour les campagnes de sensibilisation à destination de leurs fidèles.

9.3 Collaborer avec toutes les parties prenantes pour s'assurer qu'il n'y aura pas des personnes exclues aux services sociaux - Composante 3 – Accès aux services

La composante 3 sera axée sur la prestation de services aux niveaux national et régional. Plus précisément, elle soutiendra l'intégration entre le système d'identification de base et les programmes de protection sociale pour faciliter l'accès aux services.

Étant donné que le projet WURI ne fournira pas lui-même de services sociaux, et afin de garantir que les bonnes incitatifs sont mises en place et afin d'éviter toute confusion concernant les différents types de pièces d'identité, le projet WURI devrait collaborer avec les programmes sociaux qui sont en cours en Guinée. Plus précisément, il est recommandé au projet de :

- Cartographier tous les programmes qui offrent des services (par exemple, programme de vaccinations de l'UNICEF, programme alimentation scolaire du PAM, le projet de l'OIM avec les populations frontalières, le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles du FIDA) et établir des partenariats avec eux pour inciter les différents groupes à obtenir l'UNI.
- Coordonner et collaborer avec l'ANIES sur tous les aspects concernant la délivrance d'une pièce d'identité (communication, inscription, numéro unique, etc.) afin de s'assurer qu'il n'y a pas de confusion entre le numéro d'identification fondateur (UNI) et le numéro qui sera délivré par l'ANIES. Ceci est particulièrement important étant donné que l'ANIES prévoit de couvrir 40% de la population guinéenne ayant besoin de services sociaux.
- Mettre en place une procédure claire d'accès aux services sociaux pour ceux qui n'ont pas encore eu la chance d'obtenir l'UNI afin de s'assurer qu'ils ne soient pas exclus des services sociaux. Ceci est de la plus haute importance puisque l'objectif du projet est d'enrôler 80% de la population (ce qui signifie que 20% risquent de ne pas obtenir l'UNI).

9.4 Renforcer les dimensions sociales dans la gestion du projet

L'Unité de gestion du programme (UGP) devrait être renforcée en termes de ressources humaines qui se concentrent sur les dimensions sociales et la communication du projet.

- **Renforcer l'équipe du projet par le recrutement d'un(e) Spécialiste en Développement Social.** Le spécialiste pourrait superviser les aspects sociaux au cours de la phase pilote et s'assurer qu'ils sont intégrés dans le projet lors de sa mise à l'échelle. La

gestion et le traitement des plaintes/réclamations et la mobilisation des /communautés/parties prenantes/engagement citoyen. Le renforcement de la Cellule sauvegarde sociale répond au souci de doter l'UGP de mécanismes de coordination plus efficace des activités, en vue de (i) veiller à garantir la prise en compte effective des aspects sociaux dans le projet; et (ii) d'assurer la coordination du suivi des indicateurs sociaux de performance.

- **Renforcer l'équipe du projet par le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication.** Tenant compte des risques sociaux élevés, des craintes et inquiétudes soulevées par les groupes vulnérables, la communication occupe une place de choix dans la mise en œuvre efficace du projet WURI. Elle assure la transparence et incite les personnes à s'inscrire pour obtenir un UNI. La communication aide aussi à minimiser la confusion qui pourrait être créée par la pléthore de programme d'identification (UNI, carte électorale, carte ANIES, etc.)
- **Envisagez de recruter plus de femmes pour mener à bien le processus d'enregistrement** afin de garantir que les femmes (pour des raisons culturelles) ne soient pas exclues du processus. Dans certaines zones très conservatrices, il pourrait être nécessaire de déployer des unités d'enregistrement exclusivement féminines, comme cela a été fait dans d'autres pays (par exemple, le Pakistan).

9.5 Intégrer les dimensions sociales dans la phase pilote

Le projet prévoit de piloter la mise en œuvre du système d'identification de base au cours des prochains mois. L'accent est mis sur les aspects technologiques du système. Ce serait aussi une bonne occasion d'évaluer les dimensions sociales au cours de cette phase pilote et de comprendre comment les bénéficiaires ont reçu l'information au sujet du projet (communication), les informations démographiques (sexe, âge, lieu de résidence), pourquoi sont-ils venus s'inscrire (incitatifs), leur expérience du processus d'enregistrement (distance parcourue, temps d'attente, problèmes technologiques, attitude de la personne qui a effectué l'enregistrement) et leurs recommandations pour améliorer la mise en œuvre. Cette évaluation pourrait être effectuée en appelant un échantillon aléatoire des personnes enregistrées pendant la phase pilote. Les informations recueillies pourraient être utilisées pour affiner la conception et la mise en œuvre du projet.

9.6 Envisager la durabilité du projet avec une perspective sociale

Bien que le projet WURI soit encore aux premiers stades de sa mise en œuvre, des mesures doivent être mises en place pour garantir la continuité de l'enregistrement et de l'émission d'un UNI une fois le projet terminé (la date de clôture est prévue pour juillet 2024) et pour assurer l'inclusion sociale. Gelb recommande une convergence entre l'enregistrement civil et l'identification nationale.⁷⁴ L'intégration de l'enregistrement des naissances avec le système de gestion des identités peut réduire les coûts, augmenter la commodité des gens et éviter la duplication des systèmes.

La planification de la durabilité du projet est particulièrement importante en Guinée puisque le projet WURI vise à atteindre 80% de la population d'ici la fin du projet en 2024. Avec un taux d'accroissement de la population de près de 2.8% par an, cela signifie que 5 ans après la fin du projet, il y a un risque que près de 35% de la population ne possède pas d'UNI et soit donc plus à risque d'exclusion sociale - en particulier des services sociaux.

En Guinée, actuellement, l'UNICEF met en œuvre un programme dans 40 communes où les personnels de santé sont formés pour s'assurer que l'enregistrement des naissances soit également communiqué à la commune pour délivrer un acte de naissance. L'UNICEF a déjà mis en œuvre un programme similaire couplant l'enregistrement des naissances avec les campagnes des vaccinations en RDC (voir l'Annexe 13 pour des informations sur la façon dont il a été opérationnalisé en RDC). Le projet WURI pourrait :

- Explorer avec l'UNICEF comment intégrer la délivrance d'une preuve d'identité fondamentale aux nouveau-nés. Si un tel système est mis en place, il pourrait garantir à long terme que toutes les naissances sont enregistrées et que tous les nouveau-nés reçoivent une preuve d'identité. Ce faisant, non seulement assurerait la durabilité, réduirait les coûts, mais aiderait également à éliminer les risques d'exclusion liés à la pauvreté, à l'orientation sexuelle, à l'incapacité physique, etc. qui deviennent plus prononcées au fil du temps et qui pourraient entraîner de plus grandes difficultés à obtenir une preuve d'identité fondamentale et par conséquent, à accéder aux services.

⁷⁴ Gelb, Alan and Metz, Anna Diofasi. 2017. Identification Revolution: Can Digital ID Be Harnessed for Development? CGD Brief October 2017

- Développer et renforcer la stratégie avancée dans le domaine de l'état civil en s'appuyant sur les agents communautaires, les leaders communautaires (religieux et traditionnels) ainsi que les services de santé qui constituent le service de l'Etat le plus avancé vers les communautés.
- Mettre en place, avec l'appui de l'INS, une approche méthodologique pouvant aider la DNEC, les SERACCO, les COC, et les collectivités locales à déterminer le niveau de couverture et d'exhaustivité de l'enregistrement au niveau national, régional et local pour le monitoring permanent.

10. CONCLUSIONS

L'évaluation sociale a permis de savoir les contraintes naturelles, administratives, économiques, sociales et décisionnelles relatives à l'accès aux documents d'identification comme l'éloignement des services des populations, le non-respect du coût de délivrance des documents d'identification sur toute l'étendue du territoire national, le chômage et le faible financement des projets des jeunes et des femmes, l'enclavement et le mauvais état des voies d'accès aux zones de production, la faible clé de répartition entre les acteurs chargés de la confection et de la délivrance de la carte d'identité nationale, et la surfacturation de la carte d'identité nationale.

Le sous-équipement, l'insuffisance des policiers, la faible maîtrise de l'outil informatique par endroit, insuffisance des moyens logistiques, la vétusté, l'exiguïté de certains commissariats de police limitent leurs capacités d'initiatives et d'intervention rapide sur le terrain.

Le Programme WURI doit renforcer ses relations de collaboration avec les ministères de l'administration du territoire et de la décentralisation, de la santé, de la sécurité et de la protection civile et des affaires sociales et des guinéens de l'étranger pour mutualiser leurs savoirs et savoir-faire dans le processus d'identification des guinéens vivant sur le sol guinéen et à l'étranger.

L'analyse des conditions de conservation et d'archivage des registres des centres d'état civil indique que leur état de fonctionnalité n'est pas conforme aux standards internationaux notamment ceux relatifs aux orientations du manuel des Nations-Unies relatif à l'archivage des données d'état civil. En effet, les enquêtes de terrain indiquent que seuls 12,2% des responsables ont déclaré que leur centre dispose d'un service d'archivage fonctionnel et 21,1% d'une salle d'archivage.

L'unité de gestion du programme WURI doit davantage outiller ses cadres pour pouvoir communiquer avec clarté sur les tenants et aboutissants du programme. Car le processus d'identification et d'enrôlement constitue un créneau propice pour échanger avec les populations et leurs leaders. Pour gagner ce pari, la mise à contribution des administrateurs territoriaux, des exécutifs communaux, des leaders des organisations paysannes, des médias de proximité, des

organisations à base communautaire des jeunes et des femmes, des communicateurs traditionnels et les ONG locales, nationales spécialistes de mobilisation sociale et ayant un encrage communautaire et la licence sociale ne sont pas à négliger à la phase actuelle du programme.

Il revient à l'unité de gestion du programme WURI de partager son dispositif institutionnel de suivi et évaluation, son plan de communication soutenu par un paquet minimum de campagne de sensibilisation et la mise en place des points focaux régionaux et préfectoraux à l'intérieur du pays.

Annexe 1. Aide-mémoire questionnaire

	Niveau régional	Niveau préfectoral	Autorités locales
Thème 1 : Faible accès des couches vulnérables aux sociaux de base			
▪ Liste des causes			
▪ Liste des couches concernées	X	X	X
▪ Liste des initiatives prises			
▪ Les défis à relever			
▪ Les suggestions pour renforcer les initiatives prises dans votre préfecture/village			
Thème 2 : Pertinence et adéquation de renforcement des capacités des services techniques préfectoraux et OSC (formations reçues, impacts des formations sur les cadres, besoins non répondus, résultats non atteints)			
▪ Liste des formations reçues		X	
▪ Résultats positifs			
▪ Défis à relever			
▪ Suggestions pour combler le gap			
Thème 3 : Enrôlement et accès aux pièces d'identification dans votre préfecture/village/secteur			
▪ Liste des activités			
▪ Liste des pièces d'identification	X	X	X
▪ Liste des lieux			
▪ Les contraintes			
▪ Les suggestions			
Thème 4 : Participation et représentativité des autorités locales dans les activités socio-économiques du village ou secteur			
▪ Liste des contributions			X
▪ Liste des organisations			
▪ Nombre d'artisans dans le conseil communal et le bureau du quartier			

- Les contraintes
- Liste des défis
- Défis à relever
- Suggestions pour renforcer la participation des artisans dans la gestion des activités du village ou secteur

NIVEAU COMMUNAUTAIRE

1. Questionnaire Groupements féminins :

Thème : Situation des femmes dans votre village ou secteur : scolarisation et éducation des filles et femmes

- Liste des causes
- Liste des conséquences
- Liste des initiatives prises
- Les défis à relever
- Les suggestions pour renforcer la scolarisation des filles et la promotion des femmes

Thème 2 : Participation et représentativité des groupements féminins dans les activités socio-économiques du village ou secteur

- Liste des contributions
- Liste des organisations présidées par les femmes
- Nombre de femmes dans le conseil communal et le bureau du quartier
- Les contraintes
- Liste des défis
- Suggestions pour renforcer la participation des femmes dans la gestion des activités du village ou secteur

Thème 3 : Participation des femmes dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenu

- Liste des activités réalisées
- Liste des contraintes
- Suggestions pour renforcer la consolidation des acquis.
- Liste des partenaires
- Liste des contraintes
- Les défis à relever
- Suggestions

Thème 4 : Enrôlement et accès aux pièces d'identification au village ou secteur

- Liste des activités
- Liste des pièces d'identification
- Liste des lieux
- Les contraintes
- Les suggestions
- Liste des pièces d'identification
- Coût d'acquisition par pièce d'identification
- Les défis à relever
- Suggestions

2. Questionnaire Agriculteurs /artisans

Thème 1 : Situation des artisans/agriculteurs dans votre village ou secteur

- Liste des corps de métiers
- Liste des problèmes
- Liste des initiatives prises
- Les défis à relever
- Les suggestions

Thème 2 : Participation et représentativité des artisans dans les activités socio-économiques du village ou secteur

- Liste des contributions
- Liste des organisations
- Nombre d'artisans dans le conseil communal et le bureau du quartier
- Les contraintes
- Défis à relever
- Suggestions pour renforcer la participation des artisans dans la gestion des activités du village ou secteur
- Thème 3 : Participation des artisans/agriculteurs dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenu
- Liste des activités réalisées
- Liste des contraintes
- Suggestions pour renforcer la consolidation des acquis
- Liste des partenaires
- Liste des contraintes
- Les défis à relever

Thème 4 : Enrôlement et accès aux pièces d'identification au village ou secteur

- Liste des activités
- Liste des pièces d'identification
- Liste des lieux
- Les contraintes
- Les suggestions
- Coût d'acquisition par pièce d'identification
- Suggestions
- Les défis à relever

3. Questionnaire Jeunes

Thème 1 : Situation des jeunes le village ou secteur

- Liste des principales occupations des jeunes
- Les différents modes de protection des jeunes du village ou secteur
- Les défis à relever
- Les suggestions à faire
- Liste des difficultés
- Les défis à relever
- Les suggestions
- Liste des difficultés
- Les défis à relever
- Les suggestions

Participation des jeunes et leur représentativité dans les associations et les instances de prise de décisions du village ou secteur

- Niveau de participation des jeunes dans la planification des actions
- Rôles et responsabilités des jeunes dans la gestion de du village ou secteur
- Initiatives menées par les jeunes au niveau communautaire dans la promotion des actions éducatives.
- Défis à relever
- Suggestions pour renforcer la participation des jeunes.
- Liste des organisations
- Cas de lobbying réalisés
- Vos suggestions
- Liste des partenaires
- Liste des contraintes
- Les défis à relever
- Les suggestions

Thème 3 : Enrôlement et accès aux pièces d'identification au village ou secteur

- Liste des activités
- Liste des pièces d'identification
- Liste des lieux
- Les contraintes
- Les suggestions
- Coût d'acquisition par pièce d'identification
- Suggestions
- Les défis à relever

4. Questionnaire Personnes handicapées

- **Thème 1 : situation des personnes handicapées : Quels sont les facteurs bloquants l'éducation et la promotion des personnes handicapées dans votre village ou secteur ?**
- Liste des causes
- Liste des conséquences
- Liste des initiatives prises
- Les défis à relever
- Les suggestions pour renforcer la scolarisation des personnes handicapées dans le village ou secteur

Thème 2 : Participation et représentativité des personnes handicapées au sein des associations et des instances de prise de décisions du village ou secteur

Quel est le niveau de participation et représentativité des personnes handicapées dans la gestion des activités socioéconomiques du village ou secteur ?

- Liste des appuis concrets
- Liste des contraintes
- Les défis à relever
- Suggestions pour renforcer la participation des personnes handicapées dans la gestion du village ou secteur
- Le nombre de personnes handicapées dans les instances de prise de décisions
- Les domaines d'activités

Thème 3 : Participation des personnes handicapées dans les activités génératrices de revenu

- Liste des activités réalisées
- Liste des contraintes
- Suggestions pour renforcer la consolidation des acquis.
- Liste des partenaires
- Liste des contraintes

- Les défis à relever
- Suggestions

Thème 4 : Enrôlement et accès aux pièces d'identification au village ou secteur

- Quelles sont les voies et moyens requis pour disposer des pièces d'identification dans votre village ou secteur ?
- Liste des activités
- Liste des pièces d'identification
- Liste des lieux
- Les contraintes
- Les suggestions
- Coût d'acquisition par pièce d'identification
- Les défis à relever
- Suggestions

Annexe 2. Bibliographie

Atick, Joseph J; Gelb, Alan Harold; Pahlavooni, Seda; Gasol Ramos, Elena; Safdar, Zaid. 2014. *Digital identity toolkit : a guide for stakeholders in Africa (English)*. Washington, DC : World Bank Group.

Banque mondiale. 2016. Cadre environnemental et social de la Banque mondiale

Banque mondiale. 2018. Le cadre social et environnemental; note de bonne pratique: non-discrimination et handicap en projet d'investissement, juin 2018

Banque mondiale. 2018. Rapport des consultations avec les organismes de personnes vivants avec handicaps en Guinée et Côte d'Ivoire, 27 et 29 novembre 2018

Banque mondiale. 2019. Guinée : Diagnostic et préparation d'une stratégie nationale d'inclusion financière

Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, *Guinea: The situation of sexual minorities, including legislation; the treatment of sexual minorities by society and the authorities; state protection and support services available to victims (2014-September 2017)*, 21 September 2017, GIN105987.FE, available at: <https://www.refworld.org/docid/5a09ab8d4.html> [accessed 16 June 2020]

Cissokho, Sidy. 2020. Guinea Social Assessment Notes, February 2020

Clark, Julia Clark and Daly, Conrad Daly. 2019. Digital ID and the Data Protection Challenge, Practitioner's Note - Identification for Development (ID4D), October 2019

Commission de l'union africaine. 2014. Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons. Deuxième édition, version vulgarisée. Disponible à <http://archive.au.int/assets/images/agenda2063.pdf>.

Dharwadker, Sanjay; Harbitz, Mia Elisabeth; Mills, Samuel Lantei; Palacios, Robert J.; Kim, Mijung; Desai, Vyjayanti Tharmaratnam; Marskell, Jonathan Daniel; Rietdijk, Wim; Weller, Ludger. 2018. *Integrating unique identification numbers in civil registration (English)*. Washington, D.C. : World Bank Group.

Drame, M. Mamadou Alioune et Drame, Me Hamidou Diogo. 2020. Rapport sur la revue du cadre juridique et institutionnel existant pour l'identification, préparé pour WURI-GUINEE, mai 2020

European Union Agency for Fundamental Rights. 2018. Under Watchful Eyes: Biometrics, EU IT Systems and Fundamental Rights

Gelb, Alan and Metz, Anna Diofasi. 2017. Identification Revolution: Can Digital ID Be Harnessed for Development? CGD Brief October 2017

HCR. 1954. Convention relative au statut des apatrides

HCR. 1961. Convention sur la réduction des cas d'apatridie

Institut National de la Statistique, 2017. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2016), Rapport final, Conakry, Guinée

Institut National de la Statistique (INS) et ICF. 2018. Enquête Démographique et de Santé en Guinée 2018 : Indicateurs Clés. Conakry, Guinée, et Rockville, Maryland, USA : INS et ICF.

Junge, Nils and Youzan, Lou Christiane. 2018. Identification for All: Risks and Opportunities - Briefing Note. Preliminary Vulnerability Mapping and Social Risk Analysis in Côte d'Ivoire and Guinea, August 2018

Junge, Nils. 2019. *ID Enrollment Strategies: Practical Lessons From Around the Globe (English)*. Identification for Development. Washington, D.C. : World Bank Group

McGovern, Mike. Guinea overview for RSR12 - Engaging Marginalized Groups in the Design of Identification Systems in Africa, (ID: P164513). University of Michigan

Mimche, H, Diallo, A, Tiembou, M Bangoura, M, et Lansana M. 2017. Etude diagnostic sur le système d'état civil au niveau central et dans la région de N'zerekore, République de Guinée, avril 2017

Ministère de l'intérieur et de la sécurité. 2019. Office National de l'Etat Civil et de l'Identification, *Evaluation Sociale - Programme d'Identité Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion (WURI) en Côte d'Ivoire, Rapport final, Novembre 2019*

Mouri, Hassane. 2020. Rapport de démarrage de la mission « Elaboration du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) », préparé pour WURI-GUINEE, mai 2020

ONU. 2015. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. 25 septembre 2015

République de Guinée, Institut National de la Statistique. 2017. Troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3), 1 mars au 2 avril 2014

République de Guinée, Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. 2017. Stratégie nationale de la réforme et de la modernisation de l'état civil (2018-2022), novembre 2017

République de Guinée, Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. 2017. Stratégie Nationale de la Réforme et de la Modernisation de l'Etat Civil en Guinée 2018-2022, Novembre 2017

République de Guinée, Ministère d'état, Ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la formation. 2013. Stratégie nationale de protection sociale

République de Guinée, Primature. 2019. Evaluation Sociale du PAPN - Version Provisoire. Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale, Projet d'Appui au Programme NAFA (PAPN), Août 2019

République de Guinée, Primature. 2020. Arrêté A/2020/482/PM/CAB/SGG portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité de pilotage de l'identification numérique des personnes et de la modernisation de l'état civil en République de Guinée

République de Guinée, Primature. 2020. Elaboration de la stratégie globale de communication, Rapport provisoire, préparé pour WURI-GUINEE, avril 2020

République du Guinée. 2018. Contribution Nationale Volontaire à la Mise en Œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau - New-York, Juillet 2018, Rapport National Draft (Version 3) 06 Juin 2018

UNICEF. 2019. Faces, Fingerprints & Feet - Guidance on assessing the value of including biometric technologies in UNICEF-supported programs, July 2019

World Bank Group. 2016. ID4D Strategic Framework

World Bank. 2018. *Côte d'Ivoire, Guinea and ECOWAS Commission - West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion Project (English)*. Washington, D.C.: World Bank Group

World Bank. 2020. *Benin, Burkina Faso, Togo and Niger - Second Phase of West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion (WURI) Project (English)*. Washington, D.C. : World Bank Group

Sites électroniques

<https://www.invest.gov.gn/guinee>

<http://www.stat-guinee.org/index.php/36-donnees-statistiques/donnees-structurelles/demographie>

www.afrobarometer.org

<https://www.africaguinee.com/articles/2020/01/28/inauguration-de-l-agence-nationale-d-inclusion-economique-et-sociale-anies>

<https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-la-reinsertion-des-personnes-handicapees-274325>

<https://observers.france24.com/fr/20180413-guinee-conakry-handicapes-malediction-taxis>

<https://observers.france24.com/fr/20161201-conakry-handicapes-sortent-mendicite-grace-cordonnerie-guinee-obs-engages>

<https://www.africaguinee.com/articles/2020/01/28/inauguration-de-l-agence-nationale-d-inclusion-economique-et-sociale-anies>

<https://apip.gov.gn/doclegislation/Codes/LOI%20SUR%20LA%20CYBERCRIMINALITE.pdf>

<https://internetwithoutborders.org/guinee-analyse-par-internet-sans-frontieres-de-la-future-loi-cybercriminalite-et-donnees-personnelles/>

Annexe 3. Cartographie des sites d'étude

N°	Désignation	Commune	Critères de choix
A. Région administrative de Boké			
1	Préfecture de Boffa	Koba	Zone minière, cosmopolite (diversité ethnique ; zone de vulnérabilité et d'enclavement, ile de Kito) avec une densité humaine, Existence des plaines aménagées et de nombreux ports de pêche
2	Préfecture de Fria	Tormelin	Zone minière, cosmopolite (diversité ethnique ; zone de vulnérabilité, de chômage et d'enclavement (Banguigny et Baguinet) avec une densité humaine ; existence des plaines aménagées et de nombreux ports de pêche
B. Zone spéciale de Conakry			
3	Ville de Conakry	Matoto	Une grande commune urbaine peuplée et abritant des lieux de commerce, des ports de pêche et beaucoup d'écoles privées et des gares routières
		Sous-préfecture de Kassa	Ile, zone accessible par pirogue et bateau, existence des poches de pauvreté, faible accès aux services sociaux de base
C. Région administrative de Faranah			
4	Préfecture de Faranah	Commune urbaine	Ville universitaire, chef-lieu de la région, peuplée .Elle abrite des lieux de commerce
D. Kankan			
	Préfecture Siguiri	Doko	Zone minière, peuplée et préfecture frontalière avec la République du Mali. Une grande zone de négoce de l'or.
E. Région administrative de Kindia			
6	Forécariah	Mafèrinyah	Zone maritime, fait frontière avec la Sierra Leone et point de passage pour aller au Liberia via Sierra Leone. Elle abrite un marché hebdomadaire sous régional
F. Région administrative de Labé			
7	Préfecture de Labé	Commune urbaine	Ville universitaire, cosmopolite, peuplée et pleine d'activités socioéconomiques et une niche des jeunes migrants et retournés
G. Région administrative de Mamou			
8	Préfecture de Mamou	Commune rurale de Dounet	Ville universitaire, cosmopolite, peuplée et pleine d'activités socioéconomiques lien entre la Guinée maritime et les 3 autres régions naturelles et une niche des jeunes migrants et retournés
H. Région administrative de N'zérékoré			
9	Préfecture de Lola	N'Zô	Zone frontalière avec la Côte d'Ivoire et pleine d'activités socioéconomiques

Annexe 4. Vue d'ensemble du public cible rencontré /région et à l'étranger

N°	Désignation	Responsables des services techniques/OSC	Jeunes	Femmes	Artisans/Agriculteurs /Marchands	Personnes handicapées	Elus locaux	Total
1	Boké	31	19	29	21	0	19	119
2	Kankan	39	10	15	17	0	18	99
3	Faranah	18	10	6	6	7	7	54
4	Labé	21	6	10	9	12	5	63
5	Mamou	25	13	6	5	0	8	57
6	Kindia	19	10	9	6	22	6	72
7	Nzérékoré	24	7	19	9	21	5	85
8	Conakry	13	16	18	15	11	12	85
	Sous total	190	91	112	88	73	80	634
9	RI-Conakry	12	0	0	0	0	0	12
10	Sierra Leone	5	30	2	9	0	7	53
	Grand total	207	121	114	97	73	87	699

Annexe 5. Personnes consultées

Primature

- Ibrahima Sory Keita, Conseillé Télécoms et économie numérique, Cabinet de Mr le Premier Ministre, Coordinateur du projet WURI
- Dr Himi Deen Touré, Directeur technique du projet WURI
- Mamadou Aliou Bah, Spécialiste en suivi-évaluation
- Boua Kouyate, Spécialiste en communication
- Oumou Barry, ANIES, Directrice d'Inclusion Financière et Sociale

Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger

- Souleymane Sangaré, Fonctionnaire à la Direction Générale des Guinéens de l'Etranger
- Massé Camara, Fonctionnaire à la Direction Générale des Guinéens de l'Etranger
- Issiaga Sylla, Fonctionnaire à la Direction Générale des Guinéens de l'Etranger

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

- Fadama Itala Kourouma, Directeur National de l'Administration du Territoire
- Moustapha Barry, Directeur National Adjoint de l'Administration du Territoire
- Fodé Mohamed Touré, Chef de division services à la population, Direction Nationale de l'état civil
- Moussa Sacko, Directeur National Adjoint du Service National de l'Action Humanitaire
- Abdoul Karim Hann, Chef du département Suivi et Evaluation au Service National de l'Action Humanitaire
- Mohamed Cissé, Chef section Planification au Service National de l'Action Humanitaire

Ministère de l'Action Sociale

- Hadja Marie Touré, Directrice Nationale du Genre et Equité

Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

- Lamine Keita, Directeur central de la police aux frontières
- Colonel Soriba Conté, Chef de de division de la Police Technique et Scientifique

Sierra Leone

- Mme Kouyaté Adama Diallo Chargée d'affaires, Ambassade de Guinée
- Michel Sallou Mansare Assistant de l'ambassadeur
- Elhadj Ibrhima Sory Fofana, Attaché protocole /consul
- Mohamed Lamine Traoré Assistant /consul
- Fatoumata Conté, Secrétaire de l'ambassade
- Aboubacar Daddy Coumbassa, Président de l'amicale des guinéens de la Sierra Leone
- Elhadj Sadio Bah, Président des ressortissants de la Sierra Leone
- Alhousseiny Camara, Représentant des jeunes/Amicale des guinéens

Banque Mondiale

- Joachim Boko, Task Team Leader, WURI Project
- Gernot Brodnig, Expert Principal Développement Social
- Anita Mittal, Spécialiste en eGouvernance
- Conrad Daly, Expert juridique senior
- Victoria Esquivel-Korsiak, Spécialiste ID4D
- Nils Junge, Expert senior en développement sociale
- Mia Harbitz, Conseiller technique senior, ID4D Africa

Organisation Internationale de Migration

- Michael Asima, Chargé de Programme

UNICEF

- Aliou Maiga, Chef de la section Protection de l'enfant

Annexe 6. Synthèse du public cible, risques et mesures d'atténuation

Niveau /public cible Services techniques régionaux	Description	Risques	Mesures d'atténuation
	<p>Liste des activités nécessitant l'acquisition des documents d'identité : acquisition et sécurisation des domaines d'habitation et agricoles, adhésion aux associations, assurance, change de monnaie, citoyenneté, commerce, contrôle de police, création des groupements, crédit agricole, demande d'emploi, déplacement/ transport, élection, enregistrement des naissances, enrôlement, mariage, opérations bancaires, orpaillage, scolarisation, sécurité et voyage</p> <p>Liste des lieux d'obtention des pièces d'identification : centre de santé, chefs-lieux de la préfecture (commissariats centraux) et des sous-préfectures (commissariats urbains), commune, direction centrale de la police de l'air et des frontières, école, hôpitaux, justice, mairie, Ministère de la sécurité et de la protection civile, Ministère des transports, préfecture, quartier, région, SERPROMA (Kankan), service d'immigration et Sureté Régionale</p> <p>Liste des pièces d'identification utilisées : agrément, assurance, attestation de cession, autorisation parentale, badge, bordereau d'expédition (douanes), carnet d'entretien technique, carnet de vaccination, carte d'électeur, carte d'identité, nationale, carte de séjour, carte grise, carte professionnelle, carte scolaire, casier judiciaire, certificat de mariage, certificat de nationalité, certificat de résidence, documents juridiques des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement des services de collecte des dossiers, d'édition et de délivrance des cartes des populations • Enclavement et éloignement de certains sous-préfectures et districts Tégouéya : 135Km, Ourékaba et Farinta regorge des villages les plus éloignés et enclavés (plus de 25Km des chefs-lieux) • Manque de moyens financiers • Contrefaçon des pièces d'identité • Analphabétisme • Méconnaissance de l'importance des documents d'identification et des droits • Rupture des planches et timbres • Manque de planches et de timbres pour la confection des cartes d'identités • Défaut de numérotage des actes de naissance • Corruption • La surfacturation des cartes d'identité (30.000 FG), à 100.000 GNF au lieu de 15.000 GNF • L'offre est inférieure à la demande exprimée par les six commissariats de la police (ex. Boké, Kamsar, Fria, Boffa, Koundara et Gaoual) • La direction régionale de la police est dans un bâtiment vétuste abritant un endroit de détention provisoire des personnes en conflit avec la loi et le bureau du représentant d'info net /Sabary technologies 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect rigoureux du prix officiel fixé par le gouvernement • Sensibiliser les villageois sur l'importance de la carte d'identité • Maintien des agents de sécurité sur les lieux d'affectation • Identification et enrôlement des populations par secteur, quartier et par commune sous la supervision des chefs secteurs, quartiers et membres du conseil communal • Commander et livrer à temps les cartes et les timbres sur la base des besoins réels des populations • Vulgarisation et promotion des droits de la femme • Rendre gratuite les frais d'obtention des pièces d'identités pour les personnes vulnérables • Décentraliser les lieux de confection de la carte d'identité nationale • Instaurer la rigueur dans le respect des textes de lois relatifs à l'obtention de la carte d'identité nationale • Confier la confection de la carte d'identité nationale à la police au lieu d'une entreprise privée • Uniformiser les pièces d'identification dans l'espace CEDEAO • Utiliser les agents de santé, les techniciens agricoles et les enseignants dans les activités de sensibilisation et de mobilisation des communautés dans

Niveau /public cible	Description	Risques	Mesures d'atténuation
	<p>groupements /unions agricoles, extrait de naissance, facture d'achat, jugement supplétif, laisser passer, ordre de mission, passeport, permis d'exercice, permis de conduire, quittance, registre de commerce et vignette</p> <p>Organisation des campagnes d'enregistrement des naissances avec l'appui de l'UNICEF</p> <p>OIM : Appui /accompagnement des associations des jeunes migrants retournés des préfectures de Boffa, Boké, Koundara, Gaoual et Fria</p> <p>UNICEF : assistance aux enfants vulnérables</p> <p>A Faranah : Existence et fonctionnement des radios de proximité (Radio Rurale, Radio nationale et la RTG)</p> <p>Existence des personnes ressources en matière de mobilisation communautaire (Chambre régionale d'agriculture, Inspection régionale de l'action sociale, correspondant de la radio nationale, radio rurale et de l'AGP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de l'identité et de l'authenticité des demandeurs de pièces d'identification, • Retard observé dans l'obtention des cartes, près de 2 mois d'attente • Insuffisance des ressources humaines dans les commissariats urbains, particulièrement dans les communes rurales • Lourdeur administrative 	<p>le cadre de l'enrôlement des populations en expliquant les objectifs et l'importance du Programme d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienter les administrateurs territoriaux (gouverneur, préfet et sous-préfet) en matière de communication sur les objectifs et les résultats attendus du programme WURI afin de rassurer les populations que l'enrôlement ne vise pas le retour de l'Impôt Minimum de Développement Local dans les différentes localités • Mise en place des centres d'édition et de délivrance des pièces d'identification dans toutes les sous-préfectures (commissariats urbains) • Collaborer avec les autorités locales • Rapprochement des services de délivrance auprès des populations par sous-préfecture • L'adhésion des communautés au processus d'enrôlement passe par la maîtrise de la langue du milieu, par l'humilité, et la considération des personnes à rencontrer • Eviter le trafic d'influence lors de la mobilisation communautaire relative aux activités d'enrôlement • Faire l'enrôlement les jours de marchés hebdomadaires • Faire participer les radios de proximité dans les activités de sensibilisation sur les objectifs du Programme WURI (comme FM, liberté FM, baobab, zaly FM, la radio rurale)

Niveau /public cible	Description	Risques	Mesures d'atténuation
Services techniques préfectoraux	<p>Nomination d'un officier chargé de l'identité judiciaire</p> <p>Disponibilité et engagement des responsables et cadres commis à la tâche</p> <p>Maitrise géographique du milieu</p> <p>Connaissance des techniques de mobilisation sociale</p>	<p>Frais de saisie et de transport des demandes de carte d'identité (Boffa-Boké-Boffa)</p> <p>Eloignement et enclavement de certaines localités, sous information des demandeurs des cartes d'identité, demande improvisée et précipitée des cartes d'identité par les citoyens</p> <p>Perturbation des cours due aux déplacements de certains enseignants pour l'acquisition ou renouvellement de leur carte d'identité</p> <p>Insuffisance de moyens logistiques</p> <p>Faible maitrise des outils informatiques</p> <p>Insuffisance des données chiffrées et faible conservation des données existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des autorités et des populations sur les objectifs du Programme WURI en matière d'enregistrement • Former et outiller l'équipe des agents sensibilisateurs sur les réels objectifs du Programme WURI • Rapprocher des services aux populations, alléger les procédures d'obtention des pièces d'identité • Mise en place d'une unité d'infonet à Boffa • Sensibilisation et redéploiement des cadres par commune et par district pour la collecte des dossiers et la confection des cartes d'identité • Suivi et contrôle du respect du prix officiel fixé par le gouvernement • Augmentation de la quantité de cartes et timbres pour Boffa • Doter les commissariats de moyens logistiques, financiers et informatiques,
Eleveurs/nomades ou semi-nomades	<p>Les nomades peuls sont pour la plupart des ressortissants maliens. Ils ont migré en Guinée et continuent leur activité d'élevage. Les nomades peuls, appelés communément « bouviers » sont employés par les agriculteurs autochtones ou propriétaires de parc à bœufs. Ils créent ainsi des campements à proximité des villages autochtones.</p> <p>Les données du Ministère de l'Elevage indiquent que les hommes possèdent plus de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Campements dispersés • Non déclaration des enfants peuls à l'état civil • Manque de documents administratifs • Enclavement des campements peuls • Marginalisation et stigmatisation des nomades peuls • Marginalisation de la femme peule • Influence des tuteurs sociaux (chef de village, chef de terre et propriétaires de bétail) 	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager une stratégie d'enrôlement mobile et assurer des agents mobiles féminins afin de garantir que les femmes ne soient pas exclues du processus d'inscription • Mener une campagne de communication adaptée culturellement et linguistiquement • Impliquer leurs tuteurs sociaux (chef de village, chef de terre et propriétaires de bétail) dans la diffusion de l'information à leur égard

Niveau /public cible	Description	Risques	Mesures d'atténuation
Forestiers	<p>têtes (207.696) contre 63.072 pour les femmes • qui sont elles aussi présentes dans le secteur de l'élevage.</p> <p>Minorités qui pratiquent le christianisme et les religions indigènes •</p> <p>L'UNOPS a mis en œuvre un projet - qui vise à sensibiliser, à informer et à soutenir les villageois dans leur recherche de méthodes alternatives de création de revenus •</p>	<p>Pauvreté - paiement de frais à l'inscription</p> <p>Vivent dans la crainte d'expulsions arbitraires •</p> <p>Enclavement et analphabétisme •</p> <p>Pour les Protestants, croyances religieuses peuvent constituer un risque de participer à l'identification •</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte du calendrier pastoral • Faire largement connaître que l'opération d'identification est gratuite • Ne pas exiger de documents administratifs à l'inscription • Identifier des partenaires/projets qui ciblent les pastoralistes pour faire un lien entre l'identification et l'accès aux services offert par les autres projets • Mettre en place des stratégies mobiles • Mener des activités de communication en collaboration avec les leaders religieux et les associations et organisations locales pour identifier les forestiers et les convaincre à s'enrôler
Personnes éloignées/enclavées	<p>La région de Guinée Forestière accueille plusieurs groupes vulnérables tels que les personnes déplacées internes (PDI), les anciens combattants et les rapatriés •</p> <p>68% de la population réside dans les zones rurales •</p> <p>30% du réseau routier bitumé, 54% du réseau national qualifié de mauvais •</p>	<p>Inexistence de moyens de transport •</p> <p>Manque d'un centre d'état civil •</p> <p>L'enrôlement pourrait perturber les activités agricoles •</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des stratégies mobiles • Organiser des campagnes de sensibilisation dans les zones reculées en tenant compte du calendrier agricole • Impliquer les populations des zones reculées dans le projet • Mobiliser les moyens logistiques adéquats et adaptés pour mener les activités d'enrôlement en bonne et due forme • Eviter de tenir des propos dégradants en vers les populations et satisfaire leur curiosité en toute humilité
Réfugiés/apatrides	<p>En janvier 2017, le HCR avait enregistré 5.300 personnes en situation préoccupante, dont la plupart était des réfugiés ivoiriens. La fin de</p>	<p>Manque de documents administratifs •</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer la Commission nationale pour l'intégration et le suivi des

Niveau /public cible	Description	Risques	Mesures d'atténuation
Populations étrangères	<p>l'épidémie d'Ebola a vu la réouverture de la frontière avec la Côte d'Ivoire, permettant au HCR de reprendre le rapatriement volontaire des réfugiés (Rapport sur les droits de l'homme en Guinée 2018)</p> <p>La République de Guinée dispose s'un plan d'action décennal 2014-2024 visant un objectif essentiel, celui de l'éradication de l'apatridie d'ici 2024</p> <p>Il y avait dans le pays quelques centaines de personnes effectivement apatrides originaires de Sierra Leone. Elles ne répondaient à aucun critère pour l'obtention de la nationalité guinéenne, à savoir la naissance sur le territoire national, le mariage, la naturalisation ou la filiation. Le HCR a expliqué que ces réfugiés n'avaient demandé ni le rapatriement ni l'intégration locale après l'invocation de la clause de cessation pour les réfugiés de la Sierra Leone. Certaines de ces personnes vivaient dans des camps de réfugiés abandonnés ; d'autres avaient quitté les sites d'anciens camps de réfugiés à Kissidougou pour s'installer dans des zones d'orpaillage dans le nord-est du pays (Rapport sur les droits de l'homme en Guinée 2018).</p> <p>Trois pays fournissent les plus grands nombres d'immigrants à la Guinée.⁷⁵ Il s'agit de la Côte d'Ivoire, la Sierra Léone et le Sénégal. La Côte d'Ivoire est le premier pays d'où proviennent la plupart des immigrants. Elle a la proportion la plus élevée (25%), suivie par la Sierra Léone avec près de 23% et le Sénégal avec 14%. Les immigrants en provenance du Mali et du Liberia</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de documents administratifs (carte d'identité et d'extrait de naissance) à l'inscription • Paiement de frais de transport pour rendre au centre d'enrôlement • Stigmatisation des apatrides • Soupçon d'obtenir la carte d'identité guinéenne 	<p>réfugiés (CNISR) dans l'enregistrement des réfugiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un partenariat avec le HCR pour sensibiliser les réfugiés sur les avantages d'une pièce d'identité numérique • Sensibiliser les réfugiés sur la gratuité, l'importance et le caractère apolitique de l'enrôlement • Assurer la gratuité de l'inscription • Ne pas exiger de documents administratifs à l'inscription <ul style="list-style-type: none"> • Mener une campagne de communication et sensibilisation qui cible toutes les populations afin de rassurer autant les ressortissants des pays CEDEAO que les citoyens de la Guinée sur les avantages d'obtenir un UNI.

⁷⁵ <https://dataspace.princeton.edu/jspui/bitstream/88435/dsp01pk02cd514/8/DSGuineaRGPH3migration.pdf>

Niveau /public cible	Description	Risques	Mesures d'atténuation
Analphabètes	<p>sont de 10% environ pour chaque pays (RGPH3). L'analphabétisme concerne 68% de la population avec une proportion de 78% de femmes</p> <p>22% des femmes âgées de 15 ans et plus sont alphabétisés, contre 32 % pour les hommes.</p> <p>Ces disparités sont encore plus importantes dans les zones rurales où vit 64% de la population.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faible communication (sources d'information, faible diffusion, compréhension message, etc.) • Manque d'interprètes dans les équipes d'identification • Périodes de l'identification (périodes de non disponibilité : saisons des pluies correspondant aux travaux champêtres) • Réticence des populations à renoncer à leur activité économique • Perte de temps à s'inscrire • Perte de confiance envers l'Etat • Identification perçue comme un moyen de collecter l'impôt auprès de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des campagnes de communication et de sensibilisation audio-visuelles relatives au processus d'identification unique dans toutes les langues locales parlées en Guinée • Eviter de mener ces campagnes durant les périodes de non-disponibilité (saisons des pluies correspondant aux travaux champêtres)
Femmes/filles	<p>Organisation des femmes en groupements centrés sur la production du sel, la riziculture, l'extraction de l'huile de palme et le maraichage</p> <p>Création de 2 mutuelles dans les communes de Boffa centre et la commune rurale de Koba pour faciliter l'accès des femmes au prêt destiné à la mise œuvre des activités génératrices de revenu</p> <p>Existence de 10 Sèrès (associations féminines locales) entièrement gérées et présidées par les femmes leaders de Kito</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analphabétisme, insuffisance de filles lettrées • Résignation et méfiance • Refus de certains maris à laisser leurs femmes participer aux activités socioéconomiques de la commune • Ignorance des femmes sur les avantages d'avoir une preuve d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les leaders politiques, communautaires, religieux et associatifs • Impliquer le Préfet/sous-préfet • Organiser des séances d'information lors des manifestations des femmes (mariages, baptêmes, réunions associatives) • Impliquer les présidentes des associations féminines dans les activités de mobilisation sociale et d'information des communautés
Jeunes	<p>A Mamou, formation de 300 apprenantes au niveau du Centre d'Appui à l'Auto Promotion Féminine (CAAF)</p> <p>Les jeunes (entre 15 et 24 ans) constituent environ 20% de la population guinéenne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de désinformation autour de l'attribution au numéro unique • Appel à boycott des leaders politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les avantages de l'identification unique

Niveau /public cible	Description	Risques	Mesures d'atténuation
	<p>Le chômage touche davantage les jeunes : 83,2% des chômeurs sont des jeunes (RGPH, 2014).</p> <p>L'identification unique constitue ainsi une occasion d'obtenir un document d'identification qui pourrait éventuellement faciliter leur recherche d'emploi.</p> <p>La Guinée dispose de 590 espaces de jeunes qui pourraient être utilisés éventuellement pour sensibiliser les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amalgame entre le processus d'identification unique et réactualisation de la liste des électeurs pour les élections législatives et présidentielles de 2020 • Analphabétisme • Non recrutement en qualité d'agent d'identification des jeunes au niveau local • Perception du numéro unique comme un moyen de mettre fin au changement d'extrait de naissance • Perception de l'identification comme un moyen d'attribution de la nationalité guinéenne aux étrangers • Le long délai d'obtention de la carte d'identité : d'une à 3 semaines • Selon le représentant des jeunes de Boffa, seuls 20% des jeunes détiendraient leurs cartes d'identité nationale • Migration clandestine 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les autorités administratives et politiques • Impliquer les associations de jeunes • Utiliser les réseaux sociaux, les SMS • Communication à la télé/radios en langue locale • Sensibilisation porte-à-porte
<p>Enfants/mineurs</p>	<p>En 2016, trois enfants sur quatre (75%) ont été enregistrés à l'état civil, de manière identique pour les garçons et les filles. Cependant, ce taux n'est pas uniforme au niveau national : s'il a atteint 90% dans les zones urbaines, il est seulement de 67% en milieu rural qui abrite près de deux tiers de la population nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les technologies biométriques présentent des risques spécifiques pour les enfants, y compris la protection des données et la vie privée • Utilisations non-intentionnelles des données liées • Manque de temps et désagréments • Perception insuffisante des avantages • Incertitude quant à savoir si le nourrisson vivra dans des zones où la mortalité infantile est élevée • Pauvreté des ménages • L'absence de certificat de naissance limite la possibilité d'obtenir d'autres identifiants. Obtenir un certificat de naissance plus tard est coûteux et fastidieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un partenariat avec l'UNICEF et explorer comment lier l'enregistrement des naissances et les campagnes de vaccination à l'enrôlement de toute la famille au projet WURI • Travailler en partenariat avec le PAM et explorer comment le projet d'alimentation scolaire pourrait être lié au projet WURI. • Fournir aux enfants de moins de 18 ans un UNI et prendre uniquement leur nom, prénom, date de naissance et sexe.

Niveau /public cible	Description	Risques	Mesures d'atténuation
Personnes vivants avec handicap	<p>Existence d'une association des personnes handicapées ou à mobilité réduite</p> <p>Mise en place d'une unité d'appui aux personnes vulnérables par préfecture (2015) (Kindia)</p> <p>Appui nutritionnel, scolaire, financier aux enfants orphelins et femmes veuves d'Ebola dans les communes de Fria centre et de Baguinet par les ONG CEFAC Guinée, Action d'intégration, Mère et Enfants et Assistance Aux Familles Africaines à Fria (Kindia)</p> <p>Création et gestion d'un centre de réinsertion socio professionnel pour les personnes handicapées avec l'appui de l'ONG Guinée Solidarité (Mamou)</p> <p>A Faranah, existence d'un projet d'amélioration des services de santé de primaire (PASSP) couvrant les 4 préfectures de la région à savoir Faranah, Dinguiraye, Dabola et Kissidougou</p> <p>A Faranah, identification et prise en charge sanitaire gratuite de 11.000 /22.000 personnes indigentes à travers une carte sanitaire par personne indigente</p> <p>A Faranah, dotation en matériels informatiques par OSIWA Guinée A Kankan, Projet de prise en charge gratuite des personnes vulnérables (Kouroussa et Mandiana) à travers le Fonds de Développement Social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préjugés négatifs de la société conduit les familles à cacher leurs enfants handicapés dans les maisons • Pauvreté • Sous information • Méconnaissance de l'importance des documents d'identification et des droits, Analphabétisme • Manque de moyens de déplacement 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte tout type de handicap dans le système technologique qui sera mis en place pour faire l'identification • Etablir un partenariat avec les ONG qui s'occupent des handicapés telles que FEGUIPAH et Guinée Solidarité, ce qui offrira deux avantages: les ONG savent où se trouvent les handicapés, et le personnel des ONG est déjà sensibilisé et formé à la façon de communiquer avec les personnes vivant avec un handicap • Utiliser des unités mobiles pour aller vers les personnes handicapées pour surmonter le problème de la mobilité réduite chez les handicapés physiques et les aveugles • Prendre les photos des aveugles avec les lunettes • Recruter les personnes en situation d'handicap dans les équipes d'agents d'enrôlement • Former les agents sur les différents types handicap • Faire l'enrôlement des personnes handicapées au sein des centres de réinsertion socioprofessionnelles, au tour des mosquées et à domicile

Niveau /public cible	Description	Risques	Mesures d'atténuation
Albinos	<p>Projet de prise en charge gratuite des enfants victimes de violence à travers l'UNICEF, projet d'appui à la réintégration enfants migrants et autres enfants en mobilité à travers l'UNICEF (Kankan – Siguiri)</p> <p>La Guinée ne dispose d'aucune statistique sur le nombre d'Albinos. Cette couche sociale est victime de stigmatisation et vit dans une précarité qui pousse les parents de certains à la pratique de la mendicité dans les rues de la capitale. En 2013, l'organisation non-gouvernementale Confédération nationale des albinos de Guinée (CNAG) comptait environ 800 personnes atteintes d'albinisme dans le pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stigmatisation • Non-possession de document administratif, • Risques sécuritaires (repérage, enlèvement) Risque d'exposition au soleil • Peur de fréquenter les espaces publics pour éviter les personnes qui ont envers eux des préjugés (dotation de pouvoirs surnaturels) et superstitions autour de l'apparence physique des albinos (les morceaux de corps d'albinos apportent richesse, puissance, pouvoir) • Stigmatisation et du rejet des LGBTI dans la société guinéenne • Barrières religieuses et culturelles • Absence d'un cadre juridique • Subissent des harcèlements et sont agressées 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'identification dans des endroits clos et prévoir des abris • Impliquer l'association FONDASIA dans la sensibilisation • Assurer la sécurité des personnes atteinte d'albinisme <ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher les centres d'enregistrement près du siège Afrique Arc-en-Ciel Conakry • Impliquer l'AAEC dans les campagnes de sensibilisation et de formation du personnel chargé de l'enregistrement • Aborder avec tact le sujet des LGBTI pour ne pas entraîner le rejet du projet WURI en Guinée par les communautés religieuses et les autorités guinéennes
LGBTI	<p>La Guinée se situe parmi les pays les plus intolérants envers les homosexuels. Les droits LGBTI sont mal définis ou inexistant en Guinée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stigmatisation et du rejet des LGBTI dans la société guinéenne • Barrières religieuses et culturelles • Absence d'un cadre juridique • Subissent des harcèlements et sont agressées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher les centres d'enregistrement près du siège Afrique Arc-en-Ciel Conakry • Impliquer l'AAEC dans les campagnes de sensibilisation et de formation du personnel chargé de l'enregistrement • Aborder avec tact le sujet des LGBTI pour ne pas entraîner le rejet du projet WURI en Guinée par les communautés religieuses et les autorités guinéennes

Annexe 7. Analyse des atouts et contraintes des institutions clés

Niveau /public cible	Atouts	Contraintes	Recommandations partielles
Direction Nationale de l'Administration du Territoire	<p>Elle comprend 3 divisions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Division circonscription territoriale et fonctionnalité des districts : elle a des sections chargées de l'étude administrative, géographique, relations transfrontalières, suivi et évaluation, découpage administratif 2. Division planification et aménagement : elle comprend les sections suivantes : planification, aménagement, étude, infrastructures et équipements, prévention et de gestion des conflits 3. Recensement statistiques : elle comprend les sections suivantes : statistiques, recensement et base de données <p>Coopération transfrontière : Identification et règlement des conflits, matérialisation des lignes frontalières avec les pays limitrophes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faible fonctionnement de la Coordination Intersectorielle de Réforme et de Modernisation de l'Etat-Civil (CIRMEC) en 2017 des faits d'état civil reste un défi majeur et la base de données sur le fonctionnement de l'administration • Non-respect de l'agenda 2063 de l'Union Africaine caractérisée par des tracasseries administratives sur les frontières et des problèmes inter-Etat (Espace CEDEAO, Mano river union) • Les rencontres sur les agendas 2020 et 2063 mobilisent plus les Présidents que les cadres techniques d'où la lourdeur et la fréquence des discours futuristes 	<p>Cette direction est la porte d'entrée du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, elle peut apporter une énorme contribution en matière de soutien institutionnel et communautaire dans la mobilisation et la participation des administrateurs territoriaux et des exécutifs communaux dans les activités d'enrôlement des populations.</p> <p>Relance et l'animation de la Coordination Intersectorielle de Réforme et de Modernisation de l'Etat-Civil (CIRMEC) des faits d'état civil reste un défi majeur pour le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation</p>
Service National de l'Action Humanitaire	<p>Il comprend 3 départements à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prévention : Formation, documentation, information, sensibilisation et appui technique 2. Evaluation : Programmation, planification, contrôle, suivi, accueil, recensement des migrants retournés 3. Intervention : secours d'urgence et logistique <p>Les domaines d'intervention : incendie, inondation, tornades, vents violents,</p>	<p>Il a souvent le cas d'homonimie en Haute Guinée et en Moyenne Guinée.</p> <p>Il y a aussi des cas de superposition des interventions en faveur des guinéens retournées entre les ministères de la jeunesse, de l'action sociale le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation.</p>	<p>Le SENAH a des compétences en matière de profilage et évaluation des besoins des couches vulnérables et dispose des ressources humaines expérimentées et maîtrisant l'approche de mobilisation et de communication sociale</p>

éboulement, conflits intercommunautaires, et gestion des cas des migrants retournés.

Les principales activités réalisées :
Identification des migrants passant par voie terrestre et aérienne. Le manifeste (la liste nominative par code personnalisé).
Selon le rapport d'Avril 2017 au 31 Janvier 2019, le SENAH a enregistré 12 910 retournés guinéens. Il y a souvent le cas d'homonymie en Haute Guinée et en Moyenne Guinée.

Direction Nationale de l'Etat Civil

La Direction Nationale de l'Etat Civil renferme 4 divisions.

1. Division services à la population : Cette division comprend les sections ci-après :
(i) Section faits d'état civil (statistiques): naissance, mariage, décès ; et (ii) Section affaires funéraires : collecte des informations sur les décès
2. Division renforcement de capacités : Mise à niveau des cadres
3. Division des affaires administratives, juridiques et des contrats : régularisations administratives des cadres
4. Informatisation des faits d'état civil

La cartographie des acteurs des faits d'état civil se présente comme suit : il y a des centres principaux et secondaires.

Niveau régional : 7 chefs de bureaux, ce poste est assumé par chef SERACCO

Niveau préfectoral : 33 répondants, ce poste est assumé par le Chargé des Organisations des Collectivités

Il faut cependant noter que seuls environ 50 % des 342 communes disposent un cadre chargé d'état civil.

Cela s'explique par la démotivation, l'éloignement, les conditions d'accueil.

Les principales difficultés liées à l'enregistrement des faits d'état civil sont entre autres :

- La numérisation des faits d'état civil
- Manque de source d'énergie pour les communes rurales et urbaines
- Manque d'outils informatiques et ressources humaines capables de les utiliser
- La conservation des faits d'état civil
- Destruction récurrente des faits d'état civil lors des remous sociaux et manifestations politiques
- Insuffisance de locaux de conservation
- Mauvaise gestion des faits d'état civil : enregistrement, numérotation, contrôle et conservation des souches dans le registre

Le Programme WURI pourra s'appuyer sur cette direction via son ministère de tutelle pour mutualiser les efforts en matière de mobilisation sociale et de collecte de base pour l'enrôlement des populations dans les 5 communes de Conakry et les 33 préfectures du pays

Au niveau communal : 342 maires assument le poste d'officier chargé d'état civil selon les articles 153, 154 et 155 du code des collectivités locales.

- Faible déclaration et enregistrement des cas de décès, de mariage et de naissance

Direction Générale des Guinéens de l'Étranger	Elle a répertorié 111 pays dans lesquels vivent les guinéens en 2014.	La direction générale des guinéens de l'étranger est en contact avec certaines institutions financières de la place comme UBA, EcoBank et BICIGUI pour pouvoir offrir plus de services aux guinéens de l'étranger qui souhaitent investir en Guinée	Le Projet WURI pourra signer un protocole de collaboration avec cette direction via le Ministère des affaires étrangères et les guinéens de l'étranger pour faciliter l'identification et l'enrôlement des guinéens de l'étranger avec une forte responsabilisation des différents ambassadeurs ou consuls honoraires des pays concernés.
Direction Nationale Genre et Équité	Elle développe une approche inclusive visant la protection sociale des femmes et jeunes filles. Cette approche a pour fondement la vulgarisation des droits de la femme et des jeunes filles. Elle essaie de mobiliser les ressources financières pour faciliter leur autonomisation socio-économique.	La direction fait face aux cas répétitifs de viols, de violences faites aux filles et femmes. On constate les signes d'une paupérisation silencieuse marquée par le chômage, l'insuffisance de projets intégrateurs des femmes.	La direction dispose des personnes ressources et leaders d'opinion dans les 5 communes et les 33 préfectures du pays, capables de partager les enjeux et contribuer au processus d'enrôlement des populations à la base.
Direction Centrale de la Police aux Frontières	La Direction centrale de la police des frontières nationales a pour mission d'appliquer la politique du pays en matière d'immigration et d'émigration, la gestion transfrontalière la lutte contre l'immigration clandestine, la gestion des conditions de séjour des étrangers sur le sol guinéen.	La Direction a une forte attente pour la mise à disposition d'un numéro national d'identification unique (UNI) par le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. Cela va permettre à la direction de fusionner la base des données aboutissant à la création d'un identifiant unique.	Le Programme WURI doit mutualiser ses options stratégiques pour tirer profit de cette approche qui a une similitude avec les résultats attendus du programme WURI.
	La Direction centrale de la police des frontières dispose d'un site Web pour la gestion des demandes de visa biométrique, carte de séjour via les différentes ambassades guinéennes. Ce système est bâti sur les modèles (Américain, Japonais et celui de	Si cela se réalise, cela pourrait freiner les pratiques ou tentatives de falsification des pièces d'identification.	

l'Union Européenne) sous le contrôle de l'Interpol.

Police Technique et Scientifique

La Division Police Technique et Scientifique est le service qui facilite la dotation des 7 sùretés régionales du pays et la zone spéciale de Conakry en planches pour la confection de la carte d'identité nationale.

Le programme WURI doit trouver des axes de collaboration avec la PTS et le projet de biométrisation de la carte d'identité nationale pour une synergie d'action et une meilleure utilisation des ressources financières et de fourniture de service de qualité aux populations.

Annexe 8. Population par préfecture (effectif et pourcentage ; 2014)

REGIONS NATURELLES ET PREFECTURES	Population	
	effectif	%
CONAKRY	1.667.864	15,69
BASSE GUINEE	2.316.180	21,79
BOFFA	211.063	1,99
BOKE	449.405	4,23
COYAH	264.164	2,49
DUBREKA	328.418	3,09
FORECARIAH	244.649	2,30
FRIA	96.527	0,91
KINDIA	438.315	4,12
TELIMELE	283.639	2,67
MOYENNE GUINEE	2.052.284	19,31
DALABA	136.320	1,28
GAOUAL	194.245	1,83
KOUBIA	101.171	0,95
KOUNDARA	130.205	1,23
LABE	318.633	3,00
LELOUMA	162.634	1,53
MALI	290.320	2,73
MAMOU	318.738	3,00
PITA	277.059	2,61
TOUGUE	122.959	1,16
HAUTE GUINEE	2.645.453	24,89
DABOLA	182.951	1,72
DINGUIRAYE	195.662	1,84
FARANAH	280.511	2,64
KANKAN	472.112	4,44
KEROUANE	211.017	1,99
KOUROUSSA	268.224	2,52
MANDIANA	339.527	3,19
SIGUIRI	695.449	6,54
GUINEE FORESTIERE	1.947.191	18,32
BEYLA	325.482	3,06
GUECKEDOU	291.823	2,75
KISSIDOUGOU	283.609	2,67
LOLA	175.213	1,65
MACENTA	298.282	2,81
N'ZEREKORE	396.118	3,73

REGIONS NATURELLES ET PREFECTURES	Population	
	effectif	%
YOMOU	176.664	1,66
TOTAL	10.628.972	100

Annexe 9. Ménages et populations des régions guinéennes

Ménages et populations de la ville de Conakry

N°	Désignation	Ménages	Masculin	Féminin	Total
1	Dixinn	20.063	68.574	67.214	135.788
2	Kaloum	9.345	30.810	31.697	62.507
3	Matam	20.133	71.536	71.719	143.255
4	Matoto	91.444	334.515	332.125	666.640
5	Ratoma	95.786	328.320	324.463	652.783
	Total	236.771	833.755	827.218	1.660.973

Ménages et population de la Basse Guinée

N°	Désignation	Ménages	Masculin	Féminin	Total
1	Boffa	27.799	104.347	108.236	212.583
2	Boké	61.107	222.124	228.154	450.278
3	Coyah	35.892	127.108	136.753	263.861
4	Dubreka	45.650	162.656	167.892	330.548
5	Fria	15.784	46.077	50.623	96.700
6	Forécariah	32.716	116.500	126.442	242.942
7	Kindia	62.872	212.994	226.620	439.614
	Total	281.820	991.806	1.044.720	2.036.526

Ménages et populations de la Moyenne Guinée

N°	Désignation	Ménages	Masculin	Féminin	Total
1	Dalaba	27.158	59.852	73.825	133.677
2	Gaoual	28.199	91.204	102.400	193.604
3	Koubia	16.633	45.533	54.637	100.170
4	Koundara	17.635	63.167	66.807	129.974
5	Labé	56.600	143.583	175.355	318.938
6	Lélouma	29.714	68.998	94.071	163.069
7	Mali	42.168	134.957	152.044	287.001

N°	Désignation	Ménages	Masculin	Féminin	Total
8	Mamou	58.139	148.157	170.824	318.981
9	Pita	54.182	123.999	154.531	278.530
10	Télimélé	49.153	129.554	154.455	284.009
11	Tougué	21.472	55.788	68.492	124.280
	Total	401.053	1.064.792	1.267.441	2.332.233

Ménages et des populations de la Haute Guinée

N°	Désignation	Ménages	Masculin	Féminin	Total
1	Dabola	25.297	85.392	95.746	181.138
2	Dinguiraye	26.827	94.387	102.082	196.469
3	Faranah	34.403	134.663	145.507	280.170
4	Kankan	46.867	233.617	239.742	473.359
5	Kerouané	27.838	102.126	105.421	207.547
6	Kouroussa	29.148	130.558	138.072	268.630
7	Mandiana	22.760	167.873	168.126	335.999
8	Siguiri	64.044	346.276	340.726	687.002
	Total	277.184	1.294.892	1.335.422	2.630.314

Ménages et populations de la Guinée Forestière

N°	Désignation	Ménages	Masculin	Féminin	Total
1	Beyla	38.089	159.859	166.223	326.082
2	Gueckedou	45.455	138.407	152.204	290.611
3	Lola	28.232	81.654	89.907	171.561
4	Kissidougou	39.375	136.381	147.394	283.775
5	Macenta	44.230	133.045	145.411	278.456
6	Nzérékoré	60.970	194.055	202.834	396.889
7	Youmou	18.089	55.261	59.110	114.371
	Total	274.440	898.662	963.083	1.861.745

Annexe 10. Types de documents d'identité et procédures pour les obtenir

Documents d'identité	Utilité	Procédure idéale pour les obtenir	Délai moyen d'obtention
Acte de naissance		<ul style="list-style-type: none"> • Entre zéro et six mois • Présence du requérant à la Mairie (Registre d'état civil) • Possession d'une déclaration de naissance 	Entre une et trois semaines
Jugement supplétif	Complément de dossier	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement de 5.000 GNF • Entre 7 mois et X ans • Présence du demandeur au tribunal • Préparation de la demande • Paiement entre 15.000 et 20.000 GNF • Présence et comparution de deux témoins adultes • Une copie des pièces d'identité des témoins 	
Carte d'identité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité personnelle • Accès aux services • Accès à l'emploi • Facilite les voyages • Facilite les déplacements nocturnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité guinéenne • Avoir plus de 18 ans • commissariat (section d'identité judiciaire) • Paiement de 15.000 GNF • Présence physique aux jours de la demande et du retrait • 2 photos d'identité sur fond jaune 	Quasiment à l'arrêt depuis plus d'un mois au moment de l'enquête
Passeport	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services • Accès à l'emploi • Facilite les déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Réception du paiement de 500.000 GNF à la banque • Présence physique au jour de la demande pour l'interview et les prises d'empreintes • Présence physique au jour du retrait pour la deuxième prise d'empreintes (confirmation) 	2 semaines
Certificat de résidence	Complément de dossier	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence dans le quartier pendant trois mois • Présence physique du demandeur devant le chef de district et / ou de secteur • Paiement de 10.000 GNF • Délivrance par le chef de district et / ou de secteur 	5 à 10 minutes
Carte de vote / Carte électorale	<ul style="list-style-type: none"> • Voter aux élections • Complément de dossier (parfois) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir plus de 18 ans • Avoir la nationalité guinéenne • Présence physique pour les empreintes digitales et la photo • Possession d'une carte d'identité nationale, d'un passeport, d'un acte de naissance, etc. 	1 à 2 mois

Source: Cissokho, Sidy. 2020. Guinea Social Assessment Notes, February 2020

Annexe 11. Synthèse de la consultation avec les organismes de personnes vivants avec handicaps en Guinée et Côte d'Ivoire

Questions	Résumés des Réponses
<p>1. Veuillez expliquer les obstacles rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtention d'une carte d'identité nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle a été votre expérience pour accéder aux locaux des bureaux d'enregistrement pour vous faire identifier ? • Comment avez-vous été traité par les agents d'enrôlement et les autres membres du personnel ? • Quels sont les coûts auxquels vous avez dû faire face pour essayer d'obtenir une carte d'identité ? Cela inclut les coûts formels tels que les frais de dossier pour l'obtention de la carte d'identité, les coûts informels tels que le transport, l'absence du travail, etc. 	<p><u>Mobilité et logistique</u> : L'inaccessibilité des centres d'enrôlement pour les personnes situation de handicap ; l'éloignement des centres d'enrôlement ; les personnes vivant avec handicaps ne sont pas favorisées dans les files d'attente, aucun siège ne leur ai réservé lors des enregistrements ; ils sont bousculés lors des rassemblements ; l'exposition personnes atteinte d'albinisme au soleil dans les files d'attente ; l'inaccessibilité des moyens de transport, plusieurs aller-retour pour se faire enrôler.</p> <p><u>Communication</u> : pas de cabine adaptée pour les non ou mal entendants ; pas d'interprètes en langues de signe pour les muets, ce qui rend difficile les échanges, lorsque la personne sourde arrive dans les centres, il n'y a pas d'interprètes et il y a de la difficulté au niveau des échanges, ce qui modifie parfois l'exactitude des informations sur le document d'identification ; un manque d'écoute et de courtoise sur le terrain, mauvais accueil pour les personnes vivant avec handicap ; les formulaires ne sont pas adaptés aux besoins des personnes vivant avec handicap.</p> <p><u>Technologie</u> : plusieurs appareils ne prennent pas en compte le handicap, par exemple, les appareils capteurs d'iris ne sont pas adaptée aux personnes mal voyantes ou encore la hauteur de certains appareils pour les personnes de petite taille.</p> <p><u>Fiduciaire</u> : plusieurs coûts supplémentaires, non-dits sont liés à l'établissement des pièces d'identification pour les personnes vivant avec handicap, ils doivent monnayer une assistance par moment pour les accompagner sur le lieu d'enrôlement ou encore de se déplacer à l'intérieur du pays, dans des petits centres afin de se faire établir leur document rapidement et facilement ; le coût de la CNI (Carte Nationale d'Identité) reste élevé pour les personnes de leur rang ; la perte d'une journée de travail ; les frais énoncés publiquement, 5000 FCFA, ne sont pas exacts, car pour établir la carte d'identité, il faut établir initialement, un acte de naissance, un certificat de nationalité ou une attestation d'identité, la quittance dans le cas de la Cote d'Ivoire (qui coûtent chacun 5000 F CFA) ; coût formel : le coût pour faire une CNI est trop élevé. Les coûts informels sont plus coût eux que les coûts formels. Il faut parfois payer les services d'un interprète...et bien d'autres choses.</p>

	<p><u>L'administration</u> : il existe d'énormes lourdeurs administratives, la corruption ; pas de permanences dans les centres d'enrôlement, les enrôlements se font durant les heures de travail ; les agents d'enrôlement assimilent les personnes vivant avec handicaps à des mendiants.</p>
<p>2. Quels types d'identité utilisez-vous pour accéder à des services tels que les services bancaires, le téléphone mobile, les soins de santé, l'éducation, etc. ? Pensez-vous qu'avoir une carte d'identité nationale faciliterait-elle l'accès à ces services ?</p>	<p>Une carte d'identité nationale ; un passeport ; un permis de conduire et pour les non nationaux, la carte de séjour, le jugement supplétif. Tous les services à part les hôpitaux exigent des documents d'identification. Il est donc important selon le groupe d'avoir une pièce d'identification, car elles facilitent l'accès aux services.</p>
<p>3. Comment devrait-on mieux améliorer l'enrôlement dans le système national d'identification pour les personnes handicapées ?</p> <p>4. Comment pouvons-nous améliorer la communication avec les personnes handicapées ?</p>	<p><u>Mobilité</u> : L'on devrait associer des personnes handicapées à tous les de processus d'identification ; inclure les langues des signes dans les centres d'enrôlement ; faciliter l'accès aux personnes vivant avec handicap ; aménager des espaces spécifiques ou adapter certaines places pour les personnes handicapées et albinos ; établir des guides spécialisés pour les personnes à handicap visuel et sensoriel lors des campagnes de communication ; faciliter les moyens de transport vers les centres d'enrôlement.</p> <p><u>Administration</u> : une meilleure formation pour les agents d'enrôlement sur la situation de handicap ; décentraliser les centres d'enrôlement ; favoriser la discrimination positive ; inclure les personnes handicapées dans les différentes équipes d'enrôlement, de campagne et d'enregistrement ; avoir des bureaux spécifiques pour les personnes vivant avec handicaps.</p> <p><u>Communication</u> : Prévoir des interprètes dans les bureaux d'enrôlement, adapter les moyens de communication aux langages de signe ; identifier et nommer visiblement chaque pièce afin de faciliter l'orientation des personnes sourdes ; proposer des solutions de prise de RENDEZ-VOUS détaillée en ligne ; meilleure élaboration des fiches d'information afin d'éviter le moins de questions possible sur place ; renforcer les capacités des travailleurs et agents d'enregistrement afin qu'ils soient plus souples dans le traitement des demandes, établir une campagne de sensibilisation adaptée aux des personnes vivant avec un handicap sur la question de l'identification ; utiliser tous les types de communication possible , les tv spots pourraient être traduit en langage de signe par exemple, pour les non-voyants, prévoir l'audio description ; impliquer les personnes vivant avec handicap dans la prise de décision ; identifier les besoins de communication de chaque type de handicap et y apporter une solution, impliquer les Organisations de personnes vivant avec handicap dans le processus de sensibilisation.</p>

Annexe 12. Synthèse des recommandations et délais et priorités proposés

Recommandations	Activités	Délai (court/moyen terme)	Priorité (faible/haute)
Intégrer l'aspect sociale dans la Composante 1 – Cadre juridique et institutionnel	Procéder à une «évaluation d'exclusion» des lois et pratiques guinéennes et de leur utilisation des systèmes d'identification.	M	F
	Entreprendre une évaluation de l'impact sur la protection des données personnelles dans le cadre de la première composante de WURI.	M	H
	Offrir à long-terme un soutien technique et financier pour aider à renforcer le cadre de confidentialité et de protection des données.	M	H
	Renforcer la capacité de faire respecter les lois sur la confidentialité et la propriété des données, y compris la capacité de l'ordre des avocats et des associations de la société civile.	M	H
	Veiller à ce que la collecte et la protection des informations biométriques relatives aux enfants soient clairement définies dans les lois relatives à l'identification.	C	H
	Mettre en place des procédures claires pour changer une fois dans la vie l'information relative à l'identification de base (nom, prénom, date de naissance, genre).	C	F
	Mettre en place un mécanisme/dispositif de régularisation de faux documents pour permettre à la population d'avoir accès aux documents authentiques.	M	F
	Assurer l'interopérabilité entre les systèmes/numéros d'identification des projets WURI et ANIES afin de couvrir le plus grand nombre de personnes dans les plus brefs délais.	C	H
	Elaborer une politique de non-discrimination par l'agence d'identité nationale concernée (quand elle sera établie); et qui devrait être également refléter dans les textes juridiques.	M	F
	Assurer une étroite collaboration entre l'expert juridique et l'expert en développement social du projet WURI.	C	F
Assurer l'inclusion sociale dans la Composante 2 - Création de systèmes d'identification fondamentale	Elaborer plusieurs messages pour cibler les différents groupes. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • L'UNI facilitera l'accès aux services sociaux (par exemple ANIES). • L'utilité de l'UNI comme moyen de franchir les barrages routiers et de reconnaître les organismes. • Les cartes d'identité mutuellement reconnues dans les Etats membre de la CEDEAO accéléreront les voyages, limiteront les coûts pour l'individu, réduiront la corruption et le harcèlement et aideront à lutter contre la traite des êtres humains. • L'UNI aidera les jeunes à trouver un emploi plus facilement. • Toute personne résidente en Guinée ainsi que tous les Guinéens à l'étranger sont éligibles d'obtenir un UNI. 	C	H
	Eclaircir toute confusion qui pourrait naître entre la carte nationale d'identité guinéenne, le numéro national d'identification émis par le projet WURI et la pièce d'identité biométrique émit par ANIES.	C	H
	Fournir les détails logistiques concernant l'enrôlement). Par exemple, <ul style="list-style-type: none"> • Explication sur la gratuité du processus (à la fois pour les inciter à s'inscrire et pour éviter que des frais illégaux ne soient perçus). • Lieu et heure où l'enrôlement et la distribution de l'UNI auront lieu. 	C	H

Recommandations	Activités	Délai (court/moyen terme)	Priorité (faible/haute)
	<ul style="list-style-type: none"> Documents requis pour l'inscription (y compris les informations mentionnant la prise en compte des personnes n'ayant aucune preuve d'identification). Lieu et heure de retrait de la pièce d'identité lorsqu'elle est prête. Frais de remplacement de la pièce d'identité en cas de perte, vol ou détérioration. 		
	<p>Assurer une bonne organisation le jour de l'enrôlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le lieu d'enrôlement dispos de suffisamment de chaises. Si l'enregistrement / la distribution de l'UNI a lieu à l'extérieur, s'assurer qu'il est à l'ombre. S'assurer que l'équipement fonctionne correctement afin d'éviter les retards inutiles et les longs délais d'attente - ou pire de demander aux gens de revenir un autre jour. 	M	H
	Etablir un numéro gratuit pour demander des informations supplémentaires ou pour signaler des problèmes.	M	H
	Etablir et divulguer un protocole clair et transparent pour changer le nom, la date de naissance, le sexe, ce qui ne peut être fait qu'une seule fois dans la vie.	M	H
	Mettre en place un Site Web qui inclut toutes les informations nécessaires.	M	F
	Déployer l'enregistrement mobile pour cibler les zones enclavées, ainsi que les personnes vulnérables difficiles à atteindre (par exemple, les personnes handicapées ou âgées).	M	H
	<p>Tenir compte de différents calendriers pour organiser les campagnes de communication/sensibilisation et d'enrôlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener les campagnes de sensibilisation juste avant la mise en place des kiosques d'enregistrement. Lancer les campagnes d'identification simultanément dans toutes les localités du pays. Tenir compte du calendrier agricole des paysans, et des moments où les éleveurs vont paître le bétail. Faire l'enrôlement les jours de marchés hebdomadaires. Faire l'enrôlement à la sortie de la mosquée après la prière de vendredi ou à la fin de la messe de dimanche. Démarrer le processus d'identification après les élections présidentielles de 2020. 	C	H
	<p>Utiliser différents moyens de communications pour toucher le plus grand nombre de personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener les campagnes sur les radios et à la télévision Utiliser des langues nationales et des langues locales pour cibler les analphabètes Utiliser les médias sociaux pour toucher les jeunes 	M	H
	Inciter les femmes à s'inscrire en distribuant des pagnes avec un message/un dessin sur l'UNI.	M	F
	Inciter les hommes à inscrire toutes les membres de leur famille en distribuant un bouton avec un message (par exemple : « toute ma famille a un UNI, et la vôtre ? »)	M	F
	<p>Mener les campagnes de sensibilisation en partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> les associations des groupes vulnérables et les organisations non-gouvernementales les organisations des Nations Unies dans les campagnes de sensibilisation les autorités préfectorales et sous-préfectorales ainsi que les gouvernements locaux les chefs de village et les leaders communautaires les leaders religieux 	C	H

Recommandations	Activités	Délai (court/moyen terme)	Priorité (faible/haute)
Collaborer avec toutes les parties prenantes pour s'assurer qu'il n'y aura pas des personnes exclues aux services sociaux - Composante 3 – Accès aux services	Cartographier tous les programmes qui offrent des services socio-économiques et établir des partenariats avec eux pour inciter les différents groupes à obtenir l'UNI.	M	F
	Coordonner et collaborer avec l'ANIES sur tous les aspects concernant la délivrance d'une pièce d'identité (communication, inscription, numéro unique, etc.) afin de s'assurer qu'il n'y a pas de confusion entre l'utilisation des langues nationales et des langues locales et le numéro d'identification fondateur (UNI) et le numéro qui sera délivré par l'ANIES.	C	H
	Mettre en place une procédure claire d'accès aux services sociaux pour ceux qui n'ont pas encore eu la chance d'obtenir l'UNI afin de s'assurer qu'ils ne soient pas exclus des services sociaux.	M	H
Renforcer les dimensions sociales dans la gestion du projet	Accélérer le recrutement d'un(e) Spécialiste en Développement Social afin de renforcer les capacités de l'équipe WURI.	C	H
	Renforcer l'équipe du projet par le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication.	C	H
	Envisager de recruter plus de femmes pour mener à bien le processus d'enregistrement.	C	H
Intégrer les dimensions sociales dans la phase pilote	Evaluer les dimensions sociales au cours de cette phase pilote et comprendre comment les bénéficiaires ont reçu l'information au sujet du projet (communication), les informations démographiques (sexe, âge, lieu de résidence), pourquoi sont-ils venus s'inscrire (incitatifs), leur expérience du processus d'enregistrement (distance parcourue, temps d'attente, problèmes technologiques, attitude de la personne qui a effectué l'enregistrement) et leurs recommandations pour améliorer la mise en œuvre.	C	H
Envisager la durabilité du projet avec une perspective sociale	Explorer avec l'UNICEF comment intégrer la délivrance d'une preuve d'identité fondamentale aux nouveaux-nés.	M	F
	Développer et renforcer la stratégie avancée dans le domaine de l'état civil.	M	F
	Mettre en place, avec l'appui de l'INS, une approche méthodologique pour déterminer le niveau de couverture et d'exhaustivité de l'enregistrement et pour le monitoring permanent.	M	F

Annexe 13. Aide-Mémoire de l'intégration de l'enregistrement de naissances à la vaccination en RDG

DESIGNATION DES ACTIVITES DE LA STRATEGIE	COMMENT SE FERA LA MISE EN OEUVRE
1. Enregistrer les enfants de 0 à 30 jours lors de la campagne de vaccination porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> - La campagne commence le 20 juin et se termine le 22 juin 2013. Seuls les enfants nés entre le 25 mars et le 22 juin 2013 seront enregistrés le 20 juin, le 21 et le 22 juin 2012. Ce qui veut dire que l'enfant né le 24 mars ne peut pas être enregistré car il sera hors délai. Ce qui veut dire aussi que les procurations des enfants qui atteignent le 90^e jour de leur naissance pendant la période de la vaccination doivent atteindre les BEC le jour même. Ceci suppose que les préposés de l'état civil soient disponibles pour les enregistrer immédiatement. - Les parents donnent leur identité et celle de l'enfant et signent la procuration présentée par l'agent enregistreur qui accompagne l'équipe de vaccination - L'agent enregistreur rapporte toutes les procurations obtenues au superviseur JNV qui se charge de les remettre au point focal Enregistrement par Zone de Santé qui les distribue auprès des bureaux de l'état civil concernés aux fins de dresser l'acte de naissances <p>N.B. prévoir une collation pour les points focaux/OEC/PEC/Officiers spécialisés pour au moins 3 jours de plus après la campagne de vaccination pour finaliser la rédaction des actes de naissance</p>
2. Renforcer les équipes de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter à chaque équipe de vaccination existante une personne qui sera chargée de prendre sur une procuration la déclaration des parents sur la naissance de leurs enfants et de remplir la fiche de pointage spécifique pour l'enregistrement des naissances. La vaccination est de loin plus rapide que l'enregistrement sur procuration (minimum 20 minutes par enfant). Il est pratiquement impossible que les vaccinateurs et les porteurs des procurations soient dans la même équipe. Cela risquerait de retarder la vaccination. Mais les deux activités se déroulent les mêmes jours et bénéficient réciproquement de la même mobilisation des familles qui attendent les vaccinateurs et peuvent recevoir les porteurs des procurations. - Les équipes de vaccination-enregistrement des naissances seront composées de quatre personnes : un vaccinateur, un supplémentateur, un enregistreur et un pointeur - Les membres des équipes constituent une équipe homogène qui se déplace selon le circuit de vaccination (Non pour les raisons mentionnées ci haut)
3. Intégrer l'enregistrement dans le canevas de rapport des superviseurs des axes	<ul style="list-style-type: none"> - Les superviseurs des axes feront un seul rapport avec tous les volets de la campagne : vaccination, supplémentation, déparasitage, enregistrement des naissances et enfants récupérés par les aidants communautaires - Ils rapporteront aussi les cas de rumeurs et de résistance sur la campagne (vaccination, supplémentation, déparasitage et enregistrement des naissances) - Le rapport du superviseur des axes sera envoyé le même jour à la zone de santé pour la compilation
4. Renforcer les équipes de superviseurs de Province/District	<ul style="list-style-type: none"> - Un superviseur/Point focal Enregistrement est ajouté à chaque zone de santé ciblée pour s'occuper du volet EN. Ce qui revient à dire que chaque zone de santé aura deux superviseurs provinciaux au lieu d'un. - Ces superviseurs participeront aux réunions quotidiennes de CLC et feront un rapport qui prend en compte tous les volets de l'activité : Enregistrement des naissances, vaccination, supplémentation en vitamine A et déparasitage

DESIGNATION DES ACTIVITES DE LA STRATEGIE	COMMENT SE FERA LA MISE EN OEUVRE
	<ul style="list-style-type: none"> - Ces superviseurs seront briefés sur la campagne intégrée et ils répercuteront aux superviseurs des axes et ainsi de suite. - Les superviseurs des axes veilleront à remettre les procurations aux superviseurs/point focal EN via le bureau central de la zone de santé au fur et à mesure de la campagne et ce dernier se chargera à distribuer aux Bureaux de l'Etat Civil(BEC) compétents - Les superviseurs/point focal EN passeront dans les BEC (qui pourront exceptionnellement être déplacés vers le BCZS ou l'aire de santé) pour se rendre compte de la manière dont les actes de naissances sont en train d'être remplis par le préposé à l'Etat Civil (PEC)et signés par l'Officier de l'Etat Civil (OEC) tout au long de la campagne et récupèrent les actes déjà dressés afin de les redistribuer aux infirmiers titulaires des aires de santé concernées. La transcription du contenu des procurations dans les registres de naissances et la signature des 4 volets de l'acte de naissance par les bourgmestres/administrateurs des territoires ainsi que le porteur de la procuration est un processus assez fastidieux. Il faut envisager au moins un mois pour que les actes de naissance sortent des BEC. Dans ce cas les personnes appropriées pour leur remise aux parents sont plutôt soit les mêmes porteurs des procurations, soit les relais communautaires. Pour faciliter la signature des volets des actes de naissance au BEC, il est conseillé que les procurations soient faites au nom des superviseurs, c'est-à-dire que les parents donnent mandat non pas aux porteurs des procurations mais aux superviseurs. C'est donc les superviseurs qui cosignent les 4 volets avec les bourgmestres/AT. - Les infirmiers titulaires des centres de santé remettront progressivement à leur tour les actes de naissance aux parents concernés
5. Identifier les enfants de 0 à 30 jours lors du dénombrement et pré-marquage des ménages	<ul style="list-style-type: none"> - Le pré-marquage a l'avantage de définir avec précision la cible à atteindre durant la campagne - Lors du dénombrement et du pré-marquage (qui devrait avoir lieu au minimum 72 heures avant la campagne), l'enregistreur est chargé d'identifier les ménages avec les enfants de 0 à 90 jours - Obtenir des parents leurs procurations au cours du dénombrement et du pré-marquage afin d'avoir une avance sur l'élaboration des actes de naissance et réduire le temps de remise. Ceci serait une excellente idée. On peut imaginer que les 3 jours de la vaccination seront utilisés pour la remise des actes aux parents. Dans ce cas, il serait peut-être bien que le pré-marquage eût lieu même deux semaines ou plus avant la campagne. La réalité est que les BEC seront débordés par le volume de travail. Les informations contenues sur chaque procuration <i>valide</i> doivent être transcrites sur 4 volets, lesquels volets doivent être signés à la fois par les AT et les superviseurs ou porteurs des procurations selon l'option choisie.
6. Remise des actes de naissances aux parents	<ul style="list-style-type: none"> - Les infirmiers titulaires seront chargés de la remise des actes de naissances aux parents pendant et après la campagne de vaccination (jusqu'à environ 15 jours après l'activité) via les volontaires/relais communautaires. - Les volontaires/relais communautaires s'occupent aussi de l'identification des enfants nés après la campagne et les orienter vers les BEC ainsi que de la vulgarisation de l'utilisation des procurations dans les maternités